



**86<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 20 octobre 2022, de 13 h à 16 h 30  
Salle du conseil, 4<sup>e</sup> étage, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour**

|  | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Responsable</u> |
|--|-------------------------|--------------------|
| <b>1. Ouverture</b>  | 5 min                   | Frédéric Bouchard  |
| <b>2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i></b>                               | 5 min                   | Frédéric Bouchard  |
| <b>3. Adoption du procès-verbal et suivi</b>                                     |                         | Frédéric Bouchard  |
| 3.1 Séance du 22 juin 2022 – <i>Décision (Doc. 3.1)</i>                          | 10 min                  |                    |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>   |                         | Marie Grégoire     |
| 4.1 Rapport de la PDG  | 10 min                  |                    |
| <b>5. Comité de vérification et des finances – séance du 6 octobre 2022</b>      |                         | Michel Hamelin     |
| 5.1 Rapport du président du comité   | 5 min                   |                    |
| <b>6. Comité sur la transformation numérique – séance du 5 octobre 2022</b>      |                         | Sandy Hervieux     |
| 6.1 Rapport du président du comité   | 5 min                   |                    |
| <b>7. Direction générale des ressources informationnelles</b>                    |                         | Alexandre Lupien   |
| 7.1 Incident de sécurité - été 2022  | 5 min                   |                    |
| <b>8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>               |                         | Anne Milot         |
| 8.1 Renouvellement du mandat de M. Michel De Césaré – <i>Décision (Doc. 8.1)</i> | 5 min                   |                    |
| 8.2 Loi 25 ( <i>Doc. 8.2</i> )   | 5 min                   | William K. Richard |
| <b>9. Direction générale de la Grande Bibliothèque</b>                           |                         | Martin Dubois      |
| 9.1 Suivi – Projet Labo ( <i>Doc. 9.1</i> )                                      | 10 min                  |                    |
| 9.2 Évolution de la Grande Bibliothèque ( <i>Doc. 9.2</i> )                      | 15 min                  |                    |
| <b>10. Direction des communications</b>  |                         | Pierre-Luc Décarie |
| 10.1 Nouveau site et campagne publicitaire                                       | 15 min                  |                    |
| <b>11. Direction des ressources humaines</b>                                     |                         | M-D Bélisle        |
| 11.1 État sur les négociations   | 10 min                  | Étienne Frégault   |
| <b>12. Affaires diverses</b>   | 5 min                   | Frédéric Bouchard  |
| <b>13. Huis clos</b>   | 10 min                  | Frédéric Bouchard  |
| <b>14. Clôture</b>   |                         | Frédéric Bouchard  |
| <b>Total :</b>   | <b>2 h 00</b>           |                    |



**87<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 8 décembre 2022, de 13 h à 15 h 00  
Salle du conseil, 4<sup>e</sup> étage, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour minuté**

|  | <u>Temps estimé</u><br><u>Heure</u><br><u>approximative</u> | <u>Responsable</u> |
|--|---|--------------------|
| <b>1. Ouverture</b>  | 5 min   | Frédéric Bouchard  |
| <b>2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i></b>   | 5 min   | Frédéric Bouchard  |
| <b>3. Adoption du procès-verbal et suivi</b>   |   | Frédéric Bouchard  |
| 3.1 Séance du 20 octobre 2022 – <i>Décision (Doc. 3.1)</i>   | 5 min   |                    |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>   | <b>13 h 15</b>  | Marie Grégoire     |
| 4.1 Rapport de la PDG ( <i>Doc. 4.1</i> )  | 15 min  |                    |
| <b>5. Comité de vérification et des finances – séance du 18 novembre 2022</b>                      | <b>13 h 30</b>  | Michel Hamelin     |
| 5.1 Rapport du président du comité ( <i>Doc. 5.1</i> )   | 5 min   |                    |
| 5.2 Tableau de bord des risques stratégiques ( <i>Doc. 5.2</i> )                                   | 10 min  | Magda Greiss       |
| <b>6. Comité des usagers – séance du 29 novembre 2022</b>  |   | Michel De Césaré   |
| 6.1 Rapport du président du comité ( <i>Doc. 6.1</i> )   | 5 min   |                    |
| <b>7. Direction générale des ressources informationnelles</b>                                      | <b>13 h 45</b>  | Alexandre Lupien   |
| 7.1 Contrat de gré à gré avec Bibliomondo pour le SIGB – <i>Décision (Doc. 7.1)</i>                | 10 min  |                    |
| <b>8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>                                 |   | W.K. Richard       |
| 8.1 Présidence du comité des ressources humaines – <i>Décision (Doc. 8.1)</i>                      | 5 min   |                    |
| <b>9. Direction générale des Archives nationales</b>   | <b>14 h 00</b>  | Hélène Laverdure   |
| 9.1 Révision de la Loi sur les archives ( <i>Doc. 9.1</i> )  | 10 min  |                    |
| 9.2 Programme soutien au traitement des archives privées 2022-2023 ( <i>Doc. 9.2</i> )             | 5 min   |                    |
| <b>10. Direction générale de l'administration et des finances</b>                                  | <b>14 h 15</b>  | Martin Giroux      |
| 10.1 Tarification des services de BAnQ – <i>Décision (Doc. 10.1)</i>                               | 10 min  |                    |
| 10.2 Régime d'emprunt 2022-2023 – <i>Décision (Doc. 10.2)</i>                                      | 5 min   |                    |
| <b>11. Direction générale de la Grande Bibliothèque</b>  | <b>14 h 30</b>  | Martin Dubois      |
| 11.1 Évolution de la Grande Bibliothèque – Orientations et lignes directrices ( <i>Doc. 11.1</i> ) | 10 min  |                    |
| <b>12. Affaires diverses</b>   | 5 min   | Frédéric Bouchard  |
| <b>13. Huis clos</b>   | 10 min  | Frédéric Bouchard  |
| <b>14. Clôture</b>   | <b>15 h 00</b>  | Frédéric Bouchard  |
|  | <b>Total :</b>  | <b>2 h 00</b>      |



**88<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 23 mars 2023, de 13h00 à 15h30

Salle du CA Alain-Grandbois, Bibliothèque et Archives Nationales – Site Rosemont

**Ordre du jour**

|   | <u>Heure<br/>approximative</u> | <u>Responsable</u> |
|---|--------------------------------|--------------------|
| <b>1. Ouverture</b>   | 13 h 00                        | Frédéric Bouchard  |
| <b>2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i></b>  |                                | Frédéric Bouchard  |
| <b>3. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2022 et suivis (<i>Doc. 3</i>)</b>                  |                                | Frédéric Bouchard  |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>  | 13 h 15                        | Marie Grégoire     |
| 4.1 Rapport de la PDG ( <i>Doc. 4.1</i> )   |                                |                    |
| <b>5. Comité de vérification et des finances – séance du 9 mars 2023</b>                          | 13 h 35                        | Gaston Bellemare   |
| 5.1 Rapport du président du comité ( <i>Doc. 5.1</i> )  |                                |                    |
| <b>6. Comité des usagers – séance du 23 février 2023</b>  | 13 h 45                        | Michel De Césaré   |
| 6.1 Rapport du président du comité ( <i>Doc. 6.1</i> )  |                                |                    |
| 6.2 Comité consultatif sur les services adaptés   |                                |                    |
| <b>7. Comité sur la transformation numérique – séance du 13 mars 2023</b>                         | 13 h 55                        | Linda Beaupré      |
| 7.1 Rapport du comité ( <i>Doc. 7.1</i> )   |                                |                    |
| <b>8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>                                | 14 h 05                        | Anne Milot         |
| 8.1 Planification stratégique 2023-2027   |                                |                    |
| 8.2 Offre d'achat terrain nord - Hydro Québec – <i>Décision (Doc. 8.2)</i>                        |                                |                    |
| 8.3 Abrogation de la Politique de restauration et de conditionnement – <i>Décision (Doc. 8.3)</i> |                                |                    |
| 8.4 Modifications de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État ( <i>Doc. 8.4</i> )            |                                |                    |
| <b>9. Direction des communications</b>  | 14 h 25                        | Mylène Racine      |
| 9.1 Sondage de notoriété ( <i>Doc. 9.1</i> )  |                                |                    |
| <b>10. Direction de l'administration et des finances</b>  | 14 h 40                        | Martin Giroux      |
| 10.1 Contrat avec la Société Parc Auto du Québec ( <i>Doc. 10.1</i> )                             |                                |                    |
| <b>11. Affaires diverses</b>  | 14 h 50                        | Frédéric Bouchard  |
| <b>12. Huis clos</b>  |                                | Frédéric Bouchard  |
| <b>13. Clôture</b>  | 15 h 00                        | Frédéric Bouchard  |



**89<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le vendredi 5 mai 2023, de 9 h 00 à 12 h 00

Salle du conseil, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour**

|   | <u>Heure<br/>approximative</u> | <u>Responsable</u>              |
|---|--------------------------------|---------------------------------|
| 1. Ouverture  | 9 h 00                         | Frédéric Bouchard               |
| 2. Huis clos  |                                | Frédéric Bouchard               |
| 3. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>                                     |                                | Frédéric Bouchard               |
| 4. Direction générale des Archives nationales                                   | 9 h 10                         | Hélène Laverdure                |
| 4.1 Programme de soutien au traitement des archives privées ( <i>Doc. 4.2</i> ) |                                |                                 |
| 4.2 Modernisation de la <i>Loi sur les archives</i>                             |                                |                                 |
| 5. Plan stratégique 2023-2027 – <i>Décision (Doc. 4.1)</i>                      | 9 h 30                         | Marie Grégoire et<br>Anne Milot |
| 6. Affaires diverses  | 11 h 30                        | Frédéric Bouchard               |
| 7. Clôture  | 12 h 00                        | Frédéric Bouchard               |



**90<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le mercredi 21 juin 2023, de 13 h à 16 h 30  
Salle du conseil, 4<sup>e</sup> étage, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour**

|  | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Responsable</u> |
|--|-------------------------|--------------------|
| <b>1. Ouverture</b>  | 5 min                   | Frédéric Bouchard  |
| <b>2. Ordre du jour – Décision (Doc. 2)</b>  | 5 min                   | Frédéric Bouchard  |
| <b>3. Adoption des procès-verbaux et suivis</b>                                    |                         | Frédéric Bouchard  |
| 3.1 Séance du 23 mars 2023 – Décision (Doc. 3.1)                                   | 5 min                   |                    |
| 3.2 Séance du 5 mai 2023 – Décision (Doc. 3.2)                                     | 5 min                   |                    |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>   |                         | Marie Grégoire     |
| 4.1 Rapport de la PDG (Doc. 4.1)   | 10 min                  |                    |
| <b>5. Comité de vérification et des finances – séance du 9 juin</b>                |                         | Michel Hamelin     |
| 5.1 Rapport du président du comité (Doc. 5.1)                                      | 5 min                   |                    |
| 5.2 Résultats d'audit du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2023 (Doc. 5.2) | 5 min                   |                    |
| 5.3 États financiers au 31 mars 2023 – Décision (Doc. 5.3)                         | 10 min                  |                    |
| 5.4 Budget 2023-2024 – Décision (Doc. 5.4)   | 15 min                  | Martin Giroux      |
| <b>6. Comité de gouvernance et d'éthique – séance du 6 juin</b>                    |                         | Gaston Bellemare   |
| 6.1 Rapport du président du comité (Doc. 6.1)                                      | 5 min                   |                    |
| <b>7. Comité des ressources humaines – séance du 27 avril</b>                      |                         | Chantal Brodeur    |
| 7.1 Rapport du président du comité (Doc. 7.1)                                      | 5 min                   |                    |
| <b>8. Comité des usagers – séance du 23 mai</b>                                    |                         | Michel De Césaré   |
| 8.1 Rapport du président du comité (Doc. 9.1)                                      | 5 min                   |                    |
| 8.2 Rapport du comité des services adaptés   | 5 min                   |                    |

|   |                |                          |
|---|----------------|--------------------------|
| <b>9. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>                        |                | <i>Anne Milot</i>        |
| 9.1 Rapport annuel d'activités – <i>Décision (Doc. 10.1)</i>                              | <i>10 min</i>  |                          |
| 9.2 Planification stratégique 2023-2027   | <i>5 min</i>   |                          |
| 9.3 Renouvellement du mandat de Michel De Césaré ( <i>Doc. 10.3</i> )                     | <i>5 min</i>   |                          |
| 9.4 Renouvellement des comités du CA  | <i>5 min</i>   |                          |
| 9.5 Rémunération des membres ( <i>Doc. 10.5</i> )   | <i>10 min</i>  |                          |
| 9.6 Projet « Loi 25 »   | <i>10 min</i>  | <i>W.K. Richard</i>      |
| 9.7 Politique AIPRP – <i>Décision (Doc. 10.7)</i>   | <i>10 min</i>  | <i>W.K. Richard</i>      |
| 9.8 Calendrier des séances 2023-2024 – <i>Décision (Doc. 10.8)</i>                        | <i>5 min</i>   |                          |
| <b>10. Direction générale de la Grande Bibliothèque</b>                                   |                | <i>Martin Dubois</i>     |
| 10.1 Rapport d'activités BANQ et Ville de Montréal ( <i>Doc. 11.1</i> )                   | <i>5 min</i>   | <i>Jennifer Fournier</i> |
| 10.2 Plan d'action relatif aux services adaptés 2023-2024 – <i>Décision (Doc. 11.2)</i>   | <i>10 min</i>  | <i>Sébastien Nadeau</i>  |
| 10.3 Mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens – <i>Décision (Doc. 11.3)</i> | <i>5 min</i>   |                          |
| <b>11. Affaires diverses</b>  | <i>5 min</i>   | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| <b>12. Huis clos</b>  | <i>10 min</i>  | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| <b>13. Clôture</b>  |                | <i>Frédéric Bouchard</i> |
|   | <i>Total :</i> | <i>3 h 05</i>            |



**91<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le mardi 17 octobre 2023, de 13 h à 16 h 30  
Salle du conseil, 4<sup>e</sup> étage, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour**

|  | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Heure<br/>estimée</u> | <u>Responsable</u> |
|--|-------------------------|--------------------------|--------------------|
| <b>1. Ouverture</b>  | 5 min                   | 13h                      | Frédéric Bouchard  |
| <b>2. Ordre du jour – Décision (Doc. 2)</b>                              | 5 min                   |                          | Frédéric Bouchard  |
| <b>3. Adoption du procès-verbal et suivis</b>                            |                         |                          | Frédéric Bouchard  |
| 3.1 Séance du 21 juin 2023 – Décision (Doc. 3.1)                         | 5 min                   |                          |                    |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>                                 |                         | 13h15                    | Marie Grégoire     |
| 4.1 Rapport de la PDG (Doc. 4.1)   | 10 min                  |                          |                    |
| <b>5. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>       |                         | 13h25                    | Anne Milot         |
| 5.1 Nomination des membres des comités – Décision (Doc. 5.1)             | 10 min                  |                          |                    |
| 5.2 Projet d'acte de vente du terrain nord – Décision (Doc. 5.2)         | 10 min                  |                          |                    |
| 5.3 Évolution du Plan stratégique 2023-2027                              | 5 min                   |                          |                    |
| 5.4 Dépôt du rapport annuel de gestion 2022-2023 (Doc. 5.4)              |                         |                          |                    |
| <b>6. Direction générale de l'administration et des finances</b>         |                         | 13h50                    | Martin Giroux      |
| 6.1 Amendement Budget 2023-2024 – Décision (Doc. 6.1)                    | 10 min                  |                          |                    |
| <b>7. Direction générale des ressources humaines</b>                     |                         | 14h                      | Étienne Frégault   |
| 7.1 Mandats du Conseil du trésor – Décision (Doc. 7.1)                   | 10 min                  |                          |                    |
| <b>8. Comité d'audit, risques et finances – séance du 29 septembre</b>   |                         | 14h10                    | Michel Hamelin     |
| 8.1 Rapport du président du comité (Doc. 8.1)                            | 5 min                   |                          |                    |
| <b>9. Comité de transformation numérique – séance du 12 octobre</b>      |                         | 14h15                    | Bamba Sissoko      |
| 9.1 Rapport du président du comité (Doc. 9.1)                            | 5 min                   |                          |                    |
| <b>10. Direction des communications</b>                                  |                         | 14h20                    | Mylène Racine      |
| 10.1 Présentation des vidéos institutionnelles de BANQ et de ses piliers | 10 min                  |                          |                    |
| <b>11. Affaires diverses</b>   | 5 min                   | 14h30                    | Frédéric Bouchard  |
| <b>12. Huis clos</b>   | 10 min                  | 14h35                    | Frédéric Bouchard  |
| <b>13. Clôture</b>   |                         | 14h45                    | Frédéric Bouchard  |
|  | <b>Total :</b>          | <b>1h45</b>              |                    |



**93<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le mercredi 22 novembre 2023, de 10 h 30 à 12 h 00  
Vidéoconférence

**Ordre du jour**

|  | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Responsable</u>           |
|--|-------------------------|------------------------------|
| 1. Ouverture   | 5 min                   | Frédéric Bouchard            |
| 2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>              | 5 min                   | Frédéric Bouchard            |
| 3. Plan stratégique 2023-2027 – <i>Décision (Doc. 3)</i> | 60 min                  | Marie Grégoire<br>Anne Milot |
| 4. Vente du terrain Nord                                 | 15 min                  | Marie Grégoire               |
| 6. Affaires diverses                                     | 5 min                   | Frédéric Bouchard            |
| 7. Clôture   |                         | Frédéric Bouchard            |
|  | <i>Total :</i>          | 1 h 30                       |



**94<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 7 décembre 2023, de 9h à 12h  
Salle du conseil, 4<sup>e</sup> étage, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour**

|  | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Heure<br/>estimée</u> | <u>Responsable</u>                |
|--|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| <b>1. Ouverture</b>  | 5 min                   | 9h                       | Frédéric Bouchard                 |
| <b>2. Ordre du jour – Décision (Doc. 2)</b>  | 5 min                   | 9h05                     | Frédéric Bouchard                 |
| <b>3. Adoption des procès-verbaux et suivis</b>  |                         | 9h10                     | Frédéric Bouchard                 |
| 3.1 Séance du 17 octobre 2023 – Décision (Doc. 3.1)  | 5 min                   |                          |                                   |
| 3.2 Séance du 22 novembre 2023 - Décision (Doc. 3.2)   | 5 min                   |                          |                                   |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>   |                         | 9h20                     | Marie Grégoire                    |
| 4.1 Rapport de la PDG (Doc. 4.1)   | 15 min                  |                          |                                   |
| 4.2 Approbation contrat production audiovisuelle- Décision (Doc. 4.2)  | 10 min                  |                          | Ariane Généreux                   |
| <b>5. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>   |                         | 9h45                     | Anne Milot                        |
| 5.1 Règlement de gouvernance et de régie interne – Décision (Doc.5.1)  | 15 min                  |                          |                                   |
| 5.1 Modification des seuils dans le Règlement financier – Décision (Doc. 5.2)  | 5 min                   |                          |                                   |
| <b>6. Comité d'audit, risques et finances</b>  |                         | 10h05                    | Michel Hamelin                    |
| 6.1 Rapport du président du comité (Doc. 6.1)  | 5 min                   |                          |                                   |
| 6.2 Gestion des risques stratégiques - Décision (Doc. 6.2)   | 10 min                  |                          | Magda Greiss                      |
| <b>7. Direction générale de l'administration et des finances</b>   |                         | 10h20                    |                                   |
| 7.1 Plan d'action en développement durable – Décision (Doc. 7.1)   | 10 min                  |                          | Amélie Houle<br>Brigitte Geoffroy |
| 7.2 Tarification des services offerts par BANQ en 2024 – Décision (Doc. 7.2)   | 5 min                   |                          | Martin Giroux                     |
| <b>8. Direction générale des ressources informationnelles</b>  |                         | 10h35                    | Alexandre Lupien                  |
| 8.1 Acquisition d'une solution passerelle infonuagique pour la conservation du patrimoine culturel québécois – Décision (Doc. 8.1) | 10 min                  |                          |                                   |
| 8.2 Acquisition d'une solution intégrée de gestion des ressources humaines et de la paie – Décision (Doc. 8.2)                     | 10 min                  |                          |                                   |

|            |   |                |       |                           |
|------------|---|----------------|-------|---------------------------|
| <b>9.</b>  | <b>Direction générale de la Grande Bibliothèque</b>   |                | 10h55 | <i>Martin Dubois</i>      |
| 9.1        | Contrat de service de gré à gré avec SDM pour l’approvisionnement en notices dans le cadre du SQTD - <i>Décision (Doc. 9.1)</i> | 10 min         |       | <i>Mélanie Dumas</i>      |
| <b>10.</b> | <b>Direction des archives nationales</b>  |                | 11h05 | <i>Hélène Laverdure</i>   |
| 10.1       | Renouvellement de l’agrément et Soutien au traitement des archives privées – <i>Décision (Doc. 10.1)</i>                        | 5 min          |       |                           |
| 10.2       | Archives à sauvegarder en cas de catastrophe  | 5 min          |       | <i>Hélène Fortier</i>     |
| <b>11.</b> | <b>Direction générale de la Bibliothèque nationale</b>  |                | 11h15 | <i>Maureen Clapperton</i> |
| 11.1       | Politique de développement des collections de la Bibliothèque nationale – <i>Décision (Doc. 11.1)</i>                           | 10 min         |       |                           |
| <b>12.</b> | <b>Comité de gouvernance et d’éthique – séance du 26 octobre</b>  |                | 11h30 | <i>Gaston Bellemare</i>   |
| 12.1       | Rapport du président du comité ( <i>Doc. 12.1</i> )   | 5 min          |       |                           |
| <b>13.</b> | <b>Rapport du comité des ressources humaines – séance du 9 novembre</b>   |                | 11h35 | <i>Chantal Brodeur</i>    |
| 13.1       | Rapport de la présidente du comité ( <i>Doc. 13.1</i> )   | 5 min          |       |                           |
| <b>14.</b> | <b>Affaires diverses</b>  | 5 min          | 11h40 | <i>Frédéric Bouchard</i>  |
| <b>15.</b> | <b>Huis clos</b>  | 20 min         | 12h00 | <i>Frédéric Bouchard</i>  |
| <b>16.</b> | <b>Clôture</b>  |                | 12h00 | <i>Frédéric Bouchard</i>  |
|            |   | <i>Total :</i> | 3h    |                           |



**95<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 11 janvier 2024, de 11h30 à 12h  
Par visioconférence

**Ordre du jour**

|  | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Responsable</u>       |
|--|-------------------------|--------------------------|
| 1. Ouverture   |                         | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| 2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>  | <i>5 min</i>            | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| 3. Prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) 2024-2028– <i>Décision (Doc. 3)</i> | <i>20 min</i>           | <i>Martin Giroux</i>     |
| 4. Huis clos   | <i>5 min</i>            | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| 5. Clôture   |                         | <i>Frédéric Bouchard</i> |
|  | <i>Total :</i>          | <i>30 min</i>            |



**96<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le mercredi 20 mars 2024, de 9h à 11h30  
Salle du conseil, 4<sup>e</sup> étage, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour**

|  | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Heure<br/>estimée</u> | <u>Responsable</u>                |
|--|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| <b>1. Ouverture</b>  | 5 min                   | 9h                       | Frédéric Bouchard                 |
| <b>2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i></b>   | 5 min                   | 9h05                     | Frédéric Bouchard                 |
| <b>3. Adoption des procès-verbaux et suivis</b>  |                         | 9h10                     | Frédéric Bouchard                 |
| 3.1 Séance du 7 décembre 2023 – <i>Décision (Doc. 3.1)</i>   | 5 min                   |                          |                                   |
| 3.2 Séance du 11 janvier 2024 - <i>Décision (Doc. 3.2)</i>   | 5 min                   |                          |                                   |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>   |                         | 9h20                     | Marie Grégoire                    |
| 4.1 Rapport de la PDG ( <i>Doc. 4.1</i> )  | 15 min                  |                          |                                   |
| <b>5. Direction générale de l'administration et des finances</b>   |                         | 9h45                     | Martin Giroux                     |
| 5.1 Contrat de services de gardiennage – <i>Décision (Doc. 5.1)</i>  | 10 min                  |                          |                                   |
| 5.2 Plan d'action en développement durable – ( <i>Doc.5.2</i> )  | 10 min                  |                          | Amélie Houle<br>Brigitte Geoffroy |
| <b>6. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>   |                         | 10h05                    | Anne Milot                        |
| 6.1 Règlement sur la gestion contractuelle – <i>Décision (Doc. 6.1)</i>  | 10 min                  |                          |                                   |
| <b>7. Bibliothèque Saint-Sulpice</b>   |                         | 10h15                    | Ariane Généreux                   |
| 7.1 Entente Société québécoise des infrastructures ( <i>Doc. 7.1</i> )   | 15 min                  |                          |                                   |
| <b>8. Direction générale des ressources informationnelles</b>  |                         | 10h30                    | Alexandre Lupien                  |
| 8.1 Acquisition de deux unités de stockage (NAS) pour la conservation du patrimoine culturel québécois– <i>Décision (Doc. 8.1)</i> | 10 min                  |                          |                                   |
| 8.2 Acquisition d'une solution passerelle infonuagique pour la conservation du patrimoine culturel québécois – ( <i>Doc. 8.2</i> ) | 5 min                   |                          |                                   |
| <b>9. Direction des communications</b>   |                         | 10h45                    | Mylène Racine                     |
| 9.1 Présentation du sondage Léger sur la notoriété de BANQ et campagne de notoriété – ( <i>Doc. 9.1</i> )                          | 10 min                  |                          |                                   |
| <b>10. Comité sur la transformation numérique – séance du 31 janvier</b>   |                         | 10h55                    | Bamba Sissoko                     |

|            |  |       |       |                          |
|------------|--|-------|-------|--------------------------|
| 10.1       | Rapport du président du comité (Doc. 10.1)       | 5 min |       |                          |
| <b>11.</b> | <b>Comité des usagers – séance du 20 février</b> |       | 11h   | <i>Michel De Césaré</i>  |
| 11.1       | Rapport du président du comité (Doc. 11.1)       | 5 min |       |                          |
| <b>12.</b> | <b>Affaires diverses</b>                         | 5 min | 11h05 | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| <b>13.</b> | <b>Huis clos</b>                                 | 5 min | 11h10 | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| <b>14.</b> | <b>Clôture</b>                                   |       |       | <i>Frédéric Bouchard</i> |
|            | <i>Total :</i>                                   | 2h05  | 11h05 |                          |



**97<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 28 mars 2024, de 8h à 9h

Par visioconférence

**Ordre du jour**

|  | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Responsable</u>                      |
|--|-------------------------|---|
| 1. Ouverture   |                         | <i>Frédéric Bouchard</i>                |
| 2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i>  | <i>5 min</i>            | <i>Frédéric Bouchard</i>                |
| 3. Comité d'audit, des risques et des finances du 6 mars<br>2024– <i>Rapport du président (Doc. 3)</i> | <i>20 min</i>           | <i>Michel Hamelin</i>                   |
| 4. Budget du Gouvernement – Annonce du 12 mars   | <i>20 min</i>           | <i>Michel Hamelin<br/>Martin Giroux</i> |
| 5. Huis clos   | <i>5 min</i>            | <i>Frédéric Bouchard</i>                |
| 6. Clôture   |                         | <i>Frédéric Bouchard</i>                |
|  | <i>Total :</i>          | <i>60 min</i>                           |



ADOPTÉ

**98<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 9 mai 2024, de 9h à 12h  
Salle du conseil, 4<sup>e</sup> étage, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour**

|   | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Heure<br/>estimée</u> | <u>Responsable</u>                       |
|---|-------------------------|--------------------------|--|
| <b>1. Ouverture</b>   | 5 min                   | 9h                       | Frédéric Bouchard                        |
| <b>2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i></b>  | 5 min                   | 9h05                     | Frédéric Bouchard                        |
| <b>3. Adoption des procès-verbaux et suivis</b>   |                         | 9h10                     | Frédéric Bouchard                        |
| 3.1 Séance du 20 mars - <i>Décision (Doc. 3.1)</i>  | 5 min                   |                          |  |
| 3.2 Séance du 28 mars - <i>Décision (Doc. 3.2)</i>  | 5 min                   |                          |  |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>  |                         | 9h20                     | Marie Grégoire                           |
| 4.1 Rapport de la PDG ( <i>Doc. 4.1</i> )   | 20 min                  |                          |  |
| <b>5. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>  |                         | 9h40                     | Anne Milot                               |
| 5.1 Plan stratégique 2023-2027 : dépôt du document final<br>( <i>Doc. 5.1</i> )                               | 5 min                   |                          |  |
| <b>6. Direction générale des ressources informationnelles</b>   |                         | 9h45                     | Alexandre Lupien                         |
| 6.1 Dépôt numérique fiable (DNF) – <i>Décision (Doc. 6.1)</i>   | 10 min                  |                          |  |
| <b>7. Bibliothèque Saint-Sulpice</b>  |                         | 9h55                     | Ariane Généreux                          |
| 7.1 Présentation de capsules de la Trame sonore ( <i>Doc. 7.1</i> )   | 15 min                  |                          |  |
| <b>8. Direction générale des ressources humaines</b>  |                         | 10h10                    | Valérie Messih                           |
| 8.1 Présentation du sondage Klimat  | 10 min                  |                          | Isabel Vincent-Poirier                   |
| <b>9. Direction générale des Archives nationales et Direction de<br/>l'expérience et de la transformation</b> |                         | 10h20                    | Valérie D'Amour<br>Jean-François Gauvin  |
| 9.1 Projet de banque de données gouvernementales et<br>culturelles– ( <i>Doc. 9.1</i> )                       | 10 min                  |                          |  |
| <b>10. Direction générale de la Grande Bibliothèque</b>   |                         | 10h30                    | Sébastien Nadeau                         |
| 10.1 Présentation « les stratégies d'inclusion sociale comme gage<br>d'efficacité de BANQ »                   | 15 min                  |                          | Jennifer Fournier<br>Marie-Pierre Gadoua |

|  |                |              |                          |
|--|----------------|--------------|--------------------------|
| <b>11. Comité sur la transformation numérique – séances du 31 janvier et du 24 avril</b> |                | <i>10h45</i> | <i>Bamba Sissoko</i>     |
| 11.1 Rapport du président du comité – séance du 31 janvier<br><i>(Doc. 11.1)</i>         | <i>5 min</i>   |              |                          |
| 11.2 Rapport du président du comité – séance du 24 avril<br><i>(Doc. 11.2)</i>           | <i>5 min</i>   |              |                          |
| <b>12. Comité des ressources humaines – séance du 1er mai</b>                            |                | <i>10h55</i> | <i>Chantal Brodeur</i>   |
| 12.1 Rapport de la présidente du comité - <i>(Doc. 12.1)</i>                             | <i>5 min</i>   |              |                          |
| <b>13. Affaires diverses</b>   | <i>5 min</i>   | <i>11h</i>   | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| <b>14. Huis clos</b>   | <i>5 min</i>   | <i>11h05</i> | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| <b>15. Clôture</b>   |                | <i>11h10</i> | <i>Frédéric Bouchard</i> |
|  | <i>Total :</i> | <i>2h10</i>  |                          |



**PROJET**

**99<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le mercredi 19 juin 2024, de 9h à 12h  
Par visioconférence

**Ordre du jour**

|   | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Heure<br/>estimée</u> | <u>Responsable</u> |
|---|-------------------------|--------------------------|--------------------|
| <b>1. Ouverture</b>   | 5 min                   | 9h                       | Frédéric Bouchard  |
| <b>2. Ordre du jour – Décision (Doc. 2) – Accueil des deux nouvelles administratrices Mme Olivier et Mme Tremblay</b> | 5 min                   | 9h05                     | Frédéric Bouchard  |
| <b>3. Adoption du procès-verbal et suivis</b>   |                         |                          | Frédéric Bouchard  |
| 3.1 Séance du 9 mai - <i>Décision (Doc. 3.1)</i>  | 5 min                   | 9h10                     |                    |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>  |                         |                          | Marie Grégoire     |
| 4.1 Rapport de la PDG ( <i>Doc. 4.1</i> )   | 20 min                  | 9h15                     |                    |
| 4.2 Revue de mandat de BANQ   | 5 min                   |                          |                    |
| <b>5. Comité d'audit, des risques et des finances – séance du 6 juin 2024</b>   |                         | 9h40                     | Michel Hamelin     |
| 5.1 Rapport du président du comité ( <i>Doc. 5.1</i> )  | 5 min                   |                          |                    |
| 5.2 Résultats du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2024 ( <i>Doc. 5.2</i> )                                   | 5 min                   |                          |                    |
| 5.3 États financiers au 31 mars 2024 – <i>Décision (Doc. 5.3)</i>   | 10 min                  |                          |                    |
| 5.4 Budget 2024-2025 – <i>Décision (Doc. 5.4)</i>   | 15 min                  |                          |                    |
| <b>6. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>  |                         | 10h15                    | Anne Milot         |
| 6.1 Modification du Règlement de gouvernance et de régie interne - <i>Décision (Doc. 6.1)</i>                         | 5 min                   |                          |                    |
| 6.2 Rapport annuel d'activité - <i>Décision (Doc. 6.2)</i>  | 10 min                  |                          |                    |
| 6.3 Calendrier des séances 2024-2025 – <i>Décision (Doc. 6.3)</i>   | 5 min                   |                          |                    |
| <b>7. Direction générale de l'administration et des finances</b>  |                         | 10h35                    | Martin Giroux      |
| 7.1 Appel d'offres public - gardiennage – <i>Décision (Doc. 7.1)</i>  | 10 min                  |                          |                    |
| 7.2 Appel d'offres public - assurances de BANQ – <i>Décision (7.2)</i>  | 5 min                   |                          |                    |
| 7.3 Modification de la tarification des services offerts par BANQ – 2024 – <i>Décision (Doc. 7.3)</i>                 | 5 min                   |                          |                    |

|            |   |                |              |                          |
|------------|---|----------------|--------------|--------------------------|
| <b>8.</b>  | <b>Direction générale de la Grande Bibliothèque</b>   |                | <b>10h55</b> | <b>Sébastien Nadeau</b>  |
| 8.1        | Plan d'action relatif aux services adaptés de BANQ 2024-2025 – <i>Décision</i><br>( <i>Doc. 8.1</i> ) | 10 min         |              |                          |
| 8.2        | Rapport d'activités BANQ et Ville de Montréal ( <i>Doc. 8.2</i> )                                     | 5 min          |              |                          |
| <b>9.</b>  | <b>Direction générale des Archives nationales</b>   |                | <b>11h10</b> | <b>Hélène Laverdure</b>  |
| 9.1        | Loi sur les Archives – état d'avancement ( <i>Doc. 9.1</i> )  | 10 min         |              |                          |
| 9.2        | Programme de soutien aux archives privées – ( <i>Doc. 9.2</i> )                                       | 5 min          |              |                          |
| <b>10.</b> | <b>Comité des usagers – séance du 21 mai 2024</b>   |                | <b>11h25</b> | <b>Michel De Césaré</b>  |
| 10.1       | Rapport du président du comité ( <i>Doc.10.1</i> )  | 10 min         |              |                          |
| <b>11.</b> | <b>Affaires diverses</b>  | 5 min          | <b>11h40</b> | <b>Frédéric Bouchard</b> |
| <b>12.</b> | <b>Huis clos</b>  | 5 min          |              | <b>Frédéric Bouchard</b> |
| <b>13.</b> | <b>Clôture</b>  |                |              | <b>Frédéric Bouchard</b> |
|            |   | <b>Total :</b> | <b>2h45</b>  | <b>11h50</b>             |



**100<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 17 octobre 2024, de 13 h à 15 h  
Salle du conseil, 4<sup>e</sup> étage, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour**

|   | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Responsable</u> |
|---|-------------------------|--------------------|
| <b>1. Ouverture</b>   | 5 min                   | Frédéric Bouchard  |
| <b>2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i></b>  | 5 min                   | Frédéric Bouchard  |
| <b>3. Adoption du procès-verbal et suivis</b>   |                         | Frédéric Bouchard  |
| 3.1 Séance du 19 juin - <i>Décision (Doc. 3.1)</i>  | 10 min                  |                    |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>  |                         | Marie Grégoire     |
| 4.1 Rapport de la PDG ( <i>Doc. 4.1</i> )   | 20 min                  |                    |
| <b>5. Comité d'audit, des risques et des finances – séance du 2 octobre 2024</b>                        |                         | Michel Hamelin     |
| 5.1 Rapport du président du comité ( <i>Doc. 5.1</i> )  | 10 min                  |                    |
| <b>6. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>                                      |                         | William K. Richard |
| 6.1 Dépôt du rapport annuel de gestion 2023-2024 ( <i>Doc. 6.1</i> )                                    | 5 min                   |                    |
| <b>7. Direction générale de l'administration et des finances</b>  |                         | Martin Giroux      |
| 7.1 Nouveau régime d'emprunts de BANQ – <i>Décision (Doc. 7.1)</i>                                      | 5 min                   |                    |
| 7.2 Appel d'offres pour l'entretien ménager – <i>Décision (Doc. 7.2)</i>                                | 5 min                   |                    |
| <b>8. Direction générale de la Grande Bibliothèque</b>  |                         | Mélanie Dumas      |
| 8.1 Contrat avec BTLF – <i>Décision (Doc. 8.1)</i>  | 10 min                  |                    |
| <b>9. Direction générale des ressources informationnelles</b>   |                         | Alexandre Lupien   |
| 9.1 Acquisition d'une unité de stockage (NAS) pour le patrimoine culturel québécois ( <i>Doc. 9.1</i> ) | 10 min                  |                    |
| <b>10. Affaires diverses</b>  | 5 min                   | Frédéric Bouchard  |
| <b>11. Huis clos</b>  | 5 min                   | Frédéric Bouchard  |
| <b>12. Clôture</b>  |                         | Frédéric Bouchard  |
|   | <b>Total :</b>          | <b>1 h 35</b>      |



**101<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Le jeudi 5 décembre 2024, de 13 h à 16 h  
Salle du conseil, 4<sup>e</sup> étage, Grande Bibliothèque

**Ordre du jour**

|  | <u>Temps<br/>estimé</u> | <u>Responsable</u>     |
|--|-------------------------|------------------------|
| <b>1. Ouverture</b>  | 5 min                   | Frédéric Bouchard      |
| <b>2. Ordre du jour – <i>Décision (Doc. 2)</i></b>   | 5 min                   | Frédéric Bouchard      |
| <b>3. Adoption du procès-verbal et suivis</b>  |                         | Frédéric Bouchard      |
| 3.1 Séance du 17 octobre - <i>Décision (Doc. 3.1)</i>  | 10 min                  |                        |
| <b>4. Présidente-directrice générale</b>   |                         | Marie Grégoire         |
| 4.1 Rapport de la PDG ( <i>Doc. 4.1</i> )  | 20 min                  |                        |
| <b>5. Comité d'audit, des risques et des finances – séance du 26 novembre</b>                        |                         | Michel Hamelin         |
| 5.1 Rapport du président du comité ( <i>Doc. 5.1</i> )   | 10 min                  |                        |
| <b>6. Comité des ressources humaines – séance du 14 novembre</b>                                     |                         | Chantal Brodeur        |
| 6.1 Rapport de la présidente du comité ( <i>Doc. 6.1</i> )   | 10 min                  |                        |
| <b>7. Comité des usagers – séance du 19 novembre</b>   |                         | Michel De Césaré       |
| 7.1 Rapport du président du comité ( <i>Doc.7.1</i> )  | 10 min                  |                        |
| <b>8. Direction de l'expérience et de la transformation</b>  |                         | Mélanie Piecha         |
| 8.1 Gestion des risques stratégiques – <i>Décision (Doc. 8.1)</i>                                    | 10 min                  |                        |
| <b>9. Direction générale des ressources humaines</b>   |                         | Valérie Messih et      |
| 9.1 Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail - <i>Décision (Doc. 9.1)</i> | 10 min                  | Isabel Vincent-Poirier |
| <b>10. Secrétariat général et direction des affaires juridiques</b>                                  |                         | William K. Richard     |
| 10.1 Protectrice des usagers – <i>Décision (Doc. 10.1)</i>   | 5 min                   |                        |

|            |  |                |                          |
|------------|--|----------------|--------------------------|
| 10.2       | Portrait personnalisé gestion contractuelle 2023-2024 (Doc. 10.2)        | 5 min          |                          |
| <b>11.</b> | <b>Direction générale de l'administration et des finances</b>            |                | <i>Martin Giroux</i>     |
| 11.1       | Tarification des services offerts par BANQ – <i>Décision (Doc. 11.1)</i> | 5 min          |                          |
| <b>12.</b> | <b>Direction générale de la Grande Bibliothèque</b>                      |                | <i>J.F. Cusson et</i>    |
| 12.1       | Appel d'offres pour le Projet Labo – <i>Décision (Doc. 12.1)</i>         | 10 min         | <i>Émilie Guertin</i>    |
| <b>13.</b> | <b>Direction générale des Archives nationales</b>                        |                | <i>Valérie D'Amour</i>   |
| 13.1       | Soutien au traitement des archives privées – (Doc. 13.1)                 | 10 min         |                          |
| <b>14.</b> | <b>Comité sur la transformation numérique – séance du 8 novembre</b>     |                | <i>Linda Beaupré</i>     |
| 14.1       | Rapport (Doc. 14.1)  | 10 min         |                          |
| <b>15.</b> | <b>Affaires diverses</b>   | 5 min          | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| <b>16.</b> | <b>Huis clos</b>   | 5 min          | <i>Frédéric Bouchard</i> |
| <b>17.</b> | <b>Clôture</b>   |                | <i>Frédéric Bouchard</i> |
|            |  | <i>Total :</i> | <i>2 h 25</i>            |



**PROCÈS-VERBAL DE LA 86<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 20 OCTOBRE 2022, À 12 H 30, À  
LA SALLE DU CONSEIL, 4<sup>E</sup> ÉTAGE, À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale (par visioconférence)

Mme Linda Beaupré  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré  
Mme Isabelle Dubois (par visioconférence)  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin  
Mme Sandy Hervieux  
Mme Elsa Marsot  
Mme Theresa Rowat

Sont excusé(e)s : Mme Maryse Bouchard  
Mme Nadine Le Gal  
M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Marie-Dominique Bélisle, directrice générale des ressources humaines  
M. Pierre-Luc Décarie, chef des contenus numériques  
M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque  
M. Étienne Frégault, chef de pratique en relations professionnelles  
M<sup>e</sup> William Kronström Richard, avocat  
M. Frédéric Lemelin, médiateur en création numérique  
M. Alexandre Lupien, directeur général des ressources informationnelles  
Mme Mylène Racine, directrice des communications  
M. Charles-Philippe Tremblay-Bégin, technicien en nouvelles technologies

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 12 h 30.

Le président du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les avise que Mme Grégoire participera à la réunion en partie, car elle a été invitée à la cérémonie d'assermentation du conseil des ministres qui se déroule cet après-midi.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2022-23 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

## **3. Adoption du procès-verbal et suivi**

---

### **3.1 Séance du 22 juin 2022**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 22 juin 2022.

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Chantal Brodeur, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2022-24 : D'ADOPTER le procès-verbal du 22 juin 2022, avec trois corrections à la page 7.**

## **4. Présidente-directrice générale**

---

### **4.1 Rapport de la PDG**

Mme Grégoire présente les faits saillants de son rapport, dont une copie a été déposée dans l'extranet du CA. Elle mentionne notamment ce qui suit :

- BAnQ numérique a enregistré une augmentation de 22 % de consultation par rapport à la même période l'an dernier;
- au 30 septembre 2022, BAnQ comptait 404 618 abonnés, ce qui représente une diminution d'environ 500K d'abonnés qui s'explique en raison d'un ménage effectué par les équipes afin de supprimer les comptes inactifs;
- le nombre de nouveaux abonnements a par ailleurs connu une hausse de 24 % en comparaison avec 2021, cette hausse devrait se poursuivre en raison de la campagne publicitaire qui sera déployée cet automne;
- plus de 300 employés ont participé à un jeu-questionnaire portant sur l'Expérience BAnQ tout au long du mois d'août;
- pendant l'été, Mme Grégoire a fait une tournée des directions et bureaux de BAnQ afin d'aller à la rencontre des employés;
- 64 postes ont été pourvus depuis la dernière rencontre du CA;
- plusieurs ateliers et rencontres ont eu lieu afin d'optimiser les ressources et d'implanter le travail matriciel;
- le MCC a confirmé l'attribution d'une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois pour le projet *La trame sonore du Québec*;

- trois demandes d'aide financière ont été déposées au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour les activités de numérisation, pour l'optimisation des espaces d'entreposage et pour l'implantation de la technologie RFID;
- BAnQ a été sélectionnée par le Vérificateur général du Québec pour un audit de performance portant sur la gestion contractuelle. Le rapport, qui devrait être publié vers la fin novembre, contient un certain nombre de recommandations dont la plupart sont déjà en train d'être mises en œuvre. Le dépôt du rapport pourrait faire l'objet d'une certaine médiatisation.

Suivant des questions, Mme Grégoire indique que le roulement de personnel s'explique principalement en raison d'une rémunération plus compétitive offerte par d'autres employeurs, notamment au municipal. Cela dit, elle souligne que la politique de télétravail de BAnQ est attrayante et que l'organisation s'est bien positionnée à cet égard. BAnQ s'efforce d'offrir un environnement de travail stimulant pour les employés. En ce qui concerne le cadre de référence en gestion humaine du changement, une présentation pourra être faite au comité des ressources humaines puis au conseil d'administration.

Le président ajoute qu'il a rencontré, avec Mme Grégoire, la directrice de la Fondation BAnQ et le président de son conseil d'administration, M. Gaetan Desroches. Ils ont réitéré leur volonté d'aider et de soutenir les activités de la Fondation. Le président invite d'ailleurs les membres du conseil de BAnQ à participer au rayonnement des activités de la Fondation. Également, il convie les membres du conseil à communiquer avec lui s'ils souhaitent s'impliquer davantage.

## **5. Comité de vérification et des finances (CVF) – séance du 6 octobre 2022**

---

### **5.1 Rapport du président du comité**

M. Michel Hamelin, président du CVF, résume la séance du 6 octobre 2022. Lors de cette rencontre, le comité a notamment examiné le rapport financier, le suivi du maintien d'actifs, la liste des contrats de plus de 25 000 K et des appels d'offres, et a effectué les contrôles qui s'imposent. Il a par ailleurs analysé les prévisions budgétaires pluriannuelles. Ces prévisions seront soumises au conseil d'administration en janvier 2023, pour approbation. M. Hamelin indique qu'il a suivi étroitement les travaux d'audit de performance du VGQ et que le conseil d'administration sera tenu informé.

En ce qui concerne la vérification interne, il souligne l'évaluation presque parfaite des activités de la vérificatrice interne. L'auto-évaluation et le rapport de validation externe de l'auto-évaluation font état uniquement de points mineurs à améliorer.

Le président du conseil tient à remercier M. Hamelin pour son expertise et son implication, qui sont précieuses pour BAnQ.

## **6. Comité sur la transformation numérique (CTN) – séance du 5 octobre 2022**

---

### **6.1 Rapport du président du comité**

Mme Sandy Hervieux, membre du CTN, résume les travaux du comité. Lors de la rencontre, M. Alexandre Lupien a notamment commenté le rapport d'audit de sécurité en plus de faire un suivi de la cyberattaque de juin. Il a par la suite présenté le bureau de projet institutionnel et le comité de développement institutionnel et fait part de la vision et des orientations de la direction générale des ressources informationnelles (DGRI). Finalement, M. Lupien a passé en revue les appels d'offres en

ressources informationnelles. Pour sa part, M. Jean-François Gauvin a quant à lui déposé et explicité la feuille de route de la stratégie numérique 2021-2022.

Mme Grégoire souligne l'arrivée de M. Alexandre Lupien en tant que directeur de la DGRI, qui insufflé un vent de renouveau. M. Lupien a rapidement créé un comité rassemblant les autres DGRI des sociétés d'état de la Culture dans le but de collaborer et de mutualiser les efforts.

Suivant une question du président, Mme Hervieux indique que le comité s'intéresse au positionnement de BAnQ dans son écosystème et que des liens et partenariats sont envisageables avec des organisations comme le Bureau de coopération interuniversitaire, le réseau biblio ou l'ABPQ. Mme Grégoire ajoute que BAnQ est favorable aux partenariats stratégiques qui permettent de mutualiser les efforts et de servir les intérêts de chacun.

## **7. Direction générale des ressources informationnelles**

---

### **7.1 Incident de sécurité – Été 2022**

M. Alexandre Lupien se joint à la séance et donne aux membres des détails quant à l'incident de sécurité survenu pendant l'été 2022. Les deux systèmes principalement affectés sont le SQTD et IDEL. Les systèmes ont été déconnectés dès la connaissance de l'attaque. BAnQ a requis d'urgence les services d'une firme spécialisée en cybersécurité, Bradley et Rollins, qui a notamment effectué des tests d'intrusion et un audit de sécurité. Cette firme effectuera également de la surveillance pendant un an. À la suite de cet incident, BAnQ a accéléré le déploiement de l'authentification à deux facteurs. Il est prévu que l'ensemble des employés doivent s'y conformer avant le 30 octobre.

Le président du conseil informe M. Lupien que son arrivée est très appréciée du conseil d'administration et de la direction de BAnQ. Il le remercie de l'avoir tenu au courant de l'incident au fur et à mesure.

Mme Marie Grégoire et M. Alexandre Lupien quittent la séance.

## **8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques**

---

### **8.1 Renouvellement du mandat de M. Michel De Césaré**

M<sup>e</sup> Anne Milot explique la procédure de nomination du membre usager du conseil d'administration de BAnQ et présente le projet de résolution pour le renouvellement du mandat de M. Michel De Césaré.

M. De Césaré souligne le plaisir qu'il a à siéger sur le conseil d'administration et sur le comité des usagers. C'est un comité dynamique, avec des membres impliqués. La prochaine rencontre du comité aura lieu au mois de novembre prochain. Parmi les travaux à venir, la procédure de sélection et de nomination des membres externes du comité sera revue afin d'alléger le processus et d'assurer une plus grande diversité. M. De Césaré émet le souhait qu'encore cette année le président et la PDG viennent rencontrer les membres du comité au printemps prochain.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 4.1. de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, qui détermine qu'un représentant des usagers de BAnQ est nommé au conseil d'administration par le gouvernement, sur la recommandation du comité des usagers;

**ATTENDU** l'article 5.14. des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ qui prévoit que le comité des usagers détermine parmi ses membres externes le membre usager de BAnQ et requiert du CA d'adopter une résolution demandant au gouvernement de procéder à la nomination de ce membre, pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois;

**ATTENDU** le décret gouvernemental 746-2018 du 13 juin 2018 ordonnant, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, que M. Michel De Césaré soit nommé membre indépendant du conseil d'administration de BAnQ, à titre de membre usager, sur la recommandation du comité des usagers, pour un mandat de quatre ans;

**ATTENDU** l'expiration du mandat de M. De Césaré le 12 juin 2022;

**ATTENDU** la résolution du comité des usagers CU-2022-06, adoptée par courrier électronique le 8 août dernier, demandant au conseil d'adopter une résolution recommandant au gouvernement de procéder au renouvellement du mandat de M. Michel De Césaré à titre de membre usager du conseil de BAnQ et ce, pour un mandat de quatre ans, non renouvelable;

*Sur proposition de Mme Isabelle Dubois, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2022-25 :** **D'ADOPTER une résolution recommandant au gouvernement de procéder au renouvellement du mandat de M. Michel De Césaré à titre de membre usager du conseil de BAnQ et ce, pour un mandat de quatre ans, non renouvelable.**

## 8.2 Loi 25

M<sup>e</sup> Anne Milot et M<sup>e</sup> William Kronström Richard présentent les travaux visant le respect des nouvelles dispositions en matière de protection des renseignements personnels. Il s'agit d'un grand chantier qui va occuper les équipes en 2022-2023 et au-delà. BAnQ a déjà adopté deux directives afin de respecter les dispositions qui entrent en vigueur en septembre 2022. Le comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels se réunit mensuellement afin de planifier les travaux du chantier. Le secrétariat général explore par ailleurs des possibilités de mutualiser les efforts puisque tous les ministères et organismes sont visés par la Loi 25. Il travaille notamment à la création d'un forum réunissant les équipes juridiques des organismes chapeautés par le MCC.

Suivant des questions des membres, M<sup>e</sup> Milot et M<sup>e</sup> Richard indiquent que la réflexion devra aussi porter sur l'ensemble du cycle de vie de la gestion de l'information. Le Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale sera sans doute sollicité.

## **9. Direction générale de la Grande Bibliothèque**

---

M. Martin Dubois, M. Charles-Philippe Tremblay-Bégin et M. Frédéric Lemelin se joignent à la réunion.

### **9.1 Suivi – Projet Labo**

M. Martin Dubois avise les membres que la Fondation BAnQ s'est engagée à soutenir le projet du Labo à hauteur de 2,5 millions.

Afin d'illustrer l'impact du Labo et de donner un exemple d'un projet très innovant élaboré avec la nouvelle approche, M. Lemelin et M. Tremblay-Bégin ont été invités pour présenter le projet *Un souhait écofabriqué*. Ce projet vise à faire découvrir la *Flore Laurentienne* du Frère Marie-Victorin, livre du patrimoine québécois, à travers une expérience interactive faisant découvrir aux usagers l'écofabrication et le pouvoir du recyclage.

Les membres félicitent l'équipe du Square et indiquent que des liens ou partenariats pourraient être envisagés, notamment avec l'Université McGill où il y a une grosse presse, ou avec l'Université de Montréal qui héberge la collection Marie-Victorin.

M. Tremblay-Bégin et M. Lemelin quittent la séance.

### **9.2 Évolution de la Grande Bibliothèque**

M. Martin Dubois poursuit sa présentation des lignes directrices et des orientations établies pour donner suite à la réflexion sur l'évolution de la Grande Bibliothèque. Il met en exergue les informations suivantes :

- le nombre d'emprunts est presque de retour à la normale;
- l'achalandage à la Grande Bibliothèque représente 57 % de la période pré-pandémie;
- il semblerait que la pandémie ait changé les habitudes des Montréalais, qui se déplacent davantage aux bibliothèques de proximités;
- les usagers s'installent moins dans les espaces.

Suivant des questions, M. Dubois ajoute que les activités de médiation et d'animation ont recommencé et que le public semble être au rendez-vous. Il n'a toutefois pas de statistiques. La DGGB réfléchit aux changements à court et à moyen terme qui devront être apportés à son offre de services afin de répondre aux nouveaux besoins de la population et pour offrir une meilleure expérience.

Le président remercie M. Dubois et souligne qu'il a reçu un excellent service à la Grande Bibliothèque.

M. Martin Dubois quitte la séance.

## **10. Direction des communications**

---

### **10.1 Nouveau site et campagne publicitaire**

Mme Mylène Racine et M. Pierre-Luc Décarie se joignent à la séance afin de faire le point sur la refonte du site Web de BAnQ et de montrer aux membres la campagne publicitaire qui sera lancée en novembre prochain. À l'aide d'une présentation PowerPoint, qui a été versée dans l'Extranet du CA, Mme Racine et M. Décarie mettent en évidence les informations suivantes :

- le nouveau site a été mis en ligne dans la nuit du 17 au 18 octobre et est maintenant accessible pour tous les usagers, il s'agit d'un jalon important qui a été franchi suivant des années de travail;
- dans les prochains mois, le site Web va évoluer et être bonifié, la ligne éditoriale sera raffinée, les espaces de diffusion à haut potentiel seront mis en valeur et les stratégies de contenus seront déployées;
- une campagne d'abonnement importante sera lancée le 7 novembre à la télé, pendant des émissions de pointe à grande portée et sur diverses plateformes numériques;
- la campagne a pour objectifs d'augmenter le nombre d'abonnements et de faire connaître au public les différents services offerts à BAnQ;
- les agences partenaires sont Kabane, Romeo et fils et Cossette, et c'est Jorge Camarotti qui réalise les publicités.

Mme Racine et M. Décarie ajoutent que les équipes sont au courant que d'anciennes pages du site Web sont encore référencées. Les efforts sont actuellement déployés afin d'effectuer un déréférencement. Mme Grégoire a fixé à 40 000 l'objectif du nombre de nouveaux abonnés.

Les membres félicitent l'équipe pour ce travail et indiquent que la campagne publicitaire va bénéficier non seulement à BAnQ, mais à toutes les bibliothèques publiques.

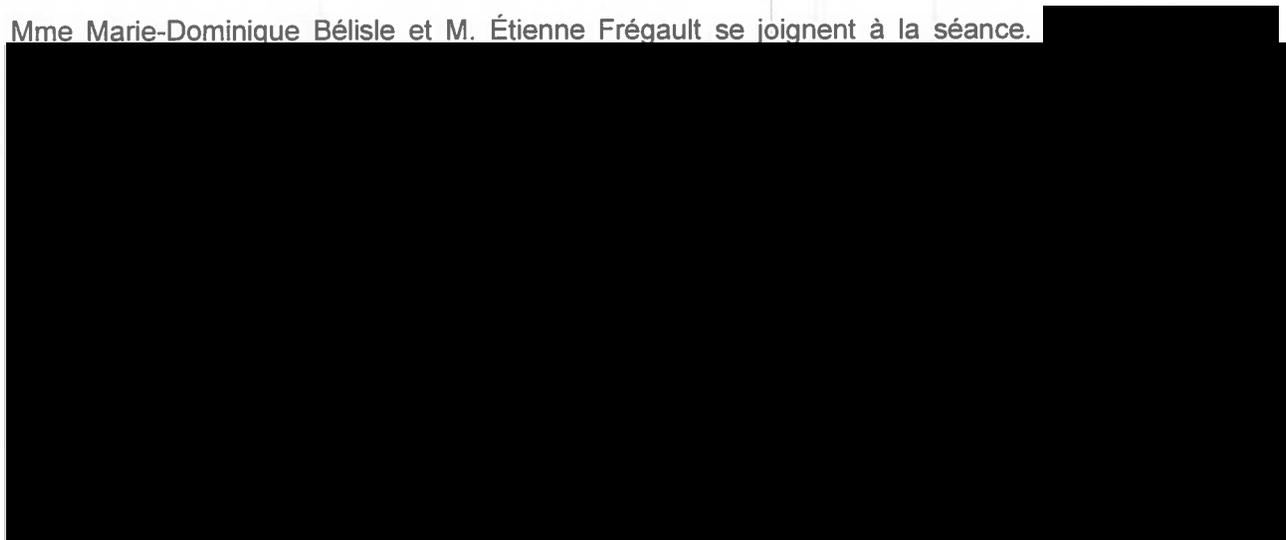
Mme Mylène Racine et M. Pierre-Luc Décarie quittent la séance.

## **11. Direction générale des ressources humaines**

---

### **11.1 État sur les négociations**

Mme Marie-Dominique Bélisle et M. Étienne Frégault se joignent à la séance.



Mme Marie-Dominique Bélisle et M. Étienne Frégault quittent la séance.

## **12. Affaires diverses**

---

Aucun point n'est ajouté en tant qu'affaires diverses.

## **13. Huis clos**

---

Le président demande la tenue d'un huis clos. Tous les invités ainsi que la secrétaire générale quittent la séance.

## **14. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 15.



M. Frédéric Bouchard  
Président



M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 87<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022, À 13 H, À LA  
SALLE DU CONSEIL, 4<sup>E</sup> ÉTAGE, À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré (par visioconférence)  
Mme Maryse Bouchard  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré (par visioconférence)  
Mme Isabelle Dubois (par visioconférence)  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Theresa Rowat  
M. Bamba Sissoko

Sont excusées : Mme Sandy Hervieux  
Mme Elsa Marsot

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> William Kronström Richard, avocat

Sont invité(e)s : Mme Vanessa Allnut, chargée de projet, Grande Bibliothèque  
M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque  
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances  
M. Alexandre Lupien, directeur général des ressources informationnelles

**1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président du conseil déclare la séance ouverte à 13 h.

Le président souhaite la bienvenue aux membres et les invite à ne pas se gêner pour intervenir et à poser des questions. Il souhaite que les discussions soient riches et animées. Il pourra agir si nécessaire pour assurer le respect du temps alloué.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

Sur proposition de Mme Chantal Brodeur, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :

**RÉS CA-2022-26 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

### **3. Adoption du procès-verbal et suivi**

---

#### **3.1 Séance du 20 octobre 2022**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 20 octobre 2022.

Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :

**RÉS CA-2022-27 : D'ADOPTER le procès-verbal du 20 octobre 2022, tel que déposé.**

### **4. Présidente-directrice générale**

---

#### **4.1 Rapport de la PDG**

Mme Grégoire présente son rapport, dont une copie écrite a été remise aux membres.

En ce qui concerne les éléments à surveiller, Mme Grégoire indique que le Vérificateur général du Québec (« VGQ ») a effectué un audit de la gestion contractuelle et que le rapport vient d'être rendu public. BAnQ a déjà préparé un plan d'action qui sera soumis au VGQ, avant d'être déposé à la Commission de l'administration publique.

Le président du conseil d'administration souligne que la PDG, le président du comité de vérification et des finances et la secrétaire générale l'ont tenu informé pendant toute la durée de l'audit de performance effectué par le VGQ. Il les remercie d'avoir suivi ce dossier diligemment puisqu'il s'agit un exercice qui n'est pas toujours facile.

Suivant des questions des membres, Mme Grégoire donne les précisions suivantes :

- les équipes travaillent fort pour apporter des améliorations aux sites Web de BAnQ, notamment celui du SQLA;
- BAnQ sera en mesure de chiffrer les coûts de l'exercice d'équité salariale au cours des prochaines semaines;
- l'approche matricielle permet de gérer en mode transversal et de briser les silos, davantage d'informations pourront être données lors des ateliers sur la planification stratégique;
- BAnQ n'a pas d'entente d'exclusivité avec TVA pour la création et la diffusion de contenus, elle collabore avec plusieurs autres médias et est ouverte à développer de nouveaux partenariats.

Mme Grégoire rappelle aux membres qu'ils peuvent lui écrire en tout temps.

## **5. Comité de vérification et des finances – séance du 18 novembre 2022**

---

### **5.1 Rapport du président du comité**

M. Michel Hamelin, président du comité de vérification et des finances, résume les travaux et les vérifications que le comité a effectués lors de la séance du 18 novembre 2022.

### **5.2 Tableau de bord des risques stratégiques**

Mme Magda Greiss, vérificatrice interne, se joint à la séance et passe en revue le tableau de bord des risques stratégiques et le tableau comparatif des risques stratégiques.

En réponse aux questions des membres, elle précise ce qui suit :

- l'exercice de gestion des risques a débuté il y a une dizaine d'années;
- il s'agit d'une démarche systématique;
- tous les risques ont été discutés au conseil de direction afin d'identifier les risques les plus élevés;
- d'autres risques ont été considérés, mais ne sont pas présentés dans le tableau, qui présente uniquement les risques inhérents élevés et inacceptables;
- le risque de perte de documents audiovisuels résulte de la détérioration de ces documents et d'un retard de numérisation.

Mme Magda Greiss quitte la séance.

## **6. Comité des usagers – séance du 29 novembre 2022**

---

### **6.1 Rapport du président du comité**

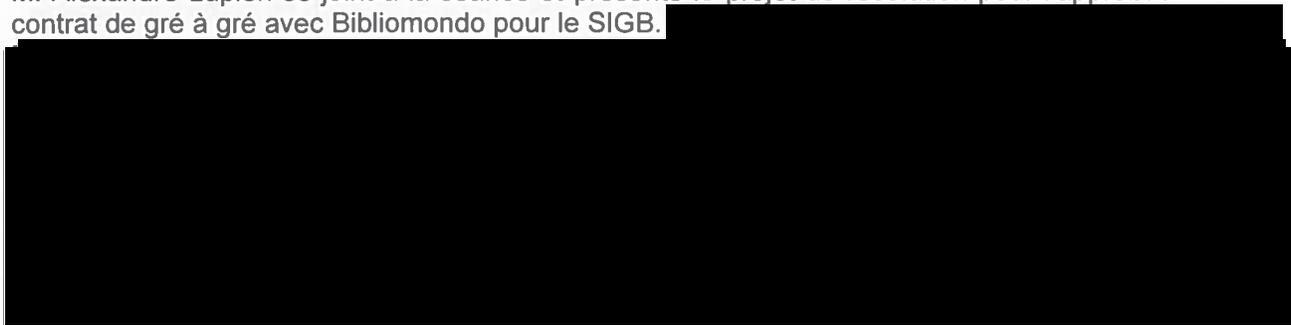
M. Michel De Césaré, président du comité des usagers, résume les travaux du comité. Il remercie Mme Grégoire et les équipes de BANQ qui se sont mobilisées rapidement afin de pallier les difficultés liées au nouveau site Web du SQLA.

## **7. Direction générale des ressources informationnelles**

---

### **7.1 Contrat de gré à gré avec Bibliomondo pour le SIGB**

M. Alexandre Lupien se joint à la séance et présente le projet de résolution pour l'approbation d'un contrat de gré à gré avec Bibliomondo pour le SIGB.



Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** le contrat conclu avec BiblioMondo inc. pour le soutien et l'évolution du système de gestion intégré de bibliothèque (SIGB) qui prendra fin le 31 mars 2023;
- ATTENDU** le besoin de BAnQ de conclure un nouveau contrat avec BiblioMondo inc. pour le soutien et l'évolution du SIGB, dont le progiciel Portfolio, pour une période de trois (3) ans, afin d'avoir le temps de réaliser un dossier d'opportunité;
- ATTENDU** les droits exclusifs de propriété intellectuelle de BiblioMondo inc. pour le SIGB en place à BAnQ;
- ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (CA-2016-26) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;
- ATTENDU** la disponibilité des sommes nécessaires;
- ATTENDU** la recommandation du directeur général des ressources informationnelles;
- ATTENDU** la décision du conseil de direction de BAnQ du 7 novembre 2022 de recommander la conclusion d'un nouveau contrat avec BiblioMondo inc. pour le SIGB;

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2022-28 :** **D'AUTORISER la conclusion d'un contrat, de gré à gré, avec BiblioMondo inc., pour le soutien et d'évolution du système de gestion intégré de bibliothèque, pour une période de (3) trois ans débutant le 1er avril 2023, pour un montant maximal de 1 952 317,96 \$ ventilé comme suit :**

- un montant de 1 352 317,96 \$ pour le soutien forfaitaire imputable au fonds de fonctionnement;
- un montant de 600 000 \$ (200 000 \$ par année), non garanti, pour les travaux d'évolution imputables au fonds de maintien d'actifs;

et

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin.**

M. Alexandre Lupien quitte la séance.

## **8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques**

---

### **8.1 Présidence du comité des ressources humaines**

Mme Theresa Rowat a informé le président du conseil d'administration et la secrétaire générale qu'elle ne souhaite plus présider le comité des ressources humaines.

Considérant cette vacance, le président du conseil propose aux membres de nommer Mme Chantal Brodeur à titre de présidente du comité des ressources humaines. Mme Brodeur est cheffe de division à la Ville de Repentigny et membre indépendante du conseil d'administration.

Le président du conseil souligne l'implication de Mme Theresa Rowat et remercie Mme Brodeur d'accepter de prendre la relève.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** le souhait de Mme Theresa Rowat de ne plus agir à titre de présidente du comité des ressources humaines, afin de siéger uniquement comme membre;

**ATTENDU** l'article 4.1 des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ qui indique que les administrateurs d'un comité du conseil sont nommés par le conseil pour une durée déterminée;

**ATTENDU** l'article 4.2 des Règles de gouvernance et de régie interne qui précise que le président propose au conseil la composition des comités;

*Sur proposition de M. Frédéric Bouchard, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité:*

**RÉS CA-2022-29 : DE NOMMER Mme Chantal Brodeur à titre de présidente du comité des ressources humaines de BAnQ, pour un mandat se terminant le 31 juin 2025.**

## **9. Direction générale des archives nationales**

---

### **9.1 Révision de la Loi sur les archives**

En l'absence de Mme Hélène Laverdure, la présidente-directrice générale présente le projet de modernisation de la *Loi sur les archives* à l'aide d'un PowerPoint qui a été déposé dans le dossier de la séance.

Les membres soulignent l'excellent travail des archives nationales dans ce dossier. Il est important que BAnQ poursuive ses efforts et il s'agit d'un beau legs pour la société québécoise.

## 9.2 Programme soutien au traitement des archives privées 2022-2023

Considérant l'absence de Mme Laverdure, le point 9.2 est remis à la prochaine réunion.

## 10. Direction générale de l'administration des finances

---

### 10.1 Tarification des services de BAnQ

M. Martin Giroux se joint à la séance et passe en revue la mise à jour annuelle de la tarification des services de BAnQ. [REDACTED]

[REDACTED]

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) qui prévoit que « tout tarif est indexé de plein droit, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé »;

**ATTENDU** l'alinéa 1 de l'article 83.4 de cette même loi qui précise qu'« un tarif n'est pas indexé lorsque, dans l'année précédente, il a été fixé ou il a été augmenté autrement qu'en vertu de l'article 83.3 »;

**ATTENDU** la *Politique de tarification de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (résolutions CA-2009-25 et CA-2013-36) qui prévoit que la tarification de BAnQ doit être revue annuellement pour fins d'approbation par le conseil d'administration;

**ATTENDU** la révision en profondeur des tarifs 2018, approuvée le conseil d'administration (résolution CA-2017-40);

**ATTENDU** la révision des tarifs 2022, approuvée par le conseil d'administration (résolution CA-2021-51);

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification et des finances pour l'adoption des tarifs 2023 (résolution CVF-2022-17);

*Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu :*

**RÉS CA-2022-30 :** D'ADOPTER la tarification des services offerts par BAnQ pour l'année 2023, telle que présentée.

## 10.2 Régime d'emprunt 2022-2023

M. Martin Giroux présente le projet de résolution pour l'institution d'un régime d'emprunts valide jusqu'au 31 octobre 2023, pour un montant n'excédant pas 76 741 838 \$. Ce régime d'emprunt permet à BAnQ d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU QUE :** en vertu du paragraphe 2° de l'article 18 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2), Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celle-ci et non encore remboursées au-delà d'un montant déterminé par le gouvernement;

**ATTENDU QUE :** conformément au décret numéro 1072-2008 du 5 novembre 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celle-ci et non encore remboursées au-delà de 1 000 000 \$;

**ATTENDU QUE :** la résolution numéro CA-2021-28, adoptée par le conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 15 septembre 2021, modifiée par la résolution numéro CA-2022-08, adoptée par le conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 13 mai 2022, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 119 996 401 \$, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par la ministre de la Culture et des Communications;

**ATTENDU QUE :** le décret numéro 1378-2021 du 27 octobre 2021, modifié par le décret numéro 1085-2022 du 15 juin 2022, autorise Bibliothèque et Archives nationales du Québec à instituer ce régime d'emprunts;

**ATTENDU QUE :** conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2023, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 76 741 838 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications, dont le détail des projets est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU QUE :** conformément au premier alinéa de l'article 83 de cette loi, Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**ATTENDU QUE :** en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le

pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

**ATTENDU QUE :** à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications devront être convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

**ATTENDU QUE :** Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

**ATTENDU QU'IL :** y a lieu, aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme ainsi contractés, de consentir en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par le ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière;

**ATTENDU QUE :** Bibliothèque et Archives nationales du Québec demande au ministre de la Culture et des Communications d'acquiescer purement et simplement à l'hypothèque mobilière sans dépossession précitée;

**ATTENDU QU'IL :** y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit en vigueur, conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

**ATTENDU QU'IL :** y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par le conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en vertu de la résolution numéro CA-2021-28 du 15 septembre 2021, modifiée par la résolution numéro CA-2022-08 du 13 mai 2022;

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2022-31 :**

1. **QUE** soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2023, permettant à Bibliothèque et Archives nationales du Québec d'emprunter un montant maximal de 76 741 838 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications, dont le détail des projets est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que :
  - a) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
  - b) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme;
3. **QUE** les emprunts contractés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du

présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts est établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit en vigueur ou la convention de prêt à long terme à intervenir entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - e) Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut effectuer un emprunt à long terme, à moins de bénéficier d'une subvention du ministre de la Culture et des Communications;
4. **QU'**à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;
  5. **QU'**aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par le ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, soit consentie au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit la présidente-directrice générale, la secrétaire générale et directrice des affaires juridiques, le directeur général de l'administration et des finances, ou la directrice des ressources financières de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, au nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à signer toute convention de marge de crédit ou toute convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
  7. **QU'**une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser Bibliothèque et Archives nationales du Québec à instituer le présent régime d'emprunts par marge de crédit ou à long terme;
  8. **QUE** la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, la résolution numéro CA-2021-28, adoptée par le conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 15 septembre 2021, modifiée par la résolution numéro CA-2022-08, adoptée par le conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 13 mai 2022, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

M. Martin Giroux quitte la séance.

## **11. Direction générale de la Grande Bibliothèque**

---

### **11.1 Évolution de la Grande Bibliothèque – Orientations et lignes directrices**

M. Martin Dubois et Mme Vanessa Allnutt se joignent à la réunion et présentent les nouvelles orientations et lignes directrices de la Grande Bibliothèque, à l'aide d'un document PowerPoint qui a été déposé dans le dossier du CA. BAnQ a travaillé sur une nouvelle formulation des orientations et des lignes directrices pour l'évolution de la Grande Bibliothèque. Elles sont davantage arrimées à l'Expérience BAnQ et reflètent les échanges qui se sont poursuivis au sein de BAnQ depuis que la première version avait été présentée en juin 2022. Cette nouvelle mouture est plus vivante et évoque mieux la direction que BAnQ souhaite donner à la Grande Bibliothèque de l'avenir.

Les informations suivantes sont fournies aux membres suivant des questions et commentaires :

- BAnQ souhaite que les espaces soient plus conviviaux;
- le rôle social de la Grande Bibliothèque demeurera important;
- la gestion du changement sera prise en compte pour le déploiement de nouvelles initiatives;
- BAnQ ne travaille pas actuellement sur une application mobile, mais cela pourrait être envisagé lorsque les sites Web seront bien déployés.

Le président du conseil remercie les invités et souligne la qualité du rapport. Il ajoute que BAnQ doit être ambitieuse pour la Grande Bibliothèque. BAnQ ne doit pas hésiter à être innovante et à introduire de nouvelles idées et de nouveaux concepts. Il aimerait qu'on vienne de loin pour s'inspirer de ce qui se fait à la Grande Bibliothèque.

M. Dubois et Mme Allnutt quittent la séance.

## **12. Affaires diverses**

---

Aucun point n'est ajouté en tant qu'affaires diverses.

## **13. Huis clos**

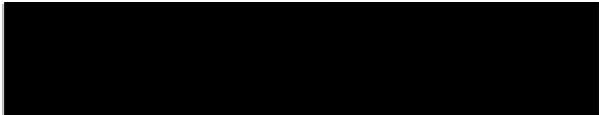
---

Le président demande la tenue d'un huis clos. Tous les invités ainsi que le secrétaire de séance quittent la séance.

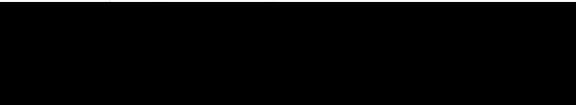
#### 14. Clôture

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 00.



M. Frédéric Bouchard  
Président du conseil



M<sup>e</sup> William Kronström Richard  
Secrétaire de la séance



**RÉSOLUTION CA-2023-01  
ADOPTÉE PAR COURRIEL, À L'UNANIMITÉ  
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES  
NATIONALES DU QUÉBEC**

**Tableau de bord des risques stratégiques**

- ATTENDU** la Politique de gestion intégrée de risques de BAnQ (P-1) qui prévoit l'élaboration d'un tableau de bord des risques stratégiques permettant un suivi efficace et adéquat de la gestion intégrée des risques;
- ATTENDU** la présentation du tableau de bord au conseil d'administration à sa séance du 8 décembre 2022;
- ATTENDU** l'article 8.3 de ladite Politique qui requiert l'approbation par le conseil du tableau de bord, incluant les seuils de tolérance pour chacun des risques;
- ATTENDU** l'article 3.22 des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ qui prévoit qu'une résolution signée et adoptée par tous les membres du conseil par courrier électronique a la même valeur et le même effet que si elle avait été adoptée à une séance du conseil;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**RÉS CA-2023-01 : D'APPROUVER le tableau de bord des risques stratégiques 2022, tel que présenté.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, à Montréal, le 5 mai 2023.



M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec



**RÉSOLUTION CA-2023-02  
ADOPTÉE PAR COURRIEL, À L'UNANIMITÉ  
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES  
NATIONALES DU QUÉBEC**

**Prévisions budgétaires pluriannuelles – Janvier 2023**

- ATTENDU** l'article 45.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001) qui prévoit que le conseil d'administration de tout organisme autre que budgétaire (OAQB) doit adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) en fonction du nombre d'années visées par les orientations;
- ATTENDU** l'approbation des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) par la présidente-directrice générale de BANQ le 19 janvier 2023;
- ATTENDU** l'obligation d'approuver les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) de BANQ avant le dépôt du budget 2023-2024 des organismes autres que budgétaires à l'Assemblée nationale;
- ATTENDU** la recommandation du comité de vérification et des finances;
- ATTENDU** l'article 3.22 des Règles de gouvernance et de régie interne de BANQ qui prévoit qu'une résolution signée et adoptée par tous les membres du conseil par courrier électronique a la même valeur et le même effet que si elle avait été adoptée à une séance du conseil;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**RÉS CA-2023-02: D'ADOPTER les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF), telles que déposées.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, à Montréal, le 9 mai 2023

  
M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec



ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA 88<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE  
JEUDI 23 MARS 2023, À 13 H, À LA SALLE ALAIN-GRANDBOIS,  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (SITE ROSEMONT)**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré (visioconférence)  
Mme Chantal Brodeur  
Mme Maryse Bouchard  
M. Michel De Césaré  
Mme Dominique Gazo  
Mme Nadine Le Gal (visioconférence)  
Mme Elsa Marsot  
Mme Theresa Rowat

Sont excusé(e)s : M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Isabelle Dubois  
M. Michel Hamelin  
Mme Sandy Hervieux  
M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale

Sont invité(e)s : M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des  
finances  
M<sup>e</sup> William Kronström Richard, avocat  
Mme Mylène Racine, directrice principale des communications

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président du conseil déclare la séance ouverte à 13 h.

Le président souhaite la bienvenue aux membres. Il les informe que certains des membres ont justifié leur absence pour des raisons professionnelles ou personnelles. Ainsi, le rapport du président du comité de vérification et des finances sera présenté à une séance ultérieure.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée. L'ajout du sous-point « comité des services adaptés » au point 6 est demandé.

*Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-03 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que modifié.**

## **3. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2022 et suivi**

---

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 8 décembre 2022.

Certaines modifications doivent être apportées au procès-verbal : les membres Maryse Bouchard, Nadine Le Gal, Bamba Sissoko étaient présents et le point 9.1 doit faire référence à un leg pour la société québécoise.

Les membres indiquent, par ailleurs, qu'ils aimeraient que Mme Hélène Laverdure présente le programme de soutien au traitement des archives privées à la prochaine réunion du conseil.

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par Mme Maryse Bouchard, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-04 : D'ADOPTER le procès-verbal du 20 octobre 2022, tel que modifié.**

## **4. Présidente-directrice générale**

---

### **4.1 Rapport de la PDG**

Mme Grégoire présente son rapport, dont une copie écrite a été remise aux membres.

En réponse à des questions, elle donne les précisions suivantes :

- le risque de grève n'avait pas été identifié dans le plan de gestion de risques stratégiques, ce pourra être évalué pour les prochains plans;
- le comité de coordination, qui réunit la Ville de Montréal et BAnQ, s'est déjà questionné par rapport au développement de collections pour les nouveaux arrivants. Un lien pourra être fait avec Chantal Brodeur à cet égard.

Mme Grégoire mentionne, par ailleurs, que la lettre ouverte qu'elle a rédigée avec le président du conseil et qui a été publiée par le quotidien La Presse pour la journée de la

Francophonie, a été partagée par le premier ministre François Legault, et a eu une très bonne portée médiatique. Il ne faut pas sous-estimer l'impact des communications et des interventions des membres du conseil. Les membres félicitent M. Bouchard et Mme Grégoire pour leur regard positif et sain. Ils indiquent, par ailleurs, que BANQ peut les solliciter lorsque des communications de leur part peuvent aider à porter une cause, un sujet ou une activité de BANQ.

M. Bouchard remercie Mme Grégoire et invite les membres à aller voir l'exposition Vues du fleuve, qu'il a trouvé émouvante. Il s'agit d'un beau succès qui permet de valoriser et d'exploiter un espace de la Grande Bibliothèque.

## **5. Comité de vérification et des finances – séance du 9 mars 2023**

---

### **5.1 Rapport du président du comité**

Puisque M. Michel Hamelin a dû s'excuser, les membres conviennent que le président du comité pourra faire son rapport à une séance ultérieure.

## **6. Comité des usagers – séance du 23 février 2023**

---

### **6.1 Rapport du président du comité**

M. Michel De Césaré résume les travaux du comité.

Le comité a notamment travaillé sur la nouvelle composition du comité sur les usagers. Il sera proposé que sept usagers siègent à ce comité, afin d'avoir une plus grande diversité. Le comité procèdera avec les milieux associatifs pour faciliter le recrutement.

M<sup>e</sup> Anne Milot précise que les modifications aux Règles de gouvernance et de régie interne devraient être présentées au conseil à la séance de juin. Les modifications, en lien avec le comité des usagers, seront prévues pour adoption à cette séance. Le comité de gouvernance et d'éthique se penchera d'abord sur ce document et effectuera une recommandation au conseil.

M. De Césaré ajoute que le comité a rencontré M. Sébastien Nadeau, directeur des services au public, pour discuter du SQLA et des difficultés qui ont été vécues. Les membres ont eu réponse à leurs questions de manière satisfaisante. L'échange a été cordial et productif.

### **6.2 Comité consultatif sur les services adaptés**

Le comité consultatif sur les services adaptés s'est réuni le 15 mars dernier. La réunion s'est bien déroulée et il y a eu une bonne participation des membres et des invités. M. De Césaré souligne notamment le travail et l'ouverture de Mme Jennifer Fournier, responsable du service de l'accueil et de l'accessibilité. Le comité a apprécié la

consultation que BAnQ a effectuée afin de déterminer les principaux enjeux et les priorités pour les usagers visés par les services.

Les membres du conseil conviennent que M. De Cesaré fera systématiquement un rapport sur les activités du comité consultatif sur les services adaptés aux prochaines séances du conseil.

M. Bouchard rappelle qu'il aimerait être présent annuellement à l'une des réunions du comité consultatif. M. De Cesaré en prend note et verra à l'inviter.

Mme Grégoire ajoute que la contribution du comité consultatif sur les services adaptés est appréciée et utile. Il permet à BAnQ de se rapprocher des milieux.

Les membres du conseil saluent la disponibilité de l'équipe de BAnQ et la manière dont les enjeux liés au SQTD ont été gérés.

## **7. Comité de transformation numérique – séance du 13 mars 2023**

### **7.1 Rapport du comité**

Mme Linda Beaupré résume les derniers travaux du comité.

La Direction générale des ressources informationnelles (DGRI) et la Direction de l'expérience et de la transformation numérique (DETN) ont fait différentes présentations et ont informé le comité des travaux en cours et à venir, notamment :

- la DGRI œuvre actuellement pour optimiser son réseau de télécommunication et pour faire des économies;
- une approche hybride a été retenue pour le projet de Dépôt numérique fiable (un logiciel libre et stockage local);
- le cadre normatif gouvernemental oblige BAnQ à migrer 100 % de ses données dans l'infonuagique d'ici décembre 2025;
- un appel d'offres public a été lancé en février 2023, pour le centre opérationnel de sécurité;
- un appel d'offres public sera lancé prochainement pour remplacer les systèmes RH et de paie;
- la DETN procède à des consultations pour produire un nouveau plan de transformation numérique;
- un nouveau cadre de gouvernance de gestion de projets institutionnels a été déployé;
- BAnQ étudie les solutions pour le remplacement ou l'évolution du SIGB, dont un partenariat avec d'autres organismes intéressés et un possible partage des coûts.

M. Bouchard souligne que ce rapport met en exergue l'évolution des mandats et des responsabilités de BAnQ. Il s'agit de dossiers complexes et de gros investissements pour l'organisation.

Mme Grégoire salue le travail de M. Alexandre Lupien et de la DGRI, notamment les efforts de mutualisation et l'établissement de relations avec les autres sociétés d'État du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

## **8. Secrétariat général et direction des affaires juridiques**

---

### **8.1 Planification stratégique 2023-2027**

M<sup>e</sup> Anne Milot fait le point sur les travaux relatifs à la planification stratégique 2023-2027.

Suivant l'atelier avec les membres du conseil, BAnQ a entamé un exercice de consultation des partenaires dès janvier. Elle a notamment rencontré le comité des usagers, la Table de concertation du milieu archivistique et la Table de concertation des bibliothèques québécoises. Des séances sont prévues au cours des prochaines semaines avec le comité de direction et avec certaines directions afin de mieux définir les objectifs.

M<sup>e</sup> Milot rappelle que BAnQ doit s'arrimer aux orientations du gouvernement. BAnQ doit donc attendre que le MCC adopte son plan avant de pouvoir faire de même.

BAnQ prévoit être en mesure de présenter le tableau synoptique du plan 2023-2027 au conseil à la séance du 5 mai 2023. Suivant son adoption, le tableau sera soumis au MCC et au Conseil du trésor, qui pourraient demander des modifications. Le plan complet sera transmis au CA, pour adoption, à l'automne 2023.

### **8.2 Offre d'achat terrain nord – Hydro-Québec**

BAnQ sollicite l'autorisation du conseil d'administration pour la signature de l'offre d'achat présentée par Hydro-Québec et de l'acte de vente qui s'ensuivra, conditionnellement à l'obtention de toute autorisation requise du gouvernement.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** la volonté d'Hydro-Québec d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie approximative de soixante-quatre mille (64 000) pieds carrés, située à l'intersection des rues Berri et Ontario, afin d'y construire son

futur poste de transformation électrique à 315-25 kV Berri II pour répondre à la forte croissance de la demande en électricité du centre-ville de Montréal;

- ATTENDU** la propriété de BAnQ de cette parcelle de terrain, composé de deux lots, où se trouvent la Grande bibliothèque et son Jardin d'Art;
- ATTENDU** la volonté de BAnQ et du ministère de la Culture et des Communications de vendre le terrain à Hydro-Québec;
- ATTENDU** la conclusion d'une entente d'intention signée par les deux parties à l'été 2022;
- ATTENDU** la transmission d'une offre d'achat par Hydro-Québec;
- ATTENDU** le premier aliéna de l'article 18 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ chapitre B-1.2) qui stipule que BAnQ ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, construire, acquérir, aliéner, prendre en location ou hypothéquer un immeuble;

*Sur proposition de M. Frédéric Bouchard, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-05 :** **D'AUTORISER BAnQ à signer l'offre d'achat soumise par Hydro-Québec pour la parcelle de terrain située à l'intersection des rues Berri et Ontario à Montréal, désignée comme étant une partie du lot numéro 5 878 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ayant une superficie approximative de soixante-quatre mille pieds carrés (64 000 p.c.), et l'acte de vente qui s'ensuit, conditionnellement à l'obtention de toute autorisation du gouvernement requise par la loi;**

**et**

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer conjointement au nom de BAnQ.**

### **8.3 Abrogation de la Politique de restauration et de conditionnement**

M<sup>e</sup> Milot explique que la Politique de restauration et de conditionnement sera remplacée par une directive puisque son contenu s'apparente davantage à ce type de document. Conséquemment, la politique doit être abrogée.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);

**ATTENDU** la révision des règles relatives à la restauration des documents patrimoniaux analogiques entreprise par la DGBN et la DGAN;

**ATTENDU** la nécessité, afin de compléter cette révision, d'abroger la Politique de restauration et de conditionnement des Collections patrimoniales documentaires;

**ATTENDU** la volonté de la DGBN et de la DGAN de remplacer la Politique de restauration et de conditionnement des Collections patrimoniales documentaires par une nouvelle Directive relative à la restauration des documents patrimoniaux analogiques;

*Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-06 : D'ABROGER la Politique de restauration et de conditionnement des Collections patrimoniales documentaires dès l'entrée en vigueur de la Directive relative à la restauration des documents patrimoniaux analogiques.**

#### **8.4 Modification de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État**

M<sup>e</sup> Milot informe les membres que la rémunération prendra la forme d'une rémunération annuelle pour la participation au conseil d'administration et d'une rémunération complémentaire pour la participation aux comités du conseil.

Le secrétariat général analyse actuellement l'information disponible. Les membres seront avisés dès que l'analyse sera terminée et que l'information sera complète. Il reste encore beaucoup de questions sans réponses pour l'instant.

M. Bouchard ajoute qu'il suit ce dossier de près et qu'il fera les représentations qui s'imposent. Il remercie les membres de leur patience et de leur bon état d'esprit. La contribution bénévole de plusieurs membres est extrêmement appréciée. Il invite les membres à lui écrire s'ils ont quelque question ou commentaire à cet égard.

### **9. Direction des communications**

---

#### **9.1 Sondage de notoriété**

Mme Mylène Racine se joint à la réunion et présente le sondage de notoriété à l'aide d'un document PowerPoint.

Une fois la présentation terminée, les membres soulignent le travail de Mme Racine et de son équipe, et émettent les commentaires suivants :

- il s'agit d'un nombre significatif de nouveaux abonnés et de dormants réactivés;

- le fait que seulement 13 % des Québécois soient abonnés, alors qu'à la ville c'est environ 20 %, montre qu'il y a du chemin à faire;
- Mme Grégoire rappelle qu'elle souhaite que chaque nouvelle naissance soit accompagnée d'une carte de bibliothèque, mais l'ABPQ n'est pas prête à cette action;
- des campagnes d'abonnement pourraient avoir lieu dans des institutions publiques, par exemple à l'Hôpital Sainte-Justine, avec un kiosque temporaire. BANQ et la Ville de Montréal pourraient collaborer pour une telle initiative;
- la statistique de l'abonnement doit être utilisée avec soin et mise en contexte, car il y a beaucoup d'utilisateurs qui ne sont pas abonnés et qui se présentent tous les jours dans les bibliothèques et en ligne; il ne s'agit pas d'une statistique qui démontre nécessairement la réussite d'une bibliothèque.

Les membres remercient Mme Racine, qui quitte la réunion.

## **10. Direction générale de l'administration des finances**

---

### **10.1 Contrat avec la Société Parc Auto du Québec**

M. Martin Giroux se joint à la réunion et présente le projet de résolution pour la conclusion d'un contrat avec la Société Parc Auto du Québec.

[REDACTED]

[REDACTED]

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** le souhait de conclure un contrat de gré à gré avec la Société Parc Auto du Québec, à titre de mandataire de la Société québécoise des infrastructures, pour la gestion du stationnement de la Grande Bibliothèque;

**ATTENDU** les frais de gestion d'un million cent cinquante mille dollars (1 150 000\$) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028;

**ATTENDU** l'article 6.2 de la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;

**ATTENDU** le respect du cadre normatif applicable aux marchés publics;

*Sur proposition de Mme Maryse Bouchard, dûment appuyée par Mme Chantal Brodeur, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-07 : D'AUTORISER la conclusion d'un contrat de gré à gré, d'une durée de cinq (5) ans, avec la Société Parc Auto du Québec, pour la gestion du stationnement de la Grande Bibliothèque, comportant une dépense maximale d'un million cent cinquante mille dollars 1 150 000 \$, à titre de frais de gestion;**

**et**

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer conjointement le contrat au nom de BAnQ.**

M. Martin Giroux quitte la séance.

#### **11. Affaires diverses**

---

Aucun point n'est ajouté en tant qu'affaires diverses.

#### **12. Huis clos**

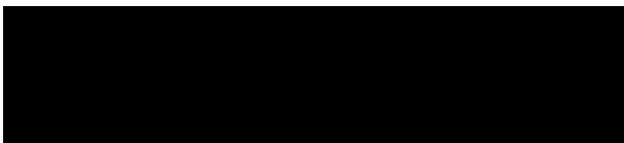
---

Le président demande la tenue d'un huis clos. Tous les invités ainsi que la secrétaire de séance quittent la séance.

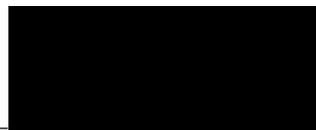
#### **13. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30



M. Frédéric Bouchard  
Président du conseil



M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA 89<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ),  
TENUE LE VENDREDI 5 MAI 2023 DE 9 h À 12 h,  
À LA SALLE DU CONSEIL, AU 4<sup>E</sup> ÉTAGE DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Linda Beaupré  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré (visioconférence)  
Mme Isabelle Dubois  
M. Michel Hamelin  
Mme Sandy Hervieux (visioconférence)  
Mme Dominique Gazo  
M. Bamba Sissoko

Sont excusées : Mme Nadine Le Gal  
Mme Theresa Rowat

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale

Sont invité(e)s : Mme Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des  
Archives nationales  
Mme Geneviève Marin, adjointe et chargée de mission,  
Secrétariat général et direction des affaires juridiques  
[REDACTED]

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président du conseil déclare la séance ouverte à 9 h et souhaite la bienvenue aux membres. Le président demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la tenue d'un huis clos en début de séance.

## **2. Huis clos**

---

Le président demande la tenue d'un huis clos. Tous les invités ainsi que la secrétaire de séance quittent la réunion.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Isabelle Dubois, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-08 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que modifié.**

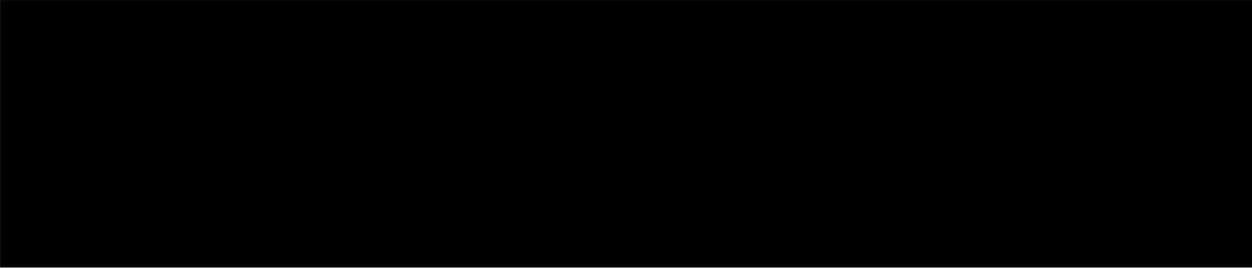
### **4. Direction générale des Archives nationales**

---

Mme Hélène Laverdure, conservatrice et directrice générale des Archives nationales, est invitée à se joindre à la rencontre afin de présenter le projet de modernisation de la *Loi sur les archives* et le Programme de soutien au traitement des archives privées. Ce dernier point avait été inscrit à l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2022, mais avait dû être reporté en raison de l'absence de Mme Laverdure.

#### **4.1 Programme Soutien au traitement des archives privées**

Mme Laverdure explique que le programme Soutien aux archives privées de BANQ s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organismes publics qui souhaitent contribuer à la connaissance des archives québécoises de nature privée. Il porte exclusivement sur le traitement des archives historiques et a pour but de les mettre à la disposition de la collectivité québécoise.



L'analyse des demandes soumises a été réalisée par un comité national d'évaluation qui a classé les projets par ordre de priorité. Les montants ont été fixés en fonction de la somme demandée et selon le nombre de points alloués (*voir document afférent 3.2*). Afin de respecter la représentativité régionale, le meilleur projet de chaque région est par ailleurs subventionné. De plus, le partage de l'enveloppe du programme respecte essentiellement la répartition de la population du Québec dans ses différentes régions.

#### **4.2 Modernisation de la *Loi sur les archives***

Mme Laverdure explique les objectifs poursuivis par le chantier de modernisation de la *Loi sur les archives*.

Adoptée en 1983 à l'époque du tout papier, la *Loi sur les archives* ne tient pas compte des enjeux actuels et futurs liés à la transformation numérique de l'État. Alors que tout le cadre législatif de la gestion de l'information a évolué, seule la *Loi sur les archives* n'a pas été modernisée en réponse au virage numérique.

Plus précisément, le projet de modernisation vise à :

- reconnaître l'importance des informations pour la gestion courante des affaires de l'État et pour la constitution d'un patrimoine archivistique pour le Québec;
- considérer la valeur administrative et la valeur patrimoniale des informations et reconnaître que celles-ci peuvent coexister dans le temps;
- affirmer l'apport des archives privées pour la compréhension de l'histoire du Québec et la nécessité de soutenir les organismes qui en assurent la conservation et la diffusion;
- renforcer la nécessité de conseiller les organismes publics et d'accompagner le milieu archivistique;
- assurer la conservation et l'accès à des informations authentiques, fiables, intelligibles ainsi qu'à un patrimoine archivistique pérenne représentatif de la société québécoise.

Mme Laverdure précise qu'avec la modernisation de la Loi, il est souhaité qu'un responsable de la gestion de l'information soit nommé dans chaque ministère et organisme. Elle souligne que le Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernemental, lancé officiellement au printemps 2022, a le mandat d'accompagner et de former les archivistes de l'État pour que ceux-ci développent leurs compétences dans cette nouvelle réalité numérique.

Afin de refléter les objectifs de modernisation de la Loi, le titre suivant est entrevu : *Loi sur l'évaluation, la préservation et l'exploitabilité de l'information à valeur administrative et patrimoniale*.

Les membres du conseil reconnaissent la grande importance du chantier et la nécessité de le positionner comme prioritaire dans le calendrier gouvernemental. Mme Grégoire souligne que le ministre de la Culture y est très sensible et se montre déterminé à aller de l'avant. Elle ajoute que tout le milieu archivistique est mobilisé autour de ce projet.

En réponse à une interrogation, Mme Laverdure précise qu'une revue de littérature a été réalisée afin de prendre la mesure de ce qui se fait ailleurs. Bien que le Québec présente un retard dans l'actualisation de sa Loi en regard du numérique, les recherches montrent que le titre proposé est très novateur.

Le président remercie Mme Laverdure pour son exposé.

Mme Laverdure quitte la rencontre.



Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'arrivée à échéance du plan stratégique 2019-2023 le 31 mars dernier;

**ATTENDU** les articles 14 et 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui prévoient respectivement que le conseil d'administration établit les orientations stratégiques de la société et qu'il adopte le plan stratégique;

**ATTENDU** l'article 9 de la *Loi sur l'administration publique* qui prévoit que le Secrétariat du Conseil du trésor peut déterminer les renseignements que le plan stratégique doit comprendre, la période couverte par celui-ci, sa forme et la périodicité des révisions dont il doit faire l'objet;

**ATTENDU** l'article 25 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* qui prévoit que le plan stratégique de BAnQ doit tenir compte des orientations et des objectifs donnés par le ministre et comprendre notamment tout élément que celui-ci détermine;

**ATTENDU** l'élaboration du plan stratégique 2023-2027 préliminaire – soit le tableau synoptique incluant la mission, la vision, les valeurs, les enjeux, les orientations et les objectifs – en respect des *Orientations en matière de planification stratégique dans l'Administration gouvernementale* approuvées par le Secrétariat du Conseil du trésor et entrées en vigueur le 14 décembre 2021, et en tenant compte des priorités ministérielles et gouvernementales;

**ATTENDU** l'adoption du plan stratégique 2023-2027 préliminaire par le conseil de direction le 1<sup>er</sup> mai 2023;

*Sur proposition de M. Frédéric Bouchard, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-09 :** **D'ADOPTER le plan stratégique préliminaire 2023-2027 et d'AUTORISER BAnQ à le présenter au ministère de la Culture et des Communications et au Secrétariat du Conseil du trésor.**

Le président remercie les représentants de BAnQ en soulignant la qualité de l'évolution de la réflexion.

## **6. Affaires diverses**

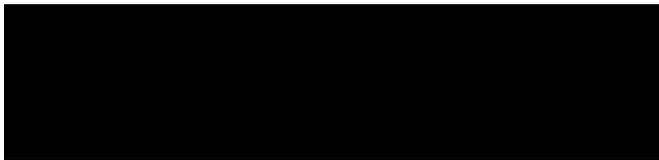
---

Aucun point n'est ajouté en tant qu'affaires diverses.

## **7. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.



M. Frédéric Bouchard  
Président du conseil



M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 90<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE MERCREDI 21 JUIN 2023, À 13 h, À LA  
SALLE DU CONSEIL, 4<sup>E</sup> ÉTAGE, À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré  
Mme Isabelle Dubois, en visioconférence  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin  
Mme Sandy Hervieux  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Theresa Rowat

Est excusé : M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque  
Mme Jennifer Fournier, cheffe de service Accueil et accessibilité  
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances  
Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive  
M<sup>e</sup> William Kronström Richard, avocat  
M. Sébastien Nadeau, directeur des services au public

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 13 h 00.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée. Considérant l'absence de M. Bamba Sissoko, les membres s'entendent pour que le point 8 soit retiré de l'ordre du jour.

*Sur proposition de M. Frédéric Bouchard, dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-10 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que modifié.**

### **3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration**

---

#### **3.1 Séance du 23 mars 2023**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 23 mars 2023. Ils s'entendent pour qu'une modification soit apportée à la page 8, pour remplacer 30 % par 20 %.

*Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-11 : D'ADOPTER le procès-verbal du 23 mars 2023, tel que modifié.**

#### **3.2 Séance du 5 mai 2023**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 5 mai 2023. Ils s'entendent pour qu'une modification soit apportée au point 5 afin d'ajouter qu'il est entendu que le texte du plan stratégique mentionne que BAnQ joue le rôle de bibliothèque centrale de Montréal.

*Sur proposition de Mme Isabelle Dubois, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-12 : D'ADOPTER le procès-verbal du 5 mai 2023, tel que modifié.**

### **4. Présidente-directrice générale**

---

#### **4.1 Rapport de la PDG**

Mme Grégoire présente les faits saillants de son rapport, dont une copie a été versée dans l'extranet du conseil. Elle souligne d'entrée de jeu le travail formidable de l'équipe de BAnQ à Sept-Îles dans les dernières semaines. Les feux de forêt s'approchant de la ville ont forcé l'équipe à mettre en sûreté leurs archives stratégiques. À la lumière de cet évènement, il est apparu important que tous les bureaux régionaux identifient ce type d'archives afin d'être préparés dans ce genre de situation d'urgence. Un suivi à cet égard sera fait au CA dans les prochains mois. Le président insiste sur l'importance pour l'institution de dorénavant prendre en compte les changements climatiques dans son analyse des risques institutionnels.

En réponse à des questions, elle précise que l'évaluation 360 des membres du conseil de direction incluait un volet lié au changement vers une culture matricielle.

Elle termine en remerciant les membres qui ont participé à l'Audace des possibles cette année. Les membres expriment leur enthousiasme quant à l'évènement et informent Mme Grégoire qu'elle peut compter sur leur soutien pour la suite. Cette dernière souhaite que l'évènement soit récurrent. BAnQ a d'ailleurs déjà débuté l'organisation de cette journée pour juin 2024. Une invitation sera transmise aux membres à l'avance.

## **5. Comité d'audit, risques et finances – séance du 9 juin 2023**

---

### **5.1 Rapport du président du comité**

M. Michel Hamelin, président du comité, résume la séance du 9 juin.

Lors de cette rencontre, le comité a, entre autres, examiné les états financiers et le budget 2023-2024, et a pris connaissance du rapport des représentants du Vérificateur général du Québec (VGQ).

En ce qui concerne l'audit interne, M. Hamelin indique qu'un amendement a été apporté au plan de vérification annuelle 2023-2024, à la suite d'une nouvelle exigence du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Par ailleurs, il informe les membres qu'un poste va être affiché sous peu pour recruter un professionnel qui va se joindre à la direction de l'audit interne, et qui sera pressenti pour prendre le relai lors du départ à la retraite de l'auditrice interne. Il complète en mentionnant que BANQ a obtenu la note de 97% dans son portrait personnalisé en gestion contractuelle par le SCT.

Le comité désire faire part au conseil de ses inquiétudes quant aux risques associés aux changements climatiques. Il prend pour exemple les locaux de BANQ Rimouski qui sont sous le niveau de la mer. Ce risque est récurrent d'année en année et le risque résiduel demeure très élevé. Mme Grégoire répond à ce sujet qu'à court terme des mesures de précautions sont prises, mais que BANQ travaille pour déménager; une somme dans le PQI est d'ailleurs prévue en ce sens.

### **5.2 Résultats d'audit du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2023**

M. Hamelin informe les membres que les résultats d'audit de cette année ne comportent aucune réserve ni anomalie. M. Hamelin tient à féliciter toute l'équipe des finances pour l'excellent travail réalisé.

### **5.3 États financiers au 31 mars 2023**

M. Hamelin résume les états financiers au 31 mars 2023. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec* qui stipulent que le conseil d'administration doit approuver les états financiers de BAnQ;

**ATTENDU** l'article 5.3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoit que le comité d'audit, risques et finances doit faire l'examen des états financiers et effectuer une recommandation au conseil d'administration de BAnQ;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale de l'administration et des finances;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, risques et finances;

*Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS : CA-2023-13 : D'APPROUVER les états financiers au 31 mars 2023, tels que présentés.**

#### **5.4 Budget 2023-2024**

M. Martin Giroux se joint à la réunion et présente le budget 2023-2024. [REDACTED]  
[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec* qui stipulent que le conseil d'administration doit approuver le budget annuel de BAnQ;

**ATTENDU** l'article 5.3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoit que le comité d'audit, risques et finances doit procéder à l'étude du budget et en recommander l'adoption au conseil d'administration;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale de l'administration et des finances;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, risques et finances;

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-14 : D'ADOPTER le budget 2023-2024, tel que présenté.**

M. Martin Giroux quitte la réunion.

## **6. Comité de gouvernance et d'éthique– séance du 6 juin 2023**

---

### **6.1 Rapport du président du comité**

M. Gaston Bellemare présente les travaux du comité qui s'est tenu le 6 juin 2023.

## **7. Comité des ressources humaines - séance du 27 avril 2023**

---

### **7.1 Rapport du président du comité**

Mme Chantal Brodeur résume les travaux du comité lors de la séance du 27 avril 2023. L'équipe de la Direction générale des ressources humaines a présenté plusieurs programmes intéressants et innovants. Elle fait état de la passion démontrée par l'équipe et souligne les efforts d'arrimage de son action au plan stratégique.

## **8. Comité des usagers – séance du 26 avril 2023**

---

### **8.1 Rapport du président du comité**

M. Michel De Césaré résume les travaux du comité lors de la séance du 26 avril 2023. Les membres du comité sont motivés et participent bien. Le président du CA qui était présent à cette séance a pu constater le dynamisme du comité. Les membres du comité ont d'ailleurs échangé sur le meilleur moyen de sensibiliser le CA sur les besoins des usagers. La possibilité de faire des *focus group* avec différentes catégories d'utilisateur, selon leurs intérêts, est envisagée.

Les membres du conseil rappellent au comité qu'il doit couvrir l'ensemble des activités, des lieux et des usagers de BAnQ, et non pas uniquement ceux de la Grande Bibliothèque.

### **8.2 Rapport du comité des services adaptés**

Le comité des services adaptés s'est notamment penché sur le plan d'action relatif aux services adaptés 2023-2024, qui sera présenté par la direction générale de la Grande Bibliothèque. Les travaux et les échanges se sont bien déroulés. M. De Césaré souligne le travail de qualité des équipes de BAnQ, notamment celui de Mme Jennifer Fournier.

## **9. Secrétariat général et direction des affaires juridiques**

---

### **9.1 Rapport annuel d'activités**

M<sup>e</sup> Anne Milot présente les textes du rapport annuel d'activités 2022-2023 qui, comme à chaque année, doivent être approuvés par le conseil d'administration. Elle souligne la bonne collaboration entre le SGDAJ et avec la Direction des communications pour mener le rapport.

Suivant une question des membres, Mme Grégoire va vérifier pourquoi le nombre d'heures travaillées en 2022-2023 est moindre qu'en 2021-2022.

M. Bouchard demande aux membres de constater les informations qui les concernent dans le rapport annuel, et d'informer le Secrétariat général s'il y a des modifications à faire.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (la « Loi sur BAnQ ») qui prévoit que BAnQ doit produire au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;

**ATTENDU** l'article 13 de la *Loi sur BAnQ* qui stipule que le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver le rapport annuel d'activités de l'organisme;

**ATTENDU** l'article 27 de la *Loi sur BAnQ* qui indique que le rapport annuel d'activités de BAnQ doit contenir tous les renseignements que la ministre peut prescrire;

**ATTENDU** la conformité du rapport annuel avec les articles 36 à 39 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, compte tenu des adaptations nécessaires;

*Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-15 : D'ADOPTER le rapport annuel d'activités, tel que présenté.**

### **9.2 Planification stratégique 2023-2027**

M<sup>e</sup> Milot informe les membres que BAnQ a eu l'accord du Secrétariat du Conseil du trésor, suivant les modifications effectuées à sa demande. Elle remercie la Direction générale de la Grande bibliothèque pour les efforts de révision suivant les demandes de modifications.

Les prochaines étapes seront la formation d'équipes matricielles, l'établissement des cibles annuelles et la précision des indicateurs.

### 9.3 Renouvellement du mandat de Michel De Césaré

Le décret pour la nomination de M. Michel De Césaré à titre de membre du conseil d'administration de BAnQ a été publié par le gouvernement.

Les membres félicitent M. De Césaré pour cette nomination et soulignent sa contribution au conseil.

### 9.4 Renouvellement des comités

Les mandats des membres aux différents comités statutaires du CA viennent à échéance sous peu. Les membres sont invités à communiquer avec le président du conseil afin de l'informer de leur intérêt à poursuivre leur travail dans leurs comités ou d'un désir de changement.

La formation des comités sera soumise pour adoption à la prochaine séance du conseil.

### 9.5 Rémunération des membres

Une foire aux questions a été remise aux membres afin de répondre aux questions en lien avec la rémunération. La rémunération sera versée chaque trimestre et il n'y aura pas de jetons de présence. M. Bouchard poursuit ses représentations au gouvernement en ce qui concerne l'exclusion des membres provenant du secteur public.

### 9.6 Projet « Loi 25 »

M<sup>e</sup> William Richard résume les travaux effectués en lien avec la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (« Loi 25 »).

Les modifications aux pratiques de BAnQ en matière de protection des renseignements personnels sont gérées comme un projet institutionnel, avec un gestionnaire de projet et un gestionnaire de produit. L'exercice de modernisation et de conformité est important et implique l'ensemble des directions de BAnQ. Les travaux progressent bien malgré un échéancier serré et des ressources limitées.

### 9.7 Politique AIPRP

La nouvelle Politique comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP) remplace la politique adoptée en 2011, et intègre les obligations contenues dans la Loi 25. Le comité AIPRP et le comité de direction de BAnQ, recommandent au conseil d'administration l'approbation de la nouvelle politique AIPRP, telle que présentée.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** le droit au respect de la vie privée et le droit à l'information qui sont garantis au Québec par le Code civil du Québec et par la Charte des droits et libertés de la personne;

**ATTENDU** la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (la « Loi 25 »), adoptée par l'Assemblée nationale le 22 septembre 2021;

- ATTENDU** le désir de BAnQ d'adopter des pratiques exemplaires en matière d'accès et de protection des renseignements personnels afin de maintenir une relation de confiance avec ses usagers, ses employés et ses partenaires;
- ATTENDU** la recommandation du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de BAnQ, émise le 8 juin 2023;
- ATTENDU** la recommandation du comité de direction, émise le 12 juin 2023;
- ATTENDU** la révision linguistique qui sera effectuée suivant l'adoption de la politique et avant sa publication;

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Sandy Hervieux, il est résolu :*

**RÉS CA-2023-16 :** **D'ABROGER la Politique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels adoptée en juin 2011, suivant la résolution RES-2011-07;**

Et

**D'ADOPTER la Politique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, telle que présentée.**

## **9.8 Calendrier des séances 2023-2024**

Le calendrier 2023-2024 des réunions du conseil d'administration et de ses comités est soumis aux membres. Il est convenu que les réunions du comité d'audit, risques et finances auront lieu les jeudis en janvier et mars 2024. Afin d'assurer la plus grande présence possible des membres, une consultation des membres par courriel aura lieu avant d'adopter le calendrier des séances 2023-2024.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** les articles 3.10 et 4.7 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoient qu'un projet de calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités soit établi une fois par année;

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Isabelle Dubois, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-17 :** **D'ADOPTER le calendrier des séances 2023-2024 qui résultera de la consultation des membres.**

## **10. Direction générale de la Grande Bibliothèque**

---

M. Martin Dubois, Mme Jennifer Fournier et M. Sébastien Nadeau se joignent à la séance.

### **10.1 Rapport d'activités BAnQ et Ville de Montréal**

M. Dubois fait état du rapport d'activités 2022-2023 qui a été remis aux membres.

## **10.2 Plan d'action relatif aux services adaptés 2023-2024**

Mme Jennifer Fournier présente le plan d'action relatif aux services adaptés 2023-2024. Le plan dresse un bilan des actions réalisées en 2022-2023 et énonce les actions envisagées pour l'année 2023-2024, en regard des principaux obstacles qui nuisent à l'intégration des personnes handicapées dans l'utilisation des services et des collections de BAnQ.

Les membres indiquent qu'il serait intéressant de planifier des ateliers permettant de comprendre la réalité des personnes handicapées et mieux connaître les services adaptés offerts.

Suivant une question, Mme Fournier précise que les services adaptés visent l'accessibilité universelle. Tous les groupes pouvant bénéficier des services adaptés sont considérés, y compris les personnes âgées en perte d'autonomie.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 61.1. de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* qui prévoit l'adoption d'un plan d'action annuel identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année qui débute afin de réduire ces obstacles;

**ATTENDU** le décret gouvernemental 655-2021 adopté le 5 mai 2021 précisant les mesures que doit comporter le plan d'action, prenant en compte les caractéristiques et les besoins des personnes handicapées, et qui sont destinées à prévenir et à réduire les obstacles à leur intégration;

**ATTENDU** la révision du plan d'action 2022-2023 par le comité consultatif sur les services adaptés, soit un sous-comité des usagers, le 4 mai 2022, tel que le prévoit l'article 5.19. des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ;

**ATTENDU** l'approbation du plan d'action 2022-2023 par le conseil de direction le 16 mai 2022;

**ATTENDU** la recommandation du comité des usagers, le 31 mai 2022, d'adopter ce plan d'action (RÉS CU-2022-05);

*Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-18 : D'ADOPTER le plan d'action relatif aux services adaptés 2023-2024, tel que présenté.**

## **10.3 Mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens**

M. Sébastien Nadeau présente les modifications proposées à la Déclaration de services aux citoyens qui a été adoptée en mars 2023 par le conseil d'administration.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'adoption le 25 mars 2021 de la Déclaration de services aux citoyens (P-5);

**ATTENDU** l'article 6 de la *Loi sur l'administration publique*;

**ATTENDU** la volonté d'ajuster les engagements sur les normes de service afin qu'ils soient mesurables et tiennent davantage compte des attentes des citoyens;

**ATTENDU** la recommandation du comité des usagers, le 23 mai 2023, d'adopter cette déclaration (CU-2023-05) ;

**RÉS CA-2023-19 : D'ADOPTER la mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens, tel que présenté.**

### **11. Affaires diverses**

---

Aucun sujet n'est abordé en tant qu'affaires diverses.

### **12. Huis clos**

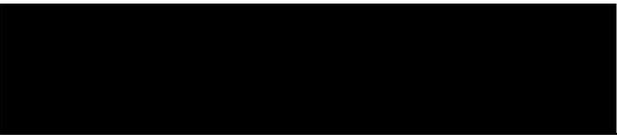
---

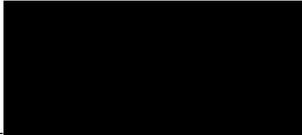
Aucun huis clos n'est requis pas les membres.

### **13. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 10.

  
M. Frédéric Bouchard  
Président

  
M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**RÉSOLUTION CA-2023-20  
ADOPTÉE PAR COURRIEL, À L'UNANIMITÉ  
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES  
NATIONALES DU QUÉBEC**

**Contrat de gré à gré - Copie de sauvegarde opérationnelle en infonuagique**

- ATTENDU** la proposition de la firme Micro-Logic, dûment qualifiée par le courtier en infonuagique du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (« MCN »);
- ATTENDU** l'article 48 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information qui stipule qu'un contrat pour l'acquisition de biens ou de services infonuagiques peut être conclu de gré à gré avec un fournisseur ou un prestataire de services, à la suite d'un appel d'intérêt effectué par le MCN, dans la mesure où une entente-cadre a été conclue avec ce fournisseur;
- ATTENDU** le respect des conditions énoncées dans l'article 48 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information;
- ATTENDU** la disponibilité des sommes nécessaires en investissement et en fonctionnement;
- ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (CA-2016-26) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;
- ATTENDU** l'article 3.22 des Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ qui stipule qu'une résolution signée et adoptée par tous les membres du conseil par courrier électronique a la même valeur et le même effet que si elle avait été adoptée à une séance du conseil;
- ATTENDU** la recommandation du Directeur général des ressources informationnelles de BAnQ;
- ATTENDU** la décision du conseil de direction de BAnQ du 17 juillet 2023 de recommander la conclusion du contrat;

***il est résolu à l'unanimité :***

**RÉS CA-2023-20 : D'APPROUVER l'octroi du contrat, de gré à gré, à Micro Logic pour la mise en place d'une copie de sauvegarde opérationnelles en infonuagique, pour une période de (3) trois ans débutant le 1<sup>er</sup> août 2023, pour un montant maximal de 1 291 295,41 \$;**

**et**

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, à Montréal, le 26 juillet 2023



---

M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION DEVANT ÊTRE APPROUVÉE PAR TOUS LES MEMBRES

### POUR DÉCISION PAR COURRIEL

### OBJET : Comité de gouvernance et d'éthique – Nomination de M. Michel Hamelin

#### Présenté par :

Secrétariat général et direction des affaires juridiques

#### Projet de résolution :

- ATTENDU** la consultation lancée par le président du conseil d'administration en juin 2023 afin de connaître l'intérêt des membres des comités à poursuivre leur mandat, ou leur désir de changement;
- ATTENDU** le souhait de Mme Nadine Le Gal de siéger uniquement sur le comité d'audit, risques et finances;
- ATTENDU** l'intérêt manifesté par M. Michel Hamelin de remplacer Mme Le Gal sur le comité de gouvernance et d'éthique;
- ATTENDU** l'article 3.9 des Règles de gouvernance et de régie interne qui prévoit que le conseil nomme les membres des comités du conseil sur proposition du président et les remplace en cas de vacance;
- ATTENDU** l'article 5.1 des Règles de gouvernance et de régie interne qui stipule que le comité de gouvernance et d'éthique se compose de trois administrateurs choisis parmi les membres indépendants du conseil;
- ATTENDU** l'indépendance de M. Michel Hamelin;
- ATTENDU** la proposition du président du conseil de nommer M. Michel Hamelin à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique;
- ATTENDU** l'article 3.22 des Règles de gouvernance et de régie interne qui prévoit qu'une résolution signée et adoptée par tous les membres du conseil par courrier électronique a la même valeur et le même effet que si elle avait été adoptée à une séance du conseil;

*il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-21 : DE NOMMER M. Michel Hamelin membre du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat se terminant le 19 juin 2024.**



**PROCÈS-VERBAL DE LA 91<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE MARDI 17 OCTOBRE 2023, À 13 h, À LA  
SALLE DU CONSEIL, 4<sup>E</sup> ÉTAGE, À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré (visioconférence)  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré (visioconférence)  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin (visioconférence)  
Mme Sandy Hervieux  
Mme Nadine Le Gal (visioconférence)  
Mme Theresa Rowat  
M. Bamba Sissoko (visioconférence)

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances  
Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive  
M<sup>e</sup> William Kronström Richard, avocat

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 13 h 00.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-20 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

### **3. Adoption du procès-verbal du 21 juin 2023**

---

#### **3.1 Séance du 21 juin 2023**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 21 juin 2023.

*Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu par tous les membres présents à la séance du 21 juin 2023 :*

**RÉS CA-2023-21 : D'ADOPTER le procès-verbal du 21 juin 2023, tel que présenté.**

### **4. Présidente-directrice générale**

---

#### **4.1 Rapport de la PDG**

Mme Grégoire passe en revue son rapport, dont une copie a été déposée dans l'extranet du CA. Elle mentionne notamment les informations suivantes :

- un sondage de mobilisation est en cours afin de valider un des objectifs du plan stratégique 2019-2023. BAnQ utilise un nouvel outil qui va permettre de sonder davantage les employés;
- les 27 et 28 septembre, une rencontre des cadres a eu lieu à Québec et un lac-à-l'épaule a réuni le comité de direction dans Charlevoix;
- le programme fonctionnel et technique de la Maison de la chanson et de la musique du Québec (MCMQ) dans la Bibliothèque Saint-Sulpice a été déposé à la SQL. BAnQ attend l'approbation du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et du Conseil des ministres pour passer à la prochaine étape;
- le ministre Pierre Fitzgibbon, responsable de Montréal, a visité dans les dernières semaines la Grande Bibliothèque et la bibliothèque Saint-Sulpice;
- une fête des enfants organisée par les Amis de BAnQ aura lieu à la Grande Bibliothèque le 17 décembre prochain.

Le président du conseil souligne les efforts considérables déployés au quotidien par Mme Grégoire, qui a fait débloquer plusieurs gros dossiers et qui a fait un travail de représentation formidable pour BAnQ. Elle amène une énorme crédibilité auprès du MCC.

Suivant une question des membres, Mme Grégoire ajoute que BAnQ travaille avec un groupe d'organisations pour la relance du centre-ville, notamment la Place des Arts, le Théâtre du Nouveau Monde et les Grands Ballets. Le groupe explore la possibilité de donner des prestations en exclusivités, afin que les travailleurs et le public se déplacent au centre-ville les jours moins achalandés, comme le lundi. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une pratique des grands ballets ouverte au public.

Les membres mentionnent les activités de BAnQ qui ont eu lieu pendant le mois de l'accessibilité universelle, notamment la publication d'une liste de lecture de bandes dessinées. Il s'agit d'une belle illustration des bénéfiques du partenariat entre BAnQ et la Ville de Montréal, qui est l'initiatrice du mois de l'accessibilité universelle.

Enfin, le président remercie M. Bamba Sissoko d'avoir participé au CA de la fondation de BAnQ.

## 5. Secrétariat général et direction des affaires juridiques

---

### 5.1 Nomination des membres des comités

M<sup>e</sup> Anne Milot informe les membres que le conseil d'administration doit procéder aux nominations des membres des comités statutaires et consultatifs du conseil, puisque les mandats se terminaient en juin 2023. Elle précise que la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que seuls les membres indépendants du conseil peuvent être nommés sur les comités du CA.

Le président du conseil ajoute que, malgré ces nominations, certains changements pourraient avoir lieu dans les prochains mois. L'examen n'est pas tout à fait fini puisqu'il faut réfléchir à plus haut niveau à l'organisation des comités. Il songe notamment à la création d'un comité ad hoc pour des projets spéciaux.

*Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :*

**ATTENDU** l'article 3.4 des Règles de gouvernance et de régie interne de BANQ (les « Règles ») qui prévoit que le conseil d'administration doit constituer les comités statutaires;

**ATTENDU** l'article 3.9 des Règles qui précise que le conseil d'administration nomme les membres des comités du conseil sur proposition du président du conseil;

**ATTENDU** l'article 4.1 des Règles qui indique que les membres d'un comité statutaire sont nommés par le conseil pour une durée déterminée, généralement lors de la première séance de l'année financière ou lors de toute vacance;

**ATTENDU** les articles 5.1, 5.2 et 5.7 des Règles qui prévoient que seuls les membres indépendants du conseil peuvent être nommés sur les comités;

**ATTENDU** les propositions du président du conseil pour la nomination des membres des comités du conseil d'administration;

**ATTENDU** le remplacement, par la présente résolution, de toute résolution précédente du conseil d'administration en lien avec la nomination de membres sur des comités statutaires du conseil;

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Chantal Brodeur, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-22 : DE NOMMER les membres sur les comités du conseil d'administration selon le tableau suivant, pour des mandats se terminant le 30 juin 2024.**

| Comités                                   | Membres   |
|---|---|
| <b>COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</b> | Gaston Bellemare (président)<br>Chantal Brodeur<br>Michel Hamelin |

|   |  |
|---|--|
| <b>COMITÉ D'AUDIT, RISQUES ET FINANCES</b>    | Michel Hamelin (président)<br>Gaston Bellemare<br>Nadine Le Gal                    |
| <b>COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES</b>         | Chantal Brodeur (présidente)<br>Linda Beaupré<br>Theresa Rowat<br>Michel De Césaré |
| <b>COMITÉ DES USAGERS</b>                     | Michel De Césaré (président)<br>Theresa Rowat                                      |
| <b>COMITÉ SUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE</b> | Bamba Sissoko (président)<br>Linda Beaupré<br>Sandy Hervieux                       |

## 5.2 Projet d'acte de vente du terrain nord

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** la volonté d'Hydro-Québec d'acquérir une parcelle de terrain située à l'intersection des rues Berri et Ontario, afin d'y construire son futur poste de transformation électrique à 315-25 kV (Berri II) pour répondre à la forte croissance de la demande en électricité du centre-ville de Montréal;

**ATTENDU** le premier aliéna de l'article 18 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ chapitre B-1.2) qui stipule que BAnQ ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, construire, acquérir, aliéner, prendre en location ou hypothéquer un immeuble;

**ATTENDU** l'adoption par le conseil de la résolution RÉS CA-2023-05 autorisant la signature de l'offre d'achat d'Hydro-Québec;

**ATTENDU** la signature par BAnQ, le 18 juillet 2023, de ladite offre d'achat;

**ATTENDU** les exigences préalables à l'obtention du décret gouvernemental requérant l'approbation du contenu du projet d'acte de vente qui résulte de l'offre d'achat signée;

**ATTENDU** les modifications et corrections mineures au texte du projet d'acte de vente qui peuvent surgir d'ici la signature de la vente;

*Sur proposition de M. Frédéric Bouchard, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-23 :** **DE PRENDRE ACTE** du dépôt de l'offre d'achat d'Hydro-Québec, telle que signée le 18 juillet 2023, portant sur une parcelle de terrain désignée comme étant une partie du lot numéro 5 878 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

**D'APPROUVER** le projet d'acte de vente qui reprend les termes et conditions de l'offre d'achat signée par les parties

et

**DE PERMETTRE** des modifications et corrections mineures, le cas échéant;

**D'AUTORISER** la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances :

- a) à signer conjointement au nom de BAnQ l'acte de vente ;
- b) à faire toute déclaration, reconnaître tout état de fait relatif à BAnQ ou à ses affaires et signer tous documents qu'ils jugeront utiles ou nécessaires aux fins de donner plein effet à la présente résolution ;

**le tout sous réserve qu'une autorisation du gouvernement ait été obtenue permettant la vente de l'immeuble.**

### **5.3 Évolution du Plan stratégique 2023-2027**

Les travaux pour la finalisation du nouveau plan stratégique vont bon train. Des détails restent toutefois à peaufiner, notamment le choix des indicateurs en matière d'innovation. Le SCT s'est montré satisfait des travaux qui lui ont été présentés par BAnQ jusqu'à maintenant.

Neuf équipes matricielles ont été créées pour chacun des objectifs du plan stratégique. Ces équipes ont travaillé tout l'été à identifier les indicateurs et les cibles. Cette approche matricielle permet l'engagement de toutes les équipes, qui se sont grandement investies. À titre d'exemple, une journée des leaders a été organisée le 27 septembre dernier où tous les cadres et certains professionnels étaient réunis afin de réfléchir ensemble sur les indicateurs, les cibles et les pistes de mise en œuvre envisagées.

Le président appuie le recours à l'approche matricielle, qui est essentielle pour faire tomber les silos. Un changement organisationnel et culturel est essentiel, car c'est grâce à l'innovation et au matriciel que BAnQ peut déployer efficacement des services originaux. Le cœur métier n'est plus suffisant.

Mme Nadine Le Gal quitte la réunion.

#### 5.4 Dépôt du rapport annuel de gestion 2022-2023

M<sup>e</sup> Milot dépose la version finale du rapport annuel de gestion 2022-2023 au conseil d'administration. Le rapport a été transmis au gouvernement, mais il n'a pas encore été officiellement approuvé, ce qui ne devrait pas tarder.

### 6. Direction générale de l'administration et des finances

---

#### 6.1 Amendement Budget 2023-2024

M. Martin Giroux se joint à la réunion. Il explique que depuis la séance du CA de juin, des changements ont été apportés au budget de BAnQ. En effet, le MCC a accordé à BAnQ une aide supplémentaire non récurrente de 1.4M\$ [REDACTED]

Le budget annuel 2023-2024 révisé qui est soumis pour approbation au conseil d'administration incorpore ces modifications et est à l'équilibre.

[REDACTED]

M. Hamelin ajoute que le budget a été analysé par le comité d'audit, des risques et des finances, qui en recommande l'approbation.

*Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :*

**ATTENDU** l'approbation, le 21 juin 2023, d'un budget déficitaire par le conseil d'administration;

**ATTENDU** l'aide supplémentaire de 1,4 million accordée par le ministère de la Culture et des Communications;

**ATTENDU** la nécessité d'adopter un budget équilibré;

**ATTENDU** l'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et l'article 13 de la *Loi sur Bibliothèque et archives nationales du Québec* qui stipulent que le conseil d'administration doit approuver le budget annuel de BAnQ;

**ATTENDU** l'article 5.3 des *Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ* qui prévoit que le comité d'audit, risques et finances doit procéder à l'étude du budget et en recommander l'adoption au conseil d'administration;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances;

*Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-24 : D'ADOPTER le budget annuel 2023-2024 révisé de BAnQ, tel que présenté.**

M. Martin Giroux quitte la réunion.

## **7. Direction générale des ressources humaines**

---

### **7.1 Mandats du Conseil du trésor**

M. Étienne Frégault se joint à la réunion. Il informe les membres que le SCT souhaite que le conseil d'administration de BAnQ donne des mandats de négociation additionnels pour renouveler les deux conventions collectives, rehausse à 23% (de 19 %) le quota d'emploi de niveau de complexité supérieure du personnel syndiqué SPGQ et autorise l'application de l'échelle salariale des professionnels syndiqués aux conseillers en ressources humaines.

Les demandes de mandat à approuver ont été remises au conseil d'administration en prévision de la présente rencontre. Une fois approuvée par le conseil, elles seront transmises au MCC, qui les soumettra au SCT.

Mme Grégoire souligne le travail de M. Frégault et de l'ensemble de l'équipe de la DGRH qui ont su, malgré cette période tumultueuse de négociation, maintenir une bonne relation avec les syndicats.

*Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :*

**ATTENDU** l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) qui prévoit que le conseil d'administration approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des employés et des dirigeants nommés par la société, lorsque ceux-ci ne sont pas assujettis à la Loi sur la fonction publique ([chapitre F-3.1.1](#));

**ATTENDU** les articles 78 et suivants de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (chapitre R-8.2) en vertu desquels les paramètres généraux d'une politique de rémunération et de conditions de travail doivent être approuvés par le Secrétariat du conseil du trésor;

**ATTENDU** la nécessité d'obtenir des mandats additionnels à l'égard des éléments qui ont permis de conclure une entente de principe avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs uni-e-s de BAnQ-CSN (STTUBAnQ-CSN) et le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ);

**ATTENDU** la nécessité d'obtenir l'autorisation du Secrétariat du Conseil du trésor pour l'application de l'échelle salariale des professionnels syndiqués aux conseillers en ressources humaines rétroactivement au 1er avril 2020 et le rehaussement à 23 % du quota d'emplois de niveau de complexité supérieure du personnel professionnel de la BAnQ;

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Chantale Brodeur, il est résolu :*

**RÉS CA-2023-25 :** D'APPROUVER les quatre (4) demandes suivantes, telles que présentés :

- la demande de mandat pour le renouvellement de la convention collective de travail entre BAnQ et son personnel de soutien et technique représenté par le Syndicat des travailleuses et travailleurs uni-e-s de BAnQ-CSN;
- la demande de mandat pour le renouvellement de la convention collective de travail entre BAnQ et son personnel professionnel représenté par le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ);
- la demande pour autoriser l'application de l'échelle salariale des professionnels syndiqués aux conseillers en ressources humaines rétroactivement au 1er avril 2020;

la demande pour autoriser le rehaussement à 23 % du quota d'emplois de niveau de complexité supérieure du personnel professionnel de la BAnQ.

M. Étienne Frégault quitte la réunion.

## **8. Comité d'audit, risques et finances – séance du 29 septembre 2023**

---

### **8.1 Rapport du président du comité**

M. Michel Hamelin résume les travaux du comité. [REDACTED]

De plus, il informe les membres qu'un nouveau bloc sur la gestion des risques a été ajouté aux ordres du jour du comité. En plus de continuer à suivre la gestion des risques stratégiques, le comité se penchera aussi sur la gestion des risques en matière de sécurité de l'information et en matière de protection des renseignements personnels.

[REDACTED]

M. Michel Hamelin quitte la réunion.

## **9. Comité de transformation numérique – séance du 12 octobre 2023**

---

### **9.1 Rapport du président du comité**

M. Bamba Sissoko résume les travaux du comité qui s'est notamment penché sur les grands projets TI de l'organisation, qui a passé en revue les risques en matière de sécurité de l'information et qui s'est intéressé à l'intelligence d'affaires et l'intelligence artificielle. Les membres ont apprécié les présentations des équipes de BAnQ. Ils soulignent la belle progression de BAnQ au cours des dernières années, notamment en intelligence d'affaires.

M<sup>e</sup> Milot mentionne certains travaux effectués dans le cadre du projet de loi 25 (protection des renseignements personnels), notamment l'adoption de la Directive sur les évaluations des facteurs en matière de vie privée par le comité de direction et la préparation de gabarits pour les évaluations.

Mme Grégoire ajoute que le projet du dépôt numérique fiable va être classé parmi les projets à haute importance selon la nouvelle classification gouvernementale. Il s'agit d'un projet crucial pour le gouvernement, puisqu'il vise à préserver le patrimoine documentaire numérique québécois.

## **10. Direction des communications**

---

### **10.1 Présentation des vidéos institutionnels de BAnQ et de ses piliers**

Mme Mylène Racine et Mme Pauline Paramo se joignent à la rencontre afin de présenter des vidéos institutionnelles qui ont été réalisées à l'interne. Les membres apprécient grandement cette présentation et remercient les équipes.

Les vidéos seront diffusées sous peu sur l'intranet de l'organisation, sur YouTube, sur le portail Web de BAnQ et sur LinkedIn.

## **11. Affaires diverses**

---

Mme Grégoire informe les membres que BAnQ a décidé de participer cette année à la campagne d'Entraide, en non pas celle de Centraide. Il s'agit d'une plateforme gouvernementale de don en ligne. Elle permet de choisir parmi plusieurs organismes. Les employés ont déjà donné plus de 28 000 \$. C'est beaucoup plus que l'année précédente.

Mme Marie Grégoire, Mme Emmanuelle Kartner, M<sup>es</sup> Anne Milot et William K. Richard quittent la réunion.

## **12. Huis clos**

---

Un huis clos est requis par les membres.

### 13. Clôture

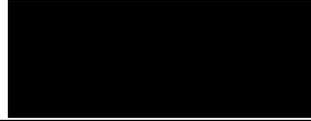
---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.



---

M. Frédéric Bouchard  
Président



---

M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**RÉSOLUTION SIGNÉE ET ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC PAR  
COURRIER ÉLECTRONIQUE LE LUNDI 23 OCTOBRE 2023**

**Régime d'emprunts pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024**

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2° de l'article 18 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2), Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celui-ci et non encore remboursées au-delà d'un montant déterminé par le gouvernement;

ATTENDU QUE, conformément au décret numéro 1072-2008 du 5 novembre 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celle-ci et non encore remboursées au-delà de 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du 1<sup>er</sup> novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 98 590 057 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications, dont le détail est mentionné à titre indicatif à l'annexe de la présente résolution;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 83 de cette loi, Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications devront être convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QU'il y a lieu, aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme ainsi contractés, de consentir en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par le ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière;

ATTENDU QUE Bibliothèque et Archives nationales du Québec demande au ministre de la Culture et des Communications d'acquiescer purement et simplement à l'hypothèque mobilière sans dépossession précitée;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit en vigueur, conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**RÉS CA-2023-26 :**

- 1. QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1<sup>er</sup> novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024, permettant à Bibliothèque et Archives nationales du Québec d'emprunter un montant maximal de 98 590 057 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour**

ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications, dont le détail est mentionné à titre indicatif à l'annexe de la présente résolution;

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que :
  - A) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
  - B) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme;
3. QUE les emprunts contractés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
  - A) le taux d'intérêt payable sur les emprunts est établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - B) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit en vigueur ou la convention de prêt à long terme à intervenir entre Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - C) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - D) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - E) Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut effectuer un emprunt à long terme, à moins de bénéficier d'une subvention du ministre de la Culture et des Communications;
4. QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;
5. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme visés par le présent régime, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par le ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, soit consentie au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit la présidente-directrice générale, le directeur général de l'administration et des finances ou la secrétaire générale et directrice des affaires juridiques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à signer toute convention de marge de crédit ou toute convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

7. **QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 6, la directrice des ressources financières de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, soit autorisée, pour et au nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge;**
  
8. **QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser Bibliothèque et Archives nationales du Québec à instituer le présent régime d'emprunts par marge de crédit ou à long terme.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, à Montréal le 24 octobre 2023.



M<sup>e</sup> Anne Milot, Secrétaire générale  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

## Annexe

## Bibliothèque et Archives nationales du Québec

**PROJETS D'INVESTISSEMENT À FINANCER EN VERTU DU RÉGIME D'EMPRUNTS**  
(en dollars)

|  |                   |
|--|-------------------|
| Centre de collection et de conservation de Montréal  | 30 084 181        |
| Plan culturel numérique 2019-2020                    | 4 327 850         |
| Plan culturel numérique 2020-2021                    | 2 600 750         |
| Acquisition de documents numériques 2021-2022        | 909 000           |
| Maintien et bonification d'actifs 2021-2022          | 12 067 379        |
| Résorption du déficit de maintien d'actifs 2021-2022 | 1 419 757         |
| Plan culturel numérique 2021-2022                    | 3 267 350         |
| Maintien et bonification d'actifs 2022-2023          | 11 962 743        |
| Ressources informationnelles 2022-2023               | 6 474 100         |
| Maintien et bonification d'actifs 2023-2024          | 12 017 485        |
| Résorption du déficit de maintien d'actifs 2023-2024 | 5 050 000         |
| Ressources informationnelles 2023-2024               | 8 409 462         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>98 590 057</b> |



**PROCÈS-VERBAL DE LA 92<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC  
TENUE LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023, À 10h30, PAR TEAMS**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré  
M. Michel Hamelin  
Mme Sandy Hervieux  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Theresa Rowat  
M. Bamba Sissoko

Est excusée : Mme Dominique Gazo

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive  
Mme Geneviève Marin, adjointe professionnelle et bibliothécaire

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 10 h 32.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-27 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

### 3. Plan stratégique 2023-2027

---

Mme Grégoire met en lumière la grande collaboration de la communauté de BAnQ qui a mené à l'élaboration du plan stratégique 2023-2027. Membres du personnel, cadres, conseil d'administration, comité des usagers et partenaires ont tous été mobilisés dans la réflexion. Il en résulte un plan bien ancré dans la réalité.

Après avoir rappelé les énoncés de mission, de vision et de valeurs adoptés en mai, Mme Grégoire et M<sup>e</sup> Milot expliquent les enjeux clés auxquels doit faire face BAnQ et, en réponse à ceux-ci, les choix stratégiques qui guideront l'institution jusqu'en 2027 : orientations, objectifs, indicateurs et cibles annuelles. Ces choix stratégiques sont arrimés aux priorités gouvernementales, en contribuant à plusieurs orientations du Plan stratégique 2023-2027 et du Plan de transformation numérique du ministère de la Culture et des Communications (MCC), de même qu'aux principes de développement durable.

Mme Grégoire souligne par ailleurs que le tableau synoptique du plan a reçu l'approbation du SCT quant au respect des exigences et des seuils de conformité en matière de planification stratégique, notamment au chapitre des indicateurs de résultat et des cibles annuelles. Les orientations et objectifs ont également fait l'objet d'une présentation au MCC, laquelle a confirmé la cohérence du plan avec les orientations ministérielles.

Mme Grégoire remercie les membres du conseil pour leur grande contribution dans la préparation de ce plan d'avenir. Leurs réflexions et recommandations ont conduit BAnQ à repousser les limites et ont permis de mener le plan à maturité.

En conclusion, les étapes subséquentes à l'adoption du plan par le conseil sont précisées :

- La production graphique du plan stratégique sera entamée.
- En parallèle, le plan stratégique, en version non éditée (sans graphisme), sera soumis à l'approbation du MCC.
- Suivant l'approbation du plan par le MCC, le plan devra faire l'objet d'une analyse préliminaire par les différents secteurs du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).
- Si le SCT donne un avis préliminaire favorable, le MCC sera alors invité à déposer le plan stratégique de BAnQ en version éditée (avec graphisme final) dans le système DOSSDEC en vue d'une approbation gouvernementale.
- Au début de l'automne, les équipes matricielles responsables des objectifs stratégiques ont mené une première réflexion quant aux actions à déployer pour réaliser les objectifs et atteindre les cibles. D'ici la période des Fêtes, Mme Grégoire animera des ateliers avec chaque équipe afin de poursuivre l'élaboration des plans d'action. Toutes les directions sont invitées à participer aux ateliers, considérant que celles-ci ont toutes un rôle à jouer dans la réussite de l'ensemble des objectifs. Une planification budgétaire sera ensuite réalisée afin d'attribuer des sommes à la mise en œuvre.
- Un grand rassemblement est prévu le 22 janvier afin de présenter le plan stratégique final aux membres du personnel. Les prix Boussoles seront alors remis aux collègues qui se démarquent par leur bienveillance, leur ouverture, leur inspiration, leur intelligence et leur convivialité.

En réponse à une interrogation, Mme Grégoire explique que l'élaboration des plans d'action et le lancement auprès du personnel seront réalisés sans attendre l'approbation gouvernementale. Si des

modifications étaient demandées à l'une ou l'autre des étapes, les ajustements seraient apportés en conséquence.

Les membres du conseil saluent la qualité et la clarté du plan et le fait qu'une première approbation ait été obtenue auprès du SCT. Le président souligne que le plan est gage de créativité et d'innovation et conclut qu'on peut en être très fiers.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'arrivée à échéance du plan stratégique 2019-2023 le 31 mars 2023;

**ATTENDU** les articles 14 et 15 de *la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui prévoient respectivement que le conseil d'administration établit les orientations stratégiques de la société et qu'il adopte le plan stratégique;

**ATTENDU** l'article 9 de *la Loi sur l'administration publique* qui prévoit que le Secrétariat du Conseil du trésor peut déterminer les renseignements que le plan stratégique doit comprendre, la période couverte par celui-ci, sa forme et la périodicité des révisions dont il doit faire l'objet;

**ATTENDU** l'article 25 de *la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* qui prévoit que le plan stratégique de BANQ doit tenir compte des orientations et des objectifs donnés par le ministre et comprendre notamment tout élément que celui-ci détermine;

**ATTENDU** l'élaboration du plan stratégique 2023-2027 en respect des *Orientations en matière de planification stratégique dans l'Administration gouvernementale* approuvées par le Secrétariat du Conseil du trésor et entrées en vigueur le 14 décembre 2021, et en tenant compte des priorités ministérielles et gouvernementales;

**ATTENDU** l'adoption du plan stratégique 2023-2027 préliminaire, soit le tableau synoptique, par le comité de direction le 1<sup>er</sup> mai 2023 et par le conseil d'administration le 5 mai 2023 (RÉS CA-2023-09);

**ATTENDU** l'adoption du plan stratégique complet (textes et tableau synoptique) par le comité de direction le 6 novembre 2023;

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-28 : D'ADOPTER le plan stratégique 2023-2027 et d'AUTORISER BANQ à le soumettre au ministère de la Culture et des Communications et au Secrétariat du Conseil du trésor.**

#### **4. Vente du terrain Nord**

---



#### **5. Affaires diverses**

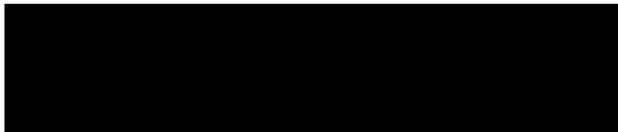
---

Aucun sujet n'est abordé en tant qu'affaires diverses.

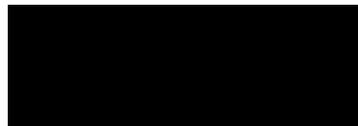
#### **6. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h58.



M. Frédéric Bouchard  
Président



M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 93<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023, À 9 h, EN  
VISIOCONFÉRENCE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin  
Mme Sandy Hervieux

Mme Theresa Rowat  
M. Bamba Sissoko (a quitté à 10h)

Est absente : Mme Nadine Le Gal

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Maureen Clapperton, directrice générale de la Grande Bibliothèque  
M. Martin Dubois, directeur général de la Grande Bibliothèque  
Mme Mélanie Dumas, directrice de la collection de la Grande Bibliothèque  
Mme Ariane Généreux,  
Mme Brigitte Geoffroy,  
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances  
Mme Amélie Houle,  
Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive  
M<sup>e</sup> William K. Richard, avocat  
M. Alexandre Lupien, directeur général des ressources informationnelles

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 9 h 00.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de M. Bamba Sissoko, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-29 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

---

#### **3.1 Séance du 17 octobre 2023**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 17 octobre 2023.

*Sur proposition de M. Michel de Césaré, dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu par tous les membres présents à la séance du 17 octobre 2023 :*

**RÉS CA-2023-30 : D'ADOPTER le procès-verbal du 17 octobre 2023, tel que présenté.**

#### **3.2 Séance du 22 novembre 2023**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 22 novembre 2023.

*Sur proposition de Mme Sandy Hervieux, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu par tous les membres présents à la séance du 22 novembre 2023 :*

**RÉS CA-2023-31 : D'ADOPTER le procès-verbal du 22 novembre 2023, tel que présenté.**

### **4. Présidente-directrice générale**

---

#### **4.1 Rapport de la PDG**

Mme Grégoire présente les faits saillants de son rapport, dont une copie a été remise aux membres du conseil. Elle mentionne notamment :

- La nouvelle approche pour mesurer le nombre d'abonnés qui ne prend en compte dorénavant les usagers actifs. Cette nouvelle méthode, plus réaliste, a entraîné une baisse de 9%;
- La baisse de fréquentation du centre-ville liée au télétravail. BAnQ travaille avec les partenaires du Quartier latin afin de créer des événements à la Grande bibliothèque, notamment les lundis, afin d'attirer les gens;
- Les relations sont bonnes avec les syndicats depuis et la signature des conventions collectives. Par ailleurs, une erreur s'est glissée dans le calcul des rétroactivités à verser, causant un impact négatif sur le budget de BAnQ;
- Le Sondage Climat, effectué auprès des employés, a permis de mesurer la mobilisation et de constater une progression significative face aux résultats du sondage mené en 2019. Elle résume les résultats (voir rapport) et les indices;
- Le plan stratégique a été transmis au ministère de la Culture et des Communications (MCC) et au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et nous sommes en attente de son approbation. Des ateliers pour les plans d'action ont débuté;
- La création d'un comité sur l'intelligence artificielle (IA). À l'initiative de l'Innovateur en chef, BAnQ est d'ailleurs pressentie pour devenir fiduciaire de données;

- Les prix et reconnaissances à BAnQ et ses employés;
- La visite du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie Pierre Fitzgibbon à la bibliothèque Saint-Sulpice (BSS) et à la Grande Bibliothèque;
- Les enjeux de gouvernance rencontrés dans le projet de la Maison de la chanson et de la musique du Québec (MCMQ) avec l'OBNL Écho Sonor.

Concernant l'autochtonie, suivant des questions des membres, Mme Grégoire indique qu'il y a des projets et des installations fréquentes dans les espaces de BAnQ, mais rien de permanent. Quant au comité sur l'IA, ses travaux seront importants pour déterminer la voie à suivre. Les membres du CA font part de leur intérêt pour le sujet et souhaite qu'une éventuelle présentation leur soit faite sur l'avancement des travaux.

Mme Grégoire termine en informant le CA sur le départ à la retraite de Mme Marie-Dominique Bélisle, directrice générale des ressources humaines. Un processus d'embauche afin de la remplacer débutera dans les prochaines semaines. Les membres tiennent à souligner l'apport de Mme Bélisle à l'institution.

*Sur proposition de M. Frédéric Bouchard, dûment appuyée par Mme Marie Grégoire, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-32 : DE SOULIGNER le travail et l'apport significatif de Mme Marie-Dominique Bélisle à BAnQ au cours de toutes ses années au service de BAnQ.**

#### **4.2 Approbation d'un contrat pour une production audiovisuelle**

Mme Ariane Généreux se joint à la réunion.

Mme Grégoire informe les membres qu'il y a eu un ajustement au projet de résolution, en ce qui concerne l'utilisation du mot « archive ».

Le projet « Avant de partir » est hors norme et consiste en une collection de 50 entrevues inédites et exclusives d'une durée de 45 minutes qui préservera la mémoire de ceux et celles qui ont marqué la société québécoise. Ce projet, financé par le MCC à la hauteur de 2 755 000\$ par l'entremise du Fonds du patrimoine culturel québécois (volet 5), représente une double opportunité pour BAnQ, soit celle de mettre en valeur ses archives à valeur patrimoniale et son expertise dans une production axée sur la mémoire nationale et celle de participer à la création de nouveaux contenus enrichissant la mémoire des Québécois, au bénéfice des générations actuelles et futures. Chaque épisode réalise un contenu inédit que BAnQ pourra conserver et diffuser à perpétuité.

Les droits exclusifs sont détenus par Pamplémousse Productions inc., suivant une entente avec Les Productions de la Pervenche inc. (████████████████████). BAnQ et Télé-Québec seront les diffuseurs exclusifs des 50 épisodes.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** le versement d'une aide financière de 2 755 000\$ par le ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet *Avant de partir*;

**ATTENDU** les modalités et les conditions relatives à cette subvention qui prévoient que le projet doit être produit par la firme Pamplémousse Productions inc.;

**ATTENDU** les droits exclusifs détenus par Pamplemousse Productions inc. pour la production du projet;

**ATTENDU** le respect du cadre normatif en matière de contrats publics, notamment la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, 65.1);

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Theresa Rowat, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-33 :** **D'APPROUVER l'octroi d'un contrat, de gré à gré, à Pamplemousse Productions inc., pour la réalisation du projet audiovisuel « Avant de partir », pour une période de trois (3) ans, pour un montant maximal de 2 440 200 \$;**

et

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer le contrat au nom de BAnQ, à cette fin.**

Mme Généreux quitte la réunion.

## **5. Secrétariat général et direction des affaires juridiques**

---

### **5.1 Règlement de gouvernance et de régie interne**

M<sup>e</sup> Milot présente le dossier à l'aide d'une présentation PowerPoint.

Le Secrétariat général a entrepris une révision en profondeur des règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ, afin de les simplifier et de les intégrer au nouveau corpus réglementaire, ainsi que d'assurer leur conformité aux plus récentes modifications apportées à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSÉ) et à la Loi sur BAnQ. Les principaux changements proposés sont les suivants :

- l'ajout de la rémunération des administrateurs conforme aux règles établies dans la LGSÉ, entrées en vigueur en avril 2023;
- l'ajout d'une définition de « dirigeant » de BAnQ;
- l'officialisation du comité de direction en tant qu'instance de gouvernance de BAnQ;
- la modification des catégories des administrateurs en conformité aux amendements apportés à la Loi sur BAnQ;
- la modification du processus de sélection et de nomination des membres externes du comité des usagers tel qu'approuvé par le comité des usagers;
- la conformité avec la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1).

Le nouveau règlement a été analysé par le comité de gouvernance et d'éthique, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Me Milot termine en précisant que ce sera désormais le guide de l'Université de Montréal, plutôt que le code Morin, qui sera utilisé comme soutien procédural aux séances du Conseil.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'adoption des Règles de gouvernance et de régie interne de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en 2016 et leur révision le 28 juin 2017 (RÉS CA-2017-19);

**ATTENDU** la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*, adoptée par l'Assemblée nationale le 3 juin 2022;

**ATTENDU** la révision du corpus règlementaire et la Directive encadrant le corpus règlementaire (D-1);

**ATTENDU** le désir de BAnQ d'actualiser ses règles de gouvernance et de régie interne;

**ATTENDU** la recommandation du comité des usagers d'approuver la révision du processus de sélection et de nomination des membres externes du comité des usagers;

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

*Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-34 :** **D'ABROGER les Règles de gouvernance et de régie interne de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adoptées en 2016 et modifiées en 2017, à l'exception de l'Annexe III-Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ;**

**Et**

**D'ADOPTER le Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1) tel que proposé.**

## **5.2 Modification des seuils dans la Politique de gestion contractuelle et financière de BAnQ**

BAnQ souhaite modifier les seuils applicables aux appels d'offres publics indiqués dans sa Politique afin de refléter les seuils actuellement en vigueur au gouvernement, c'est-à-dire 30 300 \$ pour les contrats d'approvisionnement et 121 200 \$ pour les contrats de service.

Par ailleurs, dans la foulée du rapport de la Vérificatrice générale du Québec daté de décembre 2022, BAnQ a entrepris une révision en profondeur de l'ensemble de son corpus règlementaire concernant la gestion financière et contractuelle. Il est prévu de présenter au conseil, à la séance de mars 2024, un nouveau projet de Règlement de gestion contractuelle qui remplacera la Politique actuelle et qui inclura un mécanisme de mise à jour automatique des seuils d'appels d'offres publics applicables à BAnQ.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** les seuils d'appel d'offres public établis à 25 000 \$ pour les contrats d'approvisionnement et à 100 000 \$ pour les contrats de service dans la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ;

**ATTENDU** le souhait de BAnQ d'actualiser ces seuils afin qu'ils correspondent à ceux déterminés en application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des accords de libéralisation des marchés publics;

**ATTENDU** l'abrogation, à la présente séance, des Règles de gouvernance et de régie interne de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adoptées en 2016 et modifiées en 2017, à l'exception de l'Annexe III-Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ adoptée en 2016 et modifiée en 2021, qui est désormais un document autonome;

*Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

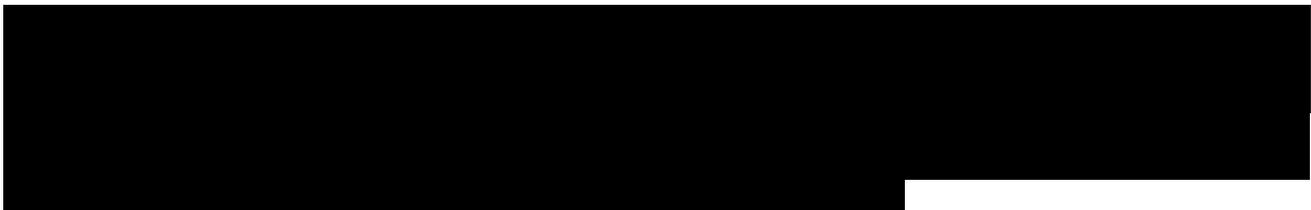
**RÉS CA-2023-35 :** **DE REMPLACER les seuils d'appel d'offres public de « 25 000 \$ » pour les contrats d'approvisionnement et de « 100 000 \$ » pour les contrats de service par, respectivement, les seuils de « 30 300 \$ » et « 121 200 \$ » dans les articles 7.1, 7.2, 7.4, 7.5, 7.6, 7.8, 7.9, 7.11, 7.12, 7.14 et 7.15 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ et d'y effectuer les modifications de concordance telles que présentées.**

## **6. Comité d'audit, des risques et des finances**

---

### **6.1 Rapport de président du comité**

M. Michel Hamelin résume les travaux de la dernière réunion du comité d'audit, des risques et des finances (CARF).



M. Hamelin informe également les membres qu'un directeur adjoint a été embauché à la direction de l'audit interne. Il s'agit d'une personne qui pourra prendre la relève de la directrice des audits internes, lorsque cette dernière prendra sa retraite.

## 6.2 Gestion de risques stratégiques

Me Anne Milot explique que l'analyse des risques stratégiques est effectuée collectivement par les membres du conseil de direction de BAnQ, qui possèdent une bonne connaissance des risques et maîtrisent les démarches et les étapes du cycle de gestion de risques. Cette approche permet d'identifier, d'analyser et d'évaluer les risques, et d'évaluer le traitement des risques résiduels selon leur niveau d'importance.

La mise en œuvre de la gestion des risques est illustrée dans le tableau des risques stratégiques soumis au conseil, qui montre la comparaison de la nature des risques actuels, leur rang et leur évaluation par rapport à l'an dernier.

M. Hamelin ajoute que le CARF a rencontré M. Alexandre Lupien, directeur général des ressources informationnelles, à sa dernière séance afin de discuter des risques en sécurité de l'information. Le comité a été satisfait des réponses reçues et a été informé que BAnQ bénéficie désormais une assurance cybersécurité.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** la Politique de gestion intégrée de risques de BAnQ (P-1) qui prévoit l'élaboration d'un tableau de bord des risques stratégiques permettant un suivi efficace et adéquat de la gestion intégrée des risques;

**ATTENDU** l'article 8.3 de ladite Politique qui requiert l'approbation par le conseil du tableau de bord, incluant les seuils de tolérance pour chacun des risques;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances;

Sur proposition de Mme Chantal Brodeur, dûment appuyée par M. Michel de Césaré, il est résolu à l'unanimité:

**RÉS CA-2023-36 : D'APPROUVER le tableau de bord des risques stratégiques 2023, tel que présenté.**

## 7. Direction générale de l'administration et des finances

---

### 7.1 Plan d'action en développement durable

Mme Amélie Houle et Mme Brigitte Geoffroy se joignent à la réunion et présentent le plan d'action en développement durable (PADD) à l'aide d'une présentation PowerPoint.

En juin 2023, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 qui a pour vocation d'intégrer le développement durable dans toutes les sphères d'intervention du gouvernement, à savoir dans les lois, les politiques publiques et les programmes pour accélérer la transition vers un Québec plus prospère, vert et responsable.

Plusieurs rencontres internes ont eu lieu pour développer le plan et s'assurer d'un arrimage au plan stratégique. Le plan doit également respecter les exigences du gouvernement et celle des Nations-Unies en la matière.

Après avoir résumé la démarche, elles présentent le plan d'action du plan à travers un tableau synoptique. Ce dernier sera transmis, à la suite de son adoption, au ministère de l'Environnement pour obtention des commentaires.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028;

**ATTENDU** les articles 3 et 15 de la *Loi sur le développement durable* en vertu desquelles BAnQ doit adopter un plan d'action de développement durable (PADD) qui doit présenter les objectifs particuliers qu'elle entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de ladite Stratégie ;

**ATTENDU** l'obligation que le PADD soit à jour et conforme aux exigences gouvernementales pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028;

**ATTENDU** l'adoption du tableau synoptique du PADD par le comité de direction le 27 novembre 2023;

*Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-37 : D'ADOPTER le tableau synoptique du plan d'action de développement durable 2023-2028 de BAnQ.**

Mme Amélie Houle et Mme Geoffroy quittent la réunion.

## **7.2 Tarification des services offerts par BAnQ en 2024**

M. Martin Giroux se joint à la réunion.

BAnQ recommande, pour l'année 2024, de modifier les tarifs en vigueur comme stipulé dans le document soumis au conseil. Les tarifs ajustés sont ceux identifiés en rouge. Les modifications visent notamment les frais de numérisation et reproduction, dont les hausses proposées visent à mieux couvrir les coûts de ces services. Pour ce qui est des tarifs de location de salle ainsi que les tarifs de stationnement, ils sont révisés en fonction des prix du marché.

Par ailleurs, une réserve concernant la possibilité de déroger aux tarifs approuvés par le conseil d'administration a été ajoutée afin que BAnQ puisse offrir des tarifs préférentiels lorsqu'un volume ou une quantité le justifie, ou dans le cadre d'un partenariat. Ces tarifs doivent faire l'objet d'un contrat ou d'une entente de partenariat conforme au cadre normatif de BAnQ.

Suivant une question, Mme Grégoire indique que les amendes sont suspendues et non abolies pour l'instant considérant les discussions en cours sur le déficit structurel de BAnQ. Lorsque cette situation réglée, BAnQ aimerait annoncer l'abolition officielle de ces amendes.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) qui prévoit que « tout tarif est indexé de plein droit, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon

le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé »;

**ATTENDU** l'alinéa 1 de l'article 83.4 de *Loi sur l'administration financière* qui précise qu'« un tarif n'est pas indexé lorsque, dans l'année précédente, il a été fixé ou il a été augmenté autrement qu'en vertu de l'article 83.3 »;

**ATTENDU** l'article 83.11 de la *Loi sur l'administration financière* qui stipule qu'un tarif peut être fixé par contrat;

**ATTENDU** la *Politique de tarification de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (résolutions CA-2009-25 et CA-2013-36) qui prévoit que la tarification de BAnQ doit être revue annuellement pour fins d'approbation par le conseil d'administration;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances;

*Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité:*

**RÉS CA-2023-38 : D'ADOPTER la tarification des services offerts par BAnQ pour 2024, tel que présentée.**

M. Giroux quitte la réunion.

## **8. Direction générale des ressources informationnelles**

---

### **8.1 Acquisition d'une solution passerelle infonuagique pour la conservation du patrimoine culture québécois**

M. Alexandre Lupien se joint à la séance.

Il explique que d'ici le 30 décembre 2025, BAnQ doit se conformer au décret ministériel qui requiert que ses centres de traitement informatique soient délestés au bénéfice de l'infonuagique.

À la suite de discussion avec ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN et en attendant la disponibilité de l'infonuagique privée du gouvernement, BAnQ mettra en place une solution passerelle pour la sauvegarde des données sur les NAS. Cette solution temporaire, d'une durée de 30 à 36 mois, consistera en un service de type Baas (Backup as a Service). Ce service permettra une gestion externalisée et sécurisée des sauvegardes sur disques. Durant cette période, les NAS, ainsi que la solution passerelle, seront transférés vers les Centres de traitement informatique (CTI) gouvernementaux.

[REDACTED]

[REDACTED]

Mme Marie Grégoire rappelle que cette transition vers l'infonuagique est imposée par le gouvernement, mais que considérant la quantité très importante de données à BAnQ, une solution de transition a été jugée nécessaire par les parties.

En réponse à une question des membres, M. Lupien confirme que BAnQ pourra contracter avec un des fournisseurs qualifiés à la suite d'un appel d'offres public sur qualification effectué par le MCN.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'obligation pour BAnQ de se conformer au décret ministériel requérant le délestage de ses centres de traitement informatique au bénéfice de l'infonuagique d'ici le 30 décembre 2025.
- ATTENDU** la volonté de BAnQ, en collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), d'héberger ses données dans l'infonuagique gouvernementale au sein des centres de traitement informatique du MCN;
- ATTENDU** le délai de la mise en place des centres du MCN dans trois (3) ans ;
- ATTENDU** la nécessité de prévoir une solution temporaire de passerelle infonuagique pour la conservation du patrimoine québécois;
- ATTENDU** l'acquisition d'une solution passerelle infonuagique faite par l'entremise du courtier infonuagique du MCN, permettant ainsi de passer outre l'obligation de procéder par appel d'offres public;
- ATTENDU** la recommandation du Directeur général des ressources informationnelles de BAnQ;
- ATTENDU** La recommandation favorable du Comité de direction obtenue à la séance du 20 novembre 2023;
- ATTENDU** la disponibilité des sommes nécessaires;
- ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (CA-2016-26) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1M\$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;

*Sur proposition de M. Michel de Césaré, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu :*

**RÉS CA-2023-39 :** D'AUTORISER l'octroi un contrat, via le courtier infonuagique du MCN, pour l'implantation, le soutien et l'évolution de la solution passerelle infonuagique hébergée dans les centres de traitement informatique du MCN, pour une période de (3) ans débutant le 1er janvier 2024, pour un montant maximal de 3 375 090 \$ ventilé comme suit :

- un montant de 2 250 060 \$ pour les années 2 et 3 du contrat imputé au fonds de fonctionnement;
- un montant de 1 125 030 \$ pour la première année du contrat imputé au fonds d'investissement.

D'AUTORISER la PDG de BAnQ et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin.

## 8.2 Acquisition d'une solution intégrée de gestion des ressources humaines et de la paie

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Considérant ce qui précède, les membres se prononcent ainsi :

**ATTENDU** la désuétude du système actuel de gestion des ressources humaines en place depuis l'ouverture de la Grande Bibliothèque en 2005;

- ATTENDU** la volonté de BAnQ d'acquérir une solution intégrée de gestion des ressources humaines et de la paie en mode infonuagique à BAnQ permettant notamment d'améliorer l'exactitude et la précision des données et une plus grande efficacité opérationnelle;
- ATTENDU** l'appel d'offres publié sur le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) du 19 juin 2023 au 1er septembre 2023;
- ATTENDU** la seule soumission conforme reçue, soit celle de la firme DLGL Technologies Corporation;
- ATTENDU** la recommandation du comité de sélection de l'appel d'offres public;
- ATTENDU** la recommandation du Directeur général des ressources informationnelles de BAnQ;
- ATTENDU** la recommandation du comité de direction de BAnQ du 20 novembre 2023 d'octroyer le contrat à la firme DLGL Technologies Corporation;
- ATTENDU** l'autorisation de la PDG de procéder à l'octroi du contrat à la firme DLGL Technologies Corporation, seule firme soumissionnaire ayant déposée une proposition dans le cadre de l'appel d'offres public;
- ATTENDU** la disponibilité des sommes nécessaires;
- ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1M\$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;

*Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu :*

**RÉS CA-2023-40 : D'AUTORISER l'octroi du contrat à DLGL Technologies Corporation pour l'implantation, le soutien et l'évolution du système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie, pour une période de (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour un montant maximal de 1 615 305 \$ ventilé comme suit :**

- un montant de 1 303 175 \$ pour les licences d'utilisation et les demandes de changement au logiciel imputés au fonds de fonctionnement;
- un montant de 312 130 \$ pour les travaux d'implantation au fonds d'investissement.

**ET**

**AUTORISER la PDG de BAnQ et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin.**

M. Lupien quitte la réunion.

## 9. Direction générale de la Grande Bibliothèque

---

### 9.1 Contrat de service de gré à gré avec SDM pour l’approvisionnement en notices dans le cadre du SQTD

Mme Mélanie Dumas et M. Martin Dubois se joignent à la réunion.

Ils expliquent que SDM est le seul fournisseur en mesure à la fois d’établir des notices bibliographiques et d’autorité, incluant des vedettes-matière jeunesse, un résumé, un indice de valeur et le public cible, tel que requis dans le cadre du mandat confié à BAnQ pour la gestion du SQTD.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit.

- ATTENDU** le besoin de BAnQ de trouver un prestataire de services capable de fournir des notices bibliographiques complètes en langue française ainsi que d’autres éléments essentiels pour les bibliothèques afin d’assurer la cohérence et le bon repérage dans leur catalogue public, dans le cadre du Service québécois de traitement documentaire (SQTD);
- ATTENDU** la présence d’un seul fournisseur en mesure à la fois d’établir des notices bibliographiques complètes en langue française et de fournir les éléments exigés;
- ATTENDU** le respect du cadre normatif en matière de contrats publics, notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, 65.1);
- ATTENDU** la valeur totale du contrat estimée à un maximum de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2026;
- ATTENDU** l’article 9 du *Règlement relatif aux règles de gestion financière* de BAnQ qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1M\$ doit être préalablement autorisé par le conseil d’administration;
- ATTENDU** la contribution financière du ministère de l’Éducation (MEQ) et du ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- ATTENDU** l’octroi du contrat conditionnel à l’obtention par BAnQ de l’aide financière du MEQ et du MCC pour le SQTD, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2026;

Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par Mme Chantal Brodeur, il est résolu à l'unanimité :

**RÉS CA-2023-41 :** D'AUTORISER l'octroi du contrat, d'une durée de deux (2) ans, à Services documentaires multimédias inc. (SDM) pour l'établissement de notices bibliographiques complètes pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2026 dans le cadre du Service québécois de traitement documentaire (SQTD) pour une somme maximale de cinq millions de dollars (5 000 000 \$), sous réserve de la contribution financière du MCC et MEQ pour les années 2024-2025 et 2025-2026, et

ET

D'AUTORISER la présidente-directrice générale de BAnQ, Mme Marie Grégoire et le directeur général de la Grande Bibliothèque, M. Martin Dubois, à signer le contrat de service au nom de BAnQ.

Mme Dumas et M. Dubois quittent la réunion.

## **10. Direction générale des Archives nationales**

---

Mme Hélène Laverdure se joint à la réunion.

### **10.1 Renouvellement de l'agrément et Soutien au traitement des archives privées**

Mme Laverdure présente les faits saillants du renouvellement de l'agrément des services d'archives privées à l'aide d'une présentation PowerPoint.

Mme Laverdure rappelle que cet exercice se fait à chaque deux ans. Une demande a toutefois été faite au gouvernement pour modifier le *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées* afin qu'il se fasse aux cinq ans. Nous sommes en attente. En réponse à des questions, elle explique qu'il n'y a pas de nouveaux agréments s'il n'y a pas de subvention associée à l'agrément.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** la responsabilité de BAnQ de gérer le programme Agrément d'un service d'archives privées;

**ATTENDU** l'analyse des demandes reçues par les archivistes régionaux et le comité sur l'agrément et l'aide financière de BAnQ selon des critères administratifs et archivistiques déterminés pour l'agrément;

**ATTENDU** l'approbation, par la Direction générale des Archives nationales, de l'agrément de la Société historique de Rivière-du-Loup et de l'Univers culturel de Saint-Sulpice et le

renouvellement de l'agrément des 40 services d'archives privées ayant soumis une demande pour 2024;

*Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par Mme Theresa Rowat, il est résolu à l'unanimité :*

**RES 2023-42: AUTORISER la présidente-directrice générale, Mme Marie Grégoire, à accorder l'agrément aux organismes listés dans le document intitulé « Annexe 1 – Liste des agréés pour le programme d'agrément 2024-2026 » et à signer les lettres d'annonces aux organismes bénéficiaires.**

## **10.2 Archives à sauvegarder en cas de catastrophe**

En réponse à la demande du Conseil lors d'une précédente séance, Mme Laverdure résume le plan de sauvegarde des archives en cas de catastrophe. Les parties les plus précieuses ou rares sont ciblées.

À la question de savoir si des sommes sont prévues pour la mise en œuvre des mesures présentées, Mme Laverdure précise qu'elles seront disponibles s'il y a un événement qui actionne le plan de sauvegarde, comme ce fut le cas à Sept-Îles.

Mme Laverdure quitte la réunion.

## **11. Direction générale de la Bibliothèque nationale**

---

### **11.1 Politique de développement des collections de la Bibliothèque nationale**

Mme Maureen Clapperton se joint à la réunion et présente les faits saillants de la nouvelle politique à l'aide d'une présentation PowerPoint.

Après avoir résumé l'historique de la politique, elle présente les nouveautés apportées, notamment le reflet de la réunification des collections de la Bibliothèque nationale; les modes d'acquisition et les priorités de développement.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'adoption de la Politique de développement des collections patrimoniales de Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 15 décembre 2011 et sa révision en février 2015;

**ATTENDU** les changements nécessaires vu l'évolution du contexte de développement des collections depuis la dernière révision de ladite Politique;

**ATTENDU** la révision du corpus réglementaire et l'adoption de la Directive encadrant le corpus réglementaire (D-1);

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction émise le 27 novembre 2023.

*Sur proposition de Mme Theresa Rowat, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2023-43 : D'ABROGER la Politique de développement des collections patrimoniales de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;**

**Et**

**D'ADOPTER la Politique de développement des collections de la Bibliothèque nationale telle que présentée.**

Mme Clapperton quitte la réunion.

## **12. Comité de gouvernance et d'éthique**

---

Considérant l'absence de M. Gaston Bellemare lors de la séance du Comité de gouvernance et d'éthique, M. Michel Hamelin fait état de la rencontre de ce comité. Il informe les membres que le comité a étudié le Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1) à la dernière rencontre. Suivant cette analyse, le comité a recommandé au conseil d'adopter ledit règlement.

## **13. Comité des ressources humaines**

---

Mme Brodeur résume les travaux de la dernière rencontre du CRH. Mme Marie-Dominique Bélisle a notamment présenté, lors de cette séance, le nouvel organigramme de la DGRH, suivant la création de nouveaux postes. Une présentation des résultats de l'évaluation 360 des membres du comité de direction et du programme de prévention à la violence conjugale a également eu lieu.

## **14. Affaires diverses**

---

Les membres souhaitent que leurs vœux pour le congé des fêtes et pour le repos soient transmis aux employés. Mme Grégoire va s'assurer que ce soit fait.

Mme Kartner, M. William K. Richard et Me Milot quittent la réunion.

## **15. Huis clos**

---

Un huis clos est requis par les membres.

## **16. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 10.



---

M. Frédéric Bouchard  
Président



---

M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 95<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 11 JANVIER 2024, À 11 h 30,  
EN VISIOCONFÉRENCE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel Hamelin  
Mme Sandy Hervieux  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Theresa Rowat  
M. Bamba Sissoko

Sont excusé(e)s M. Michel De Césaré  
Mme Dominique Gazo

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances  
Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive  
M<sup>e</sup> William K. Richard, avocat

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 11 h 30.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par Mme Chantal Brodeur, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-01 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

### 3. Prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) 2024-2028

---

Un seul sujet est à l'ordre du jour, à savoir les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) 2024-2028. M. Giroux informe les membres que les prévisions budgétaires ont préalablement été soumises au comité d'audit, des risques et des finances (CARF).

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 45.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001) qui prévoit que le conseil d'administration de tout organisme autre que budgétaire (OAQB) doit adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) en fonction du nombre d'années visées par les orientations;

**ATTENDU** l'obligation d'approuver les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) de BANQ avant le dépôt du budget 2024-2025 des organismes autres que budgétaires à l'Assemblée nationale;

**ATTENDU** l'approbation des COF par la présidente-directrice générale de BANQ le 8 janvier 2024;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances (CARF-2024-01);

*Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu :*

**RÉS CA-2024-02: D'ADOPTER des prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) telles que déposées.**

Mme Kartner, Me Richard et Me Milot quittent la réunion.

#### **4. Huis clos**

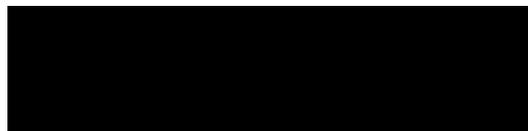
---

Un huis clos est requis par les membres.

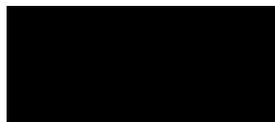
#### **5. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.



Président



M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 96<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE MERCREDI 20 MARS, À 9 h, À LA SALLE  
DU CONSEIL, 4<sup>E</sup> ÉTAGE, À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré (à distance)  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré (à distance)  
Mme Dominique Gazo  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Theresa Rowat

Sont absent(e)s : M. Michel Hamelin  
Mme Sandy Hervieux  
M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Ariane Généreux, chargée de mission, BPAI  
Mme Brigitte Geoffroy, chargée de mission, BPAI  
M. Martin Giroux, directeur général de l'administration et des finances  
Mme Amélie Houle, directrice des finances  
Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive, SGDAJ  
M. Alexandre Lupien, directeur général des ressources informationnelles  
Mme Mylène Racine, directrice des communications  
M<sup>e</sup> William K. Richard  
M<sup>e</sup> Rosalie Schönbeck-Landry

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 9 h 00.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de M. Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-03 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

---

#### **3.1 Séance du 7 décembre 2023**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 7 décembre 2023.

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Theresa Rowat, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-04 : D'ADOPTER le procès-verbal du 7 décembre 2023, tel que présenté.**

#### **3.2 Séance du 11 janvier 2024**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 11 janvier 2024.

*Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-05 : D'ADOPTER le procès-verbal du 11 janvier 2024, tel que présenté.**

### **4. Présidente-directrice générale**

---

#### **4.1 Rapport de la PDG**

Mme Grégoire présente les faits saillants de son rapport, dont une copie a été remise aux membres du conseil. Le modèle rapport a été revu pour être aligné avec le plan stratégique.

Elle mentionne notamment :

- la croissance des visites en ligne et sur place;
- le lancement du coin lecture pour la littérature ukrainienne;
- le succès du premier évènement des Lundis culturels . Les deux prochains lundi seront avec l'Opéra de Montréal et avec les Grands Ballets canadiens. Ils sont déjà à guichets fermés;
- La signature de l'entente de services avec la Société de développement social, afin que des intervenants sociaux travaillent à la Grande Bibliothèque dès avril;
- 
- Le projet "la Cabane à culture" fonctionne très bien et se poursuit. Il y a toutefois un enjeu financier pour assurer l'évènement l'année prochaine;
- La tenu de plus d'une vingtaine de rencontres avec les ministères et organismes, pour développer des partenariat;
- La tenue de plusieurs rencontres avec la France et la francophonie pour le développement d'une IA en français et pour la création d'une banque de données culturelles. La collaboration des pays francophones est essentielle pour mener à bien ces projets;

[REDACTED]

Enfin, Mme Grégoire mentionne que deux candidats finalistes de qualité pour le poste de directeur général des ressources humaines (DGRH) seront rencontrés dans les prochains jours. La nomination du DGRH sera soumise à l'approbation du CA, par courriel.

Sur proposition de M. Bouchard, appuyée par M. Michel de Césaré, il est résolu à l'unanimité de :

**RÉS CA-2024-06 : PRÉVOIR qu'à la suite du processus de sélection, les membres du CA se prononcent sur la candidature retenue pour le poste de DGRH.**

[REDACTED]

Il y aura une 3<sup>e</sup> édition de l'Audace des possibles. [REDACTED]

Les membres félicitent Mme Grégoire pour tout le travail réalisé dans les derniers mois.

## **5. Direction générale de l'administration et des finances**

---

### **5.1 Contrat de services de gardiennage**

M. Giroux se joint à la réunion.

Le contrat de gardiennage avec la firme Garda World Inc se termine le 31 mars 2024. Compte tenu de cette échéance, BAnQ doit lancer un appel d'offres public afin de conclure un nouveau contrat pour ses services de sécurité.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent ce qui suit :

**ATTENDU** BAnQ doit assurer la sécurité physique des personnes et des biens;

**ATTENDU** BAnQ ne dispose pas des ressources à l'interne pour assurer cette sécurité;

**ATTENDU** les services d'une agence de sécurité et de gardiennage sont requis pour réaliser cette surveillance;

**ATTENDU** le contrat de services CT 4409 avec l'entreprise Garda World Inc. se termine le 31 mars 2024;

**ATTENDU** l'appel d'offres public prévoit une somme estimée à douze millions de dollars avant les taxes applicables (12 000 000,00\$ + tx) en services pour une durée totale de cinq ans incluant toute période de prolongation;

**ATTENDU** le montant de l'appel d'offres respecte les prévisions budgétaires de BAnQ;

**ATTENDU** l'article 6.2 de la *Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ* prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyé par Mme Chantal Brodeur, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-07 : D'AUTORISER BAnQ, à la suite d'un appel d'offres public, à octroyer un contrat pour les services d'une agence de gardiennage, pour un montant total estimé à douze millions de dollars avant les taxes applicables (12 000 000,00\$ + tx), pour une période maximale de cinq (5) ans, incluant toute prolongation;**

**ET**

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale de BAnQ, Mme Marie Grégoire et le directeur général de l'administration et des finances, M. Martin Giroux, à signer le contrat de service au nom de BAnQ.**

M. Giroux quitte la réunion.

## **5.2 Plan d'action en développement durable (PADD)**

Mme Amélie Houle et Mme Brigitte Geoffroy se joignent à la réunion.

Un tableau synoptique avait été adopté par le CA en décembre 2023. Le tableau amendé présenté aujourd'hui prend en compte les commentaires du ministère du Développement durable. Notamment, certains des indicateurs ont été reformulés et retravaillés.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent ce qui suit :

**ATTENDU** la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028;

**ATTENDU** les articles 3 et 15 de la *Loi sur le développement durable* en vertu desquelles BANQ doit adopter un plan d'action de développement durable (PADD) qui doit présenter les objectifs particuliers qu'elle entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de ladite Stratégie ;

**ATTENDU** l'obligation que le PADD soit à jour et conforme aux exigences gouvernementales pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028;

**ATTENDU** les commentaires et recommandations d'améliorations reçus du MELCCFP;

*Sur proposition de Mme Dominique Gazo, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-08 : D'ADOPTER le tableau synoptique amendé et le plan d'action de développement durable 2023-2028 de BANQ.**

Mmes Houle et Geoffroy quittent la réunion.

## **6. Secrétariat général et direction des affaires juridiques**

---

### **6.1 Règlement sur la gestion contractuelle**

M<sup>e</sup> Rosalie Landry-Schönbeck se joint à la réunion.

Dans la foulée du rapport de la Vérificatrice générale du Québec (VGQ) en décembre 2022, le Secrétariat général et la direction des affaires juridiques et la Direction générale de l'administration et des finances ont entrepris la révision de l'ensemble du corpus règlementaire et des processus en gestion contractuelle en vigueur à BANQ. Le présent projet de Règlement de gestion contractuelle est le premier jalon de cet important chantier de révision.

Afin de compléter l'adoption des nouvelles règles de gestion contractuelle, il y a lieu d'abroger l'ensemble de l'article 7 (« Recherche de prix – procédure et seuils ») de l'actuelle Politique de gestion financière et contractuelle (R 9) (la « Politique ») ainsi que son article 6.19 (modification à un contrat qui ne nécessite aucune formalité ni avenant).

La révision de la Politique sera complétée par l'élaboration d'un règlement de délégation d'autorité et de signature des contrats ainsi que d'un règlement de gestion financière, qui seront présentés au CARF et au conseil au cours de l'année 2024-2025.

À l'interne, ce chantier se poursuivra en plusieurs étapes au cours de la prochaine année:

- élaboration de directives de mise en œuvre;

- révision des processus et formulaires internes;
- mise en place de procédures et d'outils de mise en œuvre;
- formation et sensibilisation des employés.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent ce qui suit :

**ATTENDU** l'adoption de la Politique de gestion financière et contractuelle de BAnQ en 2016 et sa révision en 2021 (RÉS CA-2021-20) et en 2023 (RÉS CA-2023-35);

**ATTENDU** le rapport de la Vérificatrice générale du Québec (VGQ) en décembre 2022;

**ATTENDU** le désir de BAnQ d'actualiser ses règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** la révision du corpus règlementaire et la Directive encadrant le corpus règlementaire (D-1);

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances (CARF);

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par Mme Chantal Brodeur, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-09 :**      **D'ABROGER les articles 6.19 et 7 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (R-9) adoptée en 2016 et modifiée pour la dernière fois le 7 décembre 2023 (RÉS CA-2023-35);**

**Et**

**D'ADOPTER le Règlement de gestion contractuelle tel que proposé.**

M<sup>e</sup> Rosalie Landry-Schönbeck quitte la réunion.

## **7. Bibliothèque Saint-Sulpice**

---

### **7.1 Entente avec la Société québécoise des infrastructures (SQI)**

Mme Ariane Généreux se joint à la réunion.

[REDACTED]

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'annonce par le premier ministre du Québec, M. François Legault, le 23 juin 2022, du projet de la requalification de la bibliothèque Saint-Sulpice pour accueillir la Maison de la chanson et de la musique du Québec (MCMQ);
- ATTENDU** les travaux du Programme fonctionnel et technique (PFT) complétés par le consortium DMA/In situ le 1<sup>er</sup> septembre 2023;
- ATTENDU** les composantes distinctes du PFT, soit les travaux en maintien d'actifs sur des éléments patrimoniaux du bâtiment (c.-à-d. la restauration des vitraux) et la rénovation de la bibliothèque Saint-Sulpice;
- ATTENDU** le financement desdites composantes du projet octroyé à BAnQ par le gouvernement du Québec, sous forme d'une autorisation à instituer un régime d'emprunt (Décret 1554-2023) pour réaliser les travaux de maintien d'actifs et d'une aide financière maximale de 48 500 000\$ sous forme de remboursement d'emprunt (Décret 1753-2023) pour la requalification de la bibliothèque Saint-Sulpice;
- ATTENDU** la volonté de BAnQ de confier la gestion des composantes du projet à la Société québécoise des infrastructures (SQI).

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-10 :** **D'APPROUVER l'octroi de contrats à la SQI pour la réalisation du projet de requalification de la bibliothèque Saint-Sulpice, pour un montant maximal de 2 311 200 \$;**

**et**

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale, Mme Marie Grégoire, et le directeur général de l'administration et des finances, M. Martin Giroux, à signer les protocoles d'entente avec la SQI au nom de BAnQ.**

Mme Ariane Généreux quitte la réunion.

## **8. Direction générale des ressources informationnelles**

---

### **8.1 Acquisition d'unités de stockage pour la conservation du patrimoine culturel québécois**

M. Alexandre Lupien se joint à la séance.

BAnQ détient une importante quantité de données numériques qui s'accroît constamment, à un rythme d'environ 60 TB par mois. Afin d'assurer la préservation et la conservation du patrimoine culturel québécois, ces données, qui représentent actuellement un volume de 2,5 pétaoctets, sont hébergées sur notre infrastructure technologique répartie dans nos deux centres de traitement informatique (CTI), l'un à la Grande Bibliothèque et l'autre à la Bibliothèque nationale sur la rue Holt.

Lorsqu'il est question de la gestion des infrastructures informatiques, les décisions d'investissement doivent prendre en compte à la fois les coûts immédiats et les implications budgétaires à long terme.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** le décret ministériel sur l'infonuagique du programme de consolidation des CTI (Décret 596-2020);
- ATTENDU** la dérogation du MCN pour le déplacement des infrastructures technologiques de BAnQ vers les centres de traitement informatique du MCN;
- ATTENDU** la disponibilité des sommes nécessaires;
- ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (CA-2016-26) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1M\$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;
- ATTENDU** la recommandation du Directeur général des ressources informationnelles de BAnQ;
- ATTENDU** la recommandation du comité de direction,

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité:*

**RES CA-2024-11 : D'AUTORISER la réalisation d'un appel d'offres public visant l'acquisition de deux (2) unités de stockage NAS, incluant un contrat d'entretien de cinq (5) ans, pour un montant maximum de 3 928 262 \$ avant les taxes applicables;**

et

**D'AUTORISER la Présidente-directrice générale de BAnQ et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ à cette fin.**

## **8.2 MISE À JOUR - Acquisition d'une solution passerelle infonuagique pour la conservation du patrimoine culturel québécois**

M. Lupien explique que le CA avait autorisé BAnQ à louer une solution passerelle (CA-2023-39). Toutefois, au moment des démarches auprès du Courtier infonuagique, le MCN a informé BAnQ qu'il n'était finalement pas possible d'utiliser les services du Courtier pour un deuxième contrat pour une solution passerelle. Un tel contrat avait déjà été signé l'année dernière.

BAnQ ne sollicite pas une nouvelle résolution pour l'octroi de ce contrat, puisque la résolution CA-2023-39 l'autorise déjà et que le montant maximal n'a pas changé.

M. Lupien quitte la réunion.

## **9. Direction des communications**

---

### **9.1 Présentation du sondage Léger sur la notoriété de BAnQ et campagne de notoriété**

Mme Mylène Racine se joint à la réunion.

Elle présente les résultats du sondage Léger sur la notoriété de BAnQ à l'aide d'une présentation PowerPoint.

Mme Grégoire ajoute que BAnQ fait des efforts pour se faire connaître auprès des nouveaux arrivants qui sont nombreux chaque année au Québec. À cet égard, BAnQ sollicite et travaille avec des organisations et partenaires du milieu, notamment avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. BAnQ fait aussi des campagnes dans les secteurs où se trouvent les nouveaux arrivants.

Suivant des questions, Mme Racine et Mme Grégoire indiquent que BAnQ va réfléchir pour que les futures campagnes de notoriété visent davantage les CEGEPS et universités. BAnQ pourrait faire des partenariats avec ces institutions afin d'obtenir des gratuités ou faire des échanges de services.

Mme Racine quitte la réunion.

## **10. Comité sur la transformation numérique**

---

### **10.1 Rapport du président du comité**

Le président du comité étant absent, le point 10.1 est remis à la prochaine séance.

## **11. Comité des usagers**

---

### **11.1 Rapport du président du comité**

M. Michel De Césaré résume les travaux du comité des usagers.

Le comité s'est réuni au début de l'année. M. De Césaré souligne le travail effectué par le Secrétariat général et la direction des affaires juridiques pour le processus de sélection des membres du comité. Une démarche a été présentée afin de réaliser un appel de candidatures au cours des prochains mois, en respect de la Directive sur le processus de sélection des membres externes du comité des usagers (D-10).

Il mentionne l'excellente présentation intitulée « les stratégies d'inclusion sociale comme gage d'efficacité de BAnQ » qui a été faite par Mme Marie-Pierre Gadoua et Mme Jennifer Fournier. À sa demande, cette présentation sera faite aux membres du CA lors de la prochaine séance en mai.

La prochaine réunion du comité aura lieu en mai prochain.

M. Bouchard souligne que le rapport de comité des usagers est très utile et fort apprécié par les membres du conseil d'administration.

## **12. Affaires diverses**

---

Aucune affaire diverse n'est abordée par les membres.

## **13. Huis clos**

---

Un huis clos est requis par les membres.

Mme Kartner et M<sup>e</sup> William K. Richard quittent dans un premier temps.

M<sup>e</sup> Milot et Mme Marie Grégoire quittent ensuite la réunion.

## **14. Clôture**

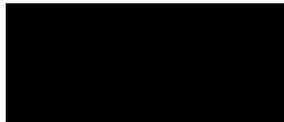
---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.



---

M. Frédéric Bouchard  
Président



---

M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 97<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 28 MARS, À 8 h, PAR  
VISIOCONFÉRENCE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré  
M. Michel De Césaré  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin  
Mme Theresa Rowat  
M. Bamba Sissoko

Sont absent(e)s : Mme Chantal Brodeur  
Mme Sandy Hervieux  
Mme Nadine Le Gal

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Est invitée : Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive

**1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 8 h 00.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de M. Michel De Césaré, dûment appuyée par Mme Theresa Rowat, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-12 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

### 3. Comité d’audit, des risques et des finances (CARF) du 6 mars 2024

---

#### 3.1 Rapport du président

[REDACTED]

M. Hamelin informe également les membres que le CARF suit la situation concernant l'appel d'offre pour le contrat de gardiennage.

#### 4. Budget du Gouvernement – Annonce du 12 mars

---

Mme Grégoire s'adresse aux membres pour leur présenter les faits saillants de l'annonce du Budget du Gouvernement du 12 mars et les impacts que ceux-ci pourraient avoir sur BANQ. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**5. Huis clos**

---

Il n'y a pas de huis clos lors de cette séance.

**6. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h.



---

M. Frédéric Bouchard  
Président



---

M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**RÉSOLUTION SIGNÉE ET ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC PAR  
COURRIER ÉLECTRONIQUE LE JEUDI 25 AVRIL 2024**

**Nomination de Mme Valérie Messih – Direction générale des ressources humaines**

ATTENDU le profil de l'emploi, les critères de sélection et le contenu de l'affichage du poste de directrice ou directeur général des ressources humaines de BANQ déterminés par le comité des ressources humaines de BANQ ;

ATTENDU la mise en place d'un comité de sélection composé de Hélène Laverdure, Alexandre Lupien et Martin Giroux pour la première entrevue et Chantal Brodeur et Marie Grégoire pour la 2e entrevue;

ATTENDU le processus de sélection qui a mené le comité à retenir la candidature de madame Valérie Messih ;

ATTENDU l'article 15, alinéa 1, paragraphe 13 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'état (chapitre G-1.02) ;

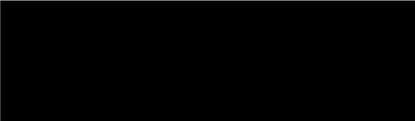
ATTENDU l'article 6.5.2, alinéa 1, paragraphe m) du Règlement de gouvernance et de régie interne de BANQ R-01, le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver la nomination des dirigeants autres que le président-directeur général;

ATTENDU l'article 7.11.9 dudit Règlement qui prévoit qu'une résolution peut être approuvée par courriel à la condition que tous les administrateurs soient appelés par courriel à s'exprimer et qu'une majorité absolue de ceux-ci signifient leur accord;

*IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:*

**RÉS CA-2024-13 : D'APPROUVER la nomination de madame Valérie Messih à titre de directrice générale des ressources humaines de BANQ.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, à Montréal le 25 avril 2024.

  
M<sup>e</sup> Anne Milot, Secrétaire générale  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec



**PROCÈS-VERBAL DE LA 98<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 9 MAI 2024, À 9 h, À LA SALLE  
DU CONSEIL, 4<sup>E</sup> ÉTAGE, À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré (à distance)  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin  
Mme Sandy Hervieux  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Theresa Rowat (à distance)  
M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Valérie D'Amour, directrice des régions, DGAN  
Mme Jennifer Fournier, cheffe de service accueil et accessibilité, DGGB  
Mme Marie-Pierre Gadoua, coordonnatrice, DGGB  
M. Jean-François Gauvin, directeur principal de l'expérience et de la transformation  
Mme Ariane Généreux, chargée de mission, BPAI  
Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive, SGDAJ  
M. Alexandre Lupien, directeur général des ressources informationnelles  
Mme Valérie Messih, directrice générale des ressources humaines  
M<sup>e</sup> William K. Richard, avocat, SGDAJ  
Mme Isabel Vincent-Poirier, Cheffe de pratique santé et mieux-être, DGRH

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 9 h 00.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-14 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

---

#### **3.1 Séance du 20 mars 2024**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 20 mars 2024.

*Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-15 : D'ADOPTER le procès-verbal du 20 mars, tel que présenté.**

#### **3.2 Séance du 28 mars 2024**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 28 mars 2024.

*Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-16 : D'ADOPTER le procès-verbal du 28 mars 2024, tel que présenté.**

### **4. Présidente-directrice générale**

---

#### **4.1 Rapport de la PDG**

Mme Grégoire présente les faits saillants de son rapport, dont une copie a été remise aux membres du conseil.

Elle mentionne notamment :

- Un article publié dans La Presse relatif à la vente du terrain du nord à Hydro-Québec et précisant que la Ville de Montréal a levé une servitude;
- un article concernant la Maison de la chanson et de la musique du Québec (MCMQ) à prévoir dans Le Devoir dans les prochains jours.
- Les « lundis culturels » continuent d'être une activité courue et à guichet fermé;
- La deuxième année de « Lettres attachées » connaît une belle progression, avec 62 bibliothèques branchées à la dernière activité;
- La découvrabilité, qui est un des objectifs de plan stratégique, est aussi une priorité gouvernementale. BAnQ multiplie les actions pour favoriser la découvrabilité des contenus québécois, au Québec et à l'étranger;
- L'avancement de l'analyse de projet d'entrepôt mutualisé avec des universités, afin de répondre aux besoins de BAnQ. [REDACTED]

- La « Cabane à culture » a permis jusqu'à maintenant à 4 400 élèves de se brancher partout sur le territoire. BAnQ est à la recherche de financement pour la suite du projet;
- La 3<sup>e</sup> édition de l'Audace des possibles est en préparation et se tiendra le 13 juin prochain, à la Grande Bibliothèque, mais aussi en mode hybride;
- Le développement du projet de société apprenante se poursuit. BAnQ travaille avec l'UQAM et avec l'Université Laval pour participer à la réflexion de la mise en place d'un réseau. Cette dernière est d'ailleurs la première institution à devenir officiellement partenaire de BAnQ dans ce projet;
- une rencontre du Réseau francophone numérique (RFN) doit avoir lieu à Rabat en mai. [REDACTED];
- l'implication accrue de BAnQ dans les discussions et événements entourant l'intelligence artificielle (IA) et la découvrabilité.
- Le branchement en haute vitesse des bureaux en région.

En ajout au rapport de la PDG, le président informe les membres qu'une rencontre a eu lieu avec le chef de cabinet du ministre de la Culture afin de discuter du projet de la MCMQ. Le président a profité de cette rencontre pour souligner l'importance pour le CA que la réouverture de la Bibliothèque Saint-Sulpice (BSS) soit menée à bien et que les intérêts et le développement de BAnQ soient respectés et défendus dans le cadre de ce projet. Le CA a une responsabilité fiduciaire envers BAnQ.

Mme Dominique Gazo informe les membres que la Ville de Montréal et BAnQ ont accueilli le *Canadian Urban Library Council (CULC)* au début de la semaine. Les participants étaient surpris et intéressés par les manières de faire innovantes de BAnQ et des bibliothèques de la Ville de Montréal.

## **5. Secrétariat général et direction des affaires juridiques**

---

### **5.1 Plan stratégique 2023-2027 : dépôt du document final**

M<sup>e</sup> Anne Milot informe les membres que le plan stratégique 2023-2027 a été adopté par le Conseil des ministres. Ils sont invités à consulter la version finale du document qui a été versé dans l'extranet du CA et qui sera bientôt rendu public sur le site Web de BAnQ.

## **6. Direction générale des ressources informationnelles**

---

### **6.1 Dépôt numérique fiable (DNF)**

M. Alexandre Lupien se joint à la réunion. Il explique que le projet de résolution soumis aux membres du CA a été préparé à la suite de l'invitation du président du CA de faire part au conseil des dossiers où son appui pourrait être significatif dans leur avancement.

M. Lupien explique que le DNF est essentiel pour que tous les documents patrimoniaux numériques soient préservés de manière électronique. La nouvelle *Loi sur les archives* viendra d'ailleurs augmenter les besoins en matière de capacité d'ingestion et de conservation de documents.

[REDACTED]

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** la mission de préservation de BAnQ et l'unicité des fichiers préservés;
- ATTENDU** que la non-réalisation du projet DNF viendrait mettre en péril la mission de conservation et de diffusion du patrimoine culturel québécois;
- ATTENDU** l'avis favorable à la réalisation du projet du DNF par le MCC;
- ATTENDU** l'avis favorable à la réalisation du projet du DNF par le MCN;
- ATTENDU** le dépôt du projet du DNF par le ministre de la Culture et des Communications auprès du SCT pour approbation finale;
- ATTENDU** la désignation du projet du DNF comme projet à haute importance gouvernementale;
- ATTENDU** le décret ministériel sur l'infonuagique du programme de consolidation des CTI (Décret 596-2020);
- ATTENDU** la réservation des sommes nécessaires (3,5M\$) au PQI-RI (fonds d'investissement);
- ATTENDU** la recommandation du Directeur général des ressources informationnelles de BAnQ;
- ATTENDU** la recommandation du Comité de direction lors de la séance du 22 avril 2024,
- ATTENDU** la recommandation du Comité sur la transformation numérique lors de la séance du 24 avril 2024,

*Sur proposition de M. Frédéric Bouchard, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu à l'unanimité :*

**RES CA-2024-17 : DE SIGNIFIER à la présidente du Secrétariat du Conseil du trésor que le conseil d'administration juge primordiale et cruciale la concrétisation du dépôt numérique fiable (DNF) pour la mission de BAnQ;**

**et**

**D'INTERPELLER le Secrétariat du Conseil du trésor pour qu'il autorise le projet de DNF et qu'il en finance la portion d'entretien récurrente afin que BAnQ puisse assurer la réalisation de sa mission de conservation et de diffusion du patrimoine culturel québécois numérique, et ce, de manière pérenne.**

M. Lupien quitte la réunion.

## **7. Bibliothèque Saint-Sulpice**

---

### **7.1 Présentation des capsules de la Trame sonore**

Mme Ariane Généreux se joint à la réunion.

Elle présente le projet de La Trame sonore, qui prévoit la production et la diffusion de capsules vidéo qui portent sur 50 chansons marquantes pour le Québec, sur les plateformes et sites Web de BAnQ. Il s'agit d'un projet spécial hors du commun et novateur pour BAnQ qui permet par ailleurs de numériser des documents liés à l'histoire de la musique pour ainsi les ajouter aux collections accessibles en ligne sur BAnQ numérique.

Les premières capsules ont été livrées par URBANIA et BAnQ prépare le dévoilement au public. Le lancement de la Trame sonore est prévu pour la soirée de la Saint-Jean à Montréal, le 24 juin. Le choix des 50 chansons sera dévoilé et [REDACTED] utilisera des images de la Trame sonore pour son *DJ set* le 24 juin. Une campagne de publicité est en préparation avec l'équipe des communications, avec une collaboration possible avec Télé-Québec.

L'équipe est très fière de présenter quelques capsules aux membres du conseil d'administration, en primeur. Ces derniers font part de leur grande appréciation et félicitent toutes les personnes impliquées.

Mme Ariane Généreux quitte la réunion.

## **8. Direction générale des ressources humaines**

---

### **8.1 Présentation du sondage Klimat**

Mme Valérie Messih et Mme Isabel Vincent-Poirier se joignent à la séance.

Mme Valérie se présente aux membres du conseil. Elle vient de se joindre à l'équipe de direction de BAnQ, à titre de Directrice générale des Ressources humaines.

Mme Vincent-Poirier résume les résultats du sondage de mobilisation Klimat à l'aide d'une présentation PowerPoint. Elle présente notamment les points forts et les points de vigilance et expose les actions déployées.



Mme Valérie Messih et Mme Isabel Vincent-Poirier quittent la réunion.

## **9. Direction générale des Archives nationales et Direction principale de l'expérience et la transformation**

---

### **9.1 Projet de banque de données gouvernementales et culturelles**

Mme Valérie d'Amour et M. Jean-François Gauvin se joignent à la réunion.

BAnQ a soumis le projet « Étude de faisabilité pour une banque de données gouvernementales et culturelles » dans le cadre de l'appel à projets du MCC qui vise à créer une plateforme englobant les données gouvernementales et culturelles du Québec.

Cette initiative fait suite au dépôt récent du rapport « Prêt pour l'IA » par le Conseil de l'innovation du Québec (CIQ) et dont une des recommandations principales propose la création de cette banque de données. L'objectif est de pouvoir entraîner un modèle de langage d'intelligence artificielle générative à partir de données francophones et autochtones.

Le projet de BAnQ a été choisi pour la richesse et la diversité ses données de l'institution, ses connaissances en conservation des données numériques, en description des données (métadonnées), en accès et droit d'auteur, en intelligence d'affaires, et son réseau de partenaires important.

[REDACTED]. Cette étude permettra de réfléchir et de documenter, entre autres, la structure de gouvernance, l'identification des données essentielles, les questions de droit d'accès et de droit d'auteur et la gestion des données.

Les prochaines étapes sont les suivantes : resserrer la portée de l'étude et du projet, rédiger l'appel d'offres et le lancer avant les vacances d'été.

M. Sissoko ajoute que le projet a été présenté au comité de transformation numérique, qui l'a accueilli avec un fort intérêt. Il s'agit d'un projet qui va être structurant pour BAnQ.

Mme Valérie d'Amour et M. Jean-François Gauvin quittent la réunion.

## **10. Direction générale de la Grande Bibliothèque**

---

### **10.1 Présentation « Les stratégies d'inclusion sociale comme gage d'efficience de BAnQ »**

Mme Jennifer Fournier et Mme Marie-Pierre Gadoua se joignent à la réunion et présentent les stratégies d'inclusion sociale à l'aide d'une présentation PowerPoint.

Cette présentation avait été faite aux membres du comité des usagers lors de la réunion 20 février 2024 et son président, M. De Césaré, avait émis le souhait que la présentation soit faite à l'ensemble des membres du CA.

Les points suivants sont abordés et explicités:

- les enjeux à la base des actions;
- les quatre objectifs à la base du plan d'action;

- les modèles retenus pour répondre aux besoins du milieu;
- les actions choisies pour faciliter l'accès aux services et ressources;
- la révision du Code de conduite de l'utilisateur et des manières de le diffuser aux usagers;
- la formation du personnel de BAnQ et des agents de sécurité;
- la conception de projets et d'activités pour les personnes en situation de précarité;
- les réponses de BAnQ lors de situation de crises (par ex. halte chaleur).

Les travaux se poursuivent. Le groupe de travail élabore actuellement le plan d'action sur l'itinérance pour la période 2024-2026.

Mme Grégoire souligne que les stratégies d'inclusion sociale s'inscrivent dans la démarche de la société apprenante. BAnQ développe constamment ses connaissances et ses compétences en la matière et participe au partage d'expertises entre les différentes parties prenantes.

Le président ajoute que cela démontre que les bibliothèques sont plus que des lieux où on conserve des livres : c'est un lieu de vie remarquable.

Mme Jennifer Fournier et Mme Marie-Pierre Gadoua quittent la réunion.

## **11. Comité sur la transformation numérique**

---

### **11.1 Rapport du président du comité – séance du 31 janvier**

M. Bamba Sissoko, président du comité, résume les travaux de la réunion du comité sur la transformation numérique du 31 janvier.

Le comité a notamment abordé la création du bureau de transformation et de la nomination de Mme Mélanie Piecha à sa tête, l'état de situation pour le remplacement du SIGB et le rapport produit sur la sécurité de l'information.

Les membres constatent que BAnQ est désormais beaucoup plus en mode proactif en matière de sécurité.

### **11.2 Rapport du président du comité – séance du 24 avril**

M. Bamba Sissoko résume les travaux de la dernière réunion du comité sur la transformation numérique.

Le comité s'est penché sur la proposition de résolution pour le projet du DNF et sur le projet de banque de données culturelles. Ces deux éléments ont été abordés plus tôt, à la séance d'aujourd'hui.

M. Sissoko quitte la réunion.

## **12. Comité des ressources humaines**

---

### **12.1 Rapport de la présidente du comité – séance du 1<sup>er</sup> mai**

Mme Brodeur résume les travaux de la dernière réunion du comité des ressources humaines.

Le comité a rencontré la nouvelle Directrice générale des ressources humaines, Mme Valérie Messih. Il a aussi également abordé la question des clauses remorques des conventions collectives, les résultats du sondage Klimat et l'avancement des travaux du nouveau système RH paie.

### **13. Affaires diverses**

---



### **14. Huis clos**

---

Un huis clos est requis par les membres.

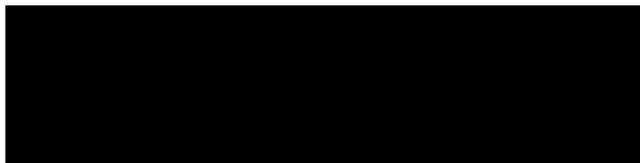
Mme Kartner et M<sup>e</sup> William K. Richard quittent la séance dans un premier temps.

M<sup>e</sup> Milot et Mme Marie Grégoire quittent ensuite la réunion.

### **15. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 10



M. Frédéric Bouchard  
Président



M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 99<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE MERCREDI 19 JUIN 2024, À 9 h, PAR  
VISIOCONFÉRENCE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Lyne Olivier  
Mme Theresa Rowat  
M. Bamba Sissoko  
Mme Gina Tremblay

Est excusée : Mme Sandy Hervieux

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Anne Milot, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Sont invité(e)s : Mme Valérie D'Amour, directrice des régions, DGAN  
Mme Jennifer Fournier, cheffe de service accueil et accessibilité, DGGB  
M. Martin Giroux, directeur général, DGAF  
Mme Amélie Houle, directrice des ressources financière, DGAF  
Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive, SGDAJ  
M<sup>e</sup> William K. Richard, avocat, SGDAJ  
Mme Hélène Laverdure, directrice générale, DGAN  
M. Sébastien Nadeau, directeur des services au public, DGGB

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 9 h 00.

M. Bouchard et les membres du conseil souhaitent la bienvenue à Mmes Gina Tremblay et Lyne Olivier, qui se joignent au conseil d'administration en tant que représentantes de la Ville de Montréal.

Suivant une présentation des nouveaux membres, Mme Dominique Gazo sensibilise le conseil d'administration à l'égard des possibles situations de conflits d'intérêts pour les membres à l'emploi de la Ville de Montréal. Le président du conseil, ainsi que la secrétaire générale M<sup>e</sup> Milot, conviennent

que Mmes Gazo, Olivier et Tremblay devront quitter la réunion pour toute discussion portant sur des dossiers en cours de négociations entre BAnQ et la Ville de Montréal.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente assemblée.

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-18 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

## **3. Adoption du procès-verbal**

---

### **3.1 Séance du 9 mai 2024**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 9 mai 2024.

*Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par Mme Chantal Brodeur, il est résolu par les membres présents à cette séance :*

**RÉS CA-2024-19 : D'ADOPTER le procès-verbal du 9 mai, tel que présenté.**

## **4. Présidente-directrice générale**

---

### **4.1 Rapport de la PDG**

Avant de présenter son rapport, dont une copie a été remise aux membres, Mme Grégoire félicite le président du conseil qui recevra l'Ordre national du Québec. Elle poursuit en donnant les informations complémentaires suivantes :



[REDACTED]



[REDACTED]



suivant les commentaires dans Le Devoir [REDACTED], BAnQ poursuit ses efforts afin d'améliorer en continue ses [REDACTED]

activités et projets en matière d'autochtonie. BAnQ est une institution apprenante, qui progresse sans cesse;

- BAnQ développe des activités de qualité pour faire revenir les usagers dans ses édifices. Il s'agit d'un défi puisque les habitudes des québécois ont changé, ils restent davantage chez eux ou dans leurs quartiers;
- une entente-cadre a été signée avec le ministère de l'Éducation, ce qui permettra à BAnQ de poursuivre le développement de projets avec les bibliothèques scolaires;
- l'Université Laval sera le premier partenaire de BAnQ pour la création d'un réseau pour le développement d'une société apprenante;
- BAnQ travaille sur de nouveau indicateur pour compter le nombres de visiteurs dans ses installation.

Suivant des questions, M<sup>e</sup> Milot indique que BAnQ a déposé au ministre de la Langue française, avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin, la directive de BAnQ sur l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration. Cette directive pourra être communiquée aux membres lorsqu'elle sera approuvée par le gouvernement.

Les membres informent Mme Grégoire qu'ils ont beaucoup apprécié la dernière édition de l'Audace des possibles. Cette journée est inspirante et les conférences se distinguent des autres événements du milieu. BAnQ arrive à faire beaucoup avec des moyens modestes. L'effet est important pour les acteurs du milieu.

## **4.2 Revue de mandat de BAnQ**

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'États (chapitre G-1.02) prévoit que les sociétés d'État doivent faire une revue de mandat à tous les dix ans. Le ministre des Finances a récemment informé BAnQ qu'elle doit effectuer sa revue de mandat en 2024-2025. BAnQ va recourir au services d'une firme externe pour l'accompagner pour la réalisation de ce mandat. Elle va lancer un appel d'offres sur invitation sous peu à cet égard. Il est possible que le conseil d'administration soit sollicité, notamment lors de l'évaluation de l'aspect gouvernance.

C'est le comité de gouvernance et d'éthique qui sera appelé à suivre ce dossier pour le conseil d'administration.

## **5. Comité d'audit, des risques et des finances – séance du 6 juin 2024**

---

### **5.1 Rapport du président du comité**

M. Michel Hamelin, président du comité d'audit, des risques et des finances (« CARF »), présente le rôle et les responsabilités du comité aux nouveaux membres du CA. Il résume les travaux effectués à la séance du 6 juin, qui est la réunion la plus chargée de l'année en raison du dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ), des états financiers et du budget.

## 5.2 Résultats du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2024

M. Hamelin informe les membres que les résultats d'audit de cette année ne comportent aucune réserve. Cela dit, le VGQ a relevé trois anomalies qui ont été jugées peu significatives et qui n'ont pas requis de correction. L'une des anomalies vise la sous-évaluation de la provision pour les augmentations salariales.

Le VGQ a félicité l'équipe des finances pour l'excellente collaboration.

## 5.3 États financiers au 31 mars 2024

M. Martin Giroux se joint à la réunion.

[REDACTED]

Le CARF recommande l'adoption des états financiers 2023-2024, tels que présentés par la direction générale de l'administration et des finances.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) qui stipule que le conseil d'administration doit approuver les états financiers de BAnQ;

**ATTENDU** l'article 6.5.2 b) du Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1) qui prévoit que le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les états financiers de BAnQ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances de BAnQ;

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS : CA-2024-20 : D'APPROUVER les états financiers au 31 mars 2024, tels que présentés.**

## 5.4 Budget 2024-2025

Avant la présentation du budget par M. Martin Giroux, M. Hamelin informe les membres que le CARF a analysé le budget et recommande son adoption par le conseil d'administration.

➤

■

[REDACTED]

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

Suivant une question, M. Giroux va transmettre aux membres un document qui avait été préparé pour le CARF, qui contient des informations complémentaires.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) qui stipule que le conseil d'administration doit approuver le budget annuel de BANQ;

**ATTENDU** l'article 9.2.2.1 f) du Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1) qui prévoit que le comité d'audit, des risques et des finances doit procéder à l'étude du budget et en recommander l'adoption au conseil d'administration;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances;

*Sur proposition de M. Michel de Césaré, dûment appuyée par M. Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité:*

**RÉS CA-2024-21 : D'ADOPTER le budget annuel 2024-2025 de BANQ, tel que présenté.**

M. Giroux quitte la réunion.

## **6. Secrétariat général et direction des affaires juridiques**

---

### **6.1 Modification du Règlement de gouvernance et de régie interne**

M<sup>e</sup> Milot informe les membres que le comité sur la transformation numérique (« CTN ») aurait dû être considéré comme un comité statutaire dans le Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1).

Le CTN est composé uniquement de membres indépendants du conseil d'administration et il se rapporte au CA à chacune de ses séances. Il est donc proposé de déplacer les articles du R-1 qui traitent du CTN, à l'endroit où ils auraient dû être initialement.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'adoption du Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1) le 7 décembre 2023 (RES CA-2023-34);
- ATTENDU** l'article 20 de la Loi sur gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) qui prévoit que le conseil d'administration peut constituer des comités pour l'étude de questions particulières ou pour faciliter le bon fonctionnement de la société;
- ATTENDU** la reddition de compte sur la gouvernance de BAnQ exigée par la LGCE au rapport annuel;

*Sur proposition de M. Michel Hamelin dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-22 : D'APPROUVER les modifications au Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1), telles que présentées.**

## **6.2 Rapport annuel d'activité**

Mme Geneviève Marin se joint à la réunion afin d'appuyer M<sup>e</sup> Milot pour la présentation du rapport annuel. Les textes du rapport annuel d'activités 2022-2023 doivent à chaque année être approuvés par le conseil d'administration.

M<sup>e</sup> Milot et Mme Grégoire soulignent la qualité du travail des équipes et l'apport important de Mme Marin pour la préparation du rapport.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent ce qui suit :

- ATTENDU** l'article 27 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2) (« Loi sur BAnQ ») qui prévoit que BAnQ doit produire au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport annuel de gestion pour l'exercice financier précédent;
- ATTENDU** l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) (« LSSE ») qui stipule que le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver le rapport annuel de gestion de l'organisme;
- ATTENDU** l'article 27 de la Loi sur BAnQ qui indique que le rapport annuel de BAnQ doit contenir tous les renseignements que le ministre peut prescrire;
- ATTENDU** la conformité du rapport annuel avec les articles 36 à 39 de la LGSE compte tenu des adaptations nécessaires;

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-23 : D'APPROUVER le Rapport annuel de gestion 2023-2024, tel que présenté.**

Mme Geneviève Marin quitte la réunion.

### 6.3 Calendrier des séances 2024-2025

Le calendrier 2024-2025 des réunions du conseil d'administration et de ses comités est soumis aux membres.

M. Bouchard invite les membres à communiquer avec lui s'ils souhaitent revoir leur implication au sein des comités du conseil.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 7.1 du Règlement de gouvernance et de régie interne (R-01) qui prévoit qu'un projet de calendrier des séances du conseil d'administration et de ses comités est établi une fois par année;

*Sur proposition de Michel de Césaré, dûment appuyée par Mme Chantal Brodeur, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS : CA-2024-24 : D'APPROUVER le calendrier 2024-2025, tel que présenté.**

## 7. Direction générale de l'administration et des finances

---

### 7.1 Appel d'offres public – gardiennage

M. Giroux se joint à la rencontre et résume le contexte qui mène BAnQ à demander au conseil d'administration d'autoriser l'octroi d'un contrat pour les services en matière de sécurité et de gardiennage pour la somme maximale de 15 millions, suivant un appel d'offres public.

Considérant ce qui précède, les membres conviennent ce qui suit :

**ATTENDU** l'obligation de BAnQ d'assurer la sécurité physique des personnes et des biens dans ses différents lieux d'affaires;

**ATTENDU** l'absence de ressources suffisantes à l'interne pour répondre à cette obligation;

**ATTENDU** la nécessité de requérir aux services d'une agence de sécurité et de gardiennage pour réaliser cette surveillance;

**ATTENDU** le contrat de services CT-2018-4409 avec l'entreprise Garda World Inc. qui prend fin le 5 août 2024;

**ATTENDU** l'obligation de procéder à un appel d'offres public pour obtenir des services de gardiennage après le 5 août 2024;

**ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (R-9) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1 millions doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général de l'administration et des finances;

*Sur proposition de M. Bamba Sissoko, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-25 : D'AUTORISER BAnQ, à la suite d'un appel d'offres public, à octroyer un contrat pour les services d'une agence de gardiennage, pour un montant total maximal de quinze millions de dollars (15 000 000 \$) avant les taxes applicables, pour une période maximale de cinq (5) ans, incluant toute prolongation;**

**ET**

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer le contrat au nom de BAnQ.**

## **7.2 Appel d'offres public – assurances de BAnQ**



Le contrat avait été octroyé suivant un appel d'offres public et devait se terminer le 21 novembre 2026. BAnQ doit donc lancer un appel d'offres public afin de permettre à des firmes de courtage en assurances générales commerciales de lui transmettre des soumissions relativement au portefeuille d'assurances requis.

BAnQ entend procéder à la mise à jour de ses besoins et sera accompagnée par un consultant externe en assurances afin de s'assurer que les exigences du nouvel appel d'offres répondent aux besoins identifiés.

Le choix du prestataire de services se fera selon le mode d'adjudication du prix ajusté le plus bas, aussi appelé le rapport qualité-prix. Ce mode d'adjudication est choisi lorsqu'un organisme public est prêt à payer un prix plus élevé pour davantage de qualité. Aux fins de l'adjudication, le prix de chaque soumission conforme sera ajusté selon une formule mathématique. BAnQ évaluera la qualité des soumissions, ajustera le prix selon la formule mathématique et adjudgera le contrat au soumissionnaire dont la soumission est conforme et dont le prix ajusté sera le plus bas.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** la volonté de BAnQ de procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le renouvellement de ses assurances pour une durée d'un (1) an, avec quatre (4) renouvellements possibles d'un (1) an, chacun à la discrétion de BAnQ, pour une durée totale de cinq (5) ans;

**ATTENDU** l'estimation du coût du contrat de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$) pour la durée totale de cinq (5) ans;

**ATTENDU** la disponibilité des sommes dans le fonds 01;

**ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (R-9) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1 000 000 \$ doit être autorisé par le conseil d'administration;

*Sur proposition de M. Michel de Césaré, dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-26 : D'AUTORISER, suivant un appel d'offres public, l'octroi d'un contrat pour le renouvellement des assurances de BAnQ pour la somme maximale de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$);**

**ET**

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer l'avis d'adjudication au nom de BAnQ.**

### **7.3 Modification de la tarification des services offerts par BAnQ**

En raison du haut volume d'utilisation du stationnement, de l'écart favorable avec le marché et de la possibilité d'augmenter davantage ses revenus autonomes, BAnQ recommande de modifier certains tarifs de stationnement en vigueur, tel que stipulé dans le document remis aux membres.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001) (« LAF ») qui prévoit que « tout tarif est indexé de plein droit, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé »;

**ATTENDU** l'alinéa 1 de l'article 83.4 de la LAF qui précise qu'« un tarif n'est pas indexé lorsque, dans l'année précédente, il a été fixé ou il a été augmenté autrement qu'en vertu de l'article 83.3 »;

**ATTENDU** l'article 83.11 de la LAF qui stipule qu'un tarif peut être fixé par contrat;

**ATTENDU** la Politique de tarification de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (résolutions CA-2009-25 et CA-2013-36) qui prévoit que la tarification de BAnQ doit être revue annuellement pour fins d'approbation par le conseil d'administration;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances;

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-27 : D'ADOPTER la modification de la tarification des services offerts par BAnQ pour 2024, tel que présentée.**

M. Martin Giroux quitte la réunion.

## **8. Direction générale de la Grande Bibliothèque**

---

### **8.1 Plan d'action relatif aux services adaptés de BAnQ 2024**

M. Sébastien Nadeau et Mme Jennifer Fournier se joignent à la réunion.

Mme Jennifer Fournier présente le plan d'action relatif aux services adaptés 2024-2025. Le plan dresse un bilan des actions réalisées en 2023-2024 et énonce les actions envisagées pour l'année 2024-2025, en regard des principaux obstacles qui nuisent à l'intégration des personnes handicapées dans l'utilisation des services et des collections de BAnQ.

M. Michel de Césaré ajoute que ce qui est présenté est le fruit de beaucoup de réflexion, de travail et de collaboration. Comme d'habitude, il félicite l'équipe en charge de préparer le plan et d'effectuer le suivi.

Suivant une question de Mme Olivier, Mme Fournier indique qu'elle est responsable de suivre l'application du plan. Elle va communiquer avec Mme Olivier après la séance afin de partager les informations et outils avec la Ville de Montréal.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) qui prévoit l'adoption d'un plan d'action annuel identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année qui débute afin de réduire ces obstacles;

**ATTENDU** le décret gouvernemental 655-2021 adopté le 5 mai 2021 précisant les mesures que doit comporter le plan d'action, prenant en compte les caractéristiques et les besoins des personnes handicapées et qui sont destinés à prévenir et à réduire les obstacles à leur intégration;

**ATTENDU** la révision du plan d'action 2024-2025 par le comité consultatif sur les services adaptés le 3 mai 2024, tel que le prévoit l'article 10.1.3 b) du Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1) ;

**ATTENDU** l'approbation du plan d'action 2022-2023 par le conseil de direction le 22 avril 2024;

**ATTENDU** la recommandation du comité des usagers (RÉS CU-2024-05);

*Sur proposition de Mme Michel de Césaré, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-28 : D'ADOPTER le projet de Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2024-2025, tel que présenté;**

**ET**

**D'AUTORISER BAnQ à transmettre le plan d'action adopté à l'Office des personnes handicapées du Québec.**

Mme Jennifer Poirier quitte la réunion.

## **8.2 Rapport d'activités BAnQ et Ville de Montréal**

M. Sébastien Nadeau résume le rapport d'activités du comité de coordination de BAnQ avec les bibliothèques de Montréal pour l'année qui vient de terminer.

Suivant une question, Mme Grégoire indique que les projets Multivers et Cabinet des curiosités pourraient être présentés lors d'une future séance du conseil d'administration. D'ici là, M. Nadeau va communiquer avec Mme Gina Tremblay afin de partager l'information.

M. Nadeau quitte la réunion.

## **9. Direction générale des Archives nationales**

---

### **9.1 Loi sur les Archives – état d'avancement**

Mmes Hélène Laverdure et Valérie D'Amour se joignent à la réunion pour présenter l'avancement des travaux en lien avec la modernisation de la Loi sur les archives. Une présentation PowerPoint qui résume les travaux a été déposée dans l'extranet du CA.

Les membres soulignent l'engagement des équipes qui travaillent sans compter les heures pour le dépôt d'un projet de loi à l'automne. La consultation des partenaires du milieu est grandement appréciée.

### **9.2 Programme de soutien aux archives privées**

Mme Valérie D'Amour explique le programme Soutien aux archives privées vise à favoriser une plus grande prise en charge des archives privées par les services d'archives privées agréés (SAPA) et de soutenir ces derniers en favorisant ceux qui auront entrepris des démarches actives pour acquérir, traiter et diffuser des archives privées.

Actuellement, 42 services d'archives privées sont agréés et 40 de ceux-ci recevront un soutien financier dans le cadre du programme. L'Univers culturel de Saint-Sulpice est à nouveau agréé depuis janvier 2024 et recevra du financement.

Mmes Laverdure et d'Amour quittent la réunion

## **10. Comité des usagers – séance du 21 mai 2024**

---

### **10.1 Rapport du président du comité**

M. Michel De Césaré résume les travaux du comité lors de la séance du 21 mai 2024. Mme Grégoire et M. Bouchard ont assisté par le passé à des réunions du comité. Les autres membres du conseil peuvent communiquer avec M. De Césaré s'ils aimeraient être invités à une prochaine rencontre.

## **11. Affaires diverses**

---

Aucune affaire diverse n'est abordée.

## **12. Huis clos**

---

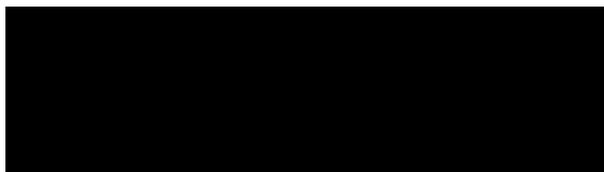
Un huis clos est requis par les membres.

Mme Kartner et M<sup>e</sup> William K. Richard quittent la réunion.

## **13. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.



---

M. Frédéric Bouchard  
Président



---

M<sup>e</sup> Anne Milot  
Secrétaire de la séance



**PROCÈS-VERBAL DE LA 100<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 17 OCTOBRE  
2024, À 13 h, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré  
Mme Chantal Brodeur  
M. Michel De Césaré (à distance)  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin  
Mme Nadine Le Gal  
Mme Lyne Olivier  
Mme Theresa Rowat  
M. Bamba Sissoko  
Mme Gina Tremblay

Est excusée : Mme Sandy Hervieux

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> William K. Richard, avocat, SGDAJ

Sont invité(e)s : Mme Mélanie Dumas, directrice de la collection de la Grande Bibliothèque,  
DGGB  
M. Martin Giroux, directeur général, DGAF  
Mme Emmanuelle Kartner, adjointe exécutive, SGDAJ  
M. Alexandre Lupien, directeur général, DGRI

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 13 h 00.

Étant donné qu'il s'agit de la première rencontre en présentiel des nouveaux membres de la Ville de Montréal, chaque membre se présente et M. Bouchard rappelle la procédure de vote pour les éléments de décisions.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente séance.

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-29 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

## **3. Adoption du procès-verbal**

---

### **3.1 Séance du 19 juin 2024**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 19 juin 2024.

*Sur proposition de Mme Linda Beaupré, dûment appuyée par Mme Nadine Le Gal, il est résolu par les membres présents à cette séance :*

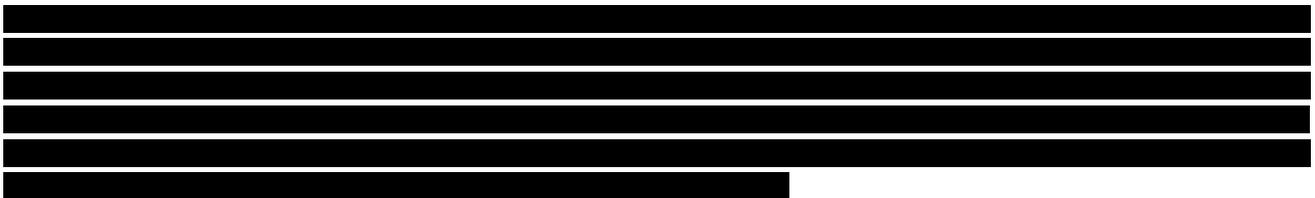
**RÉS CA-2024-30 : D'ADOPTER le procès-verbal du 19 juin, tel que présenté.**

## **4. Présidente-directrice générale**

---

### **4.1 Rapport de la PDG**

Mme Grégoire présente les faits saillants de son rapport, dont une copie a été déposée dans l'extranet du conseil.



En ce qui concerne le temps de remise des livres en rayon, Mme Grégoire indique que BAnQ procède actuellement à une révision des processus dans le but d'harmoniser et d'améliorer les processus. BAnQ travaille pour qu'une seule méthode soit utilisée pour tous les étages de la Grande bibliothèque.

Le président du conseil rappelle aux membres l'importance de préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès. Il les invite à communiquer avec Mme Grégoire ou avec la Direction des communications de BAnQ s'ils ont des demandes médias.

M. Bouchard souligne par ailleurs l'importance de la découvrabilité et le rôle important que BAnQ sera amenée à jouer. Il s'agit d'un positionnement majeur pour BAnQ.

Les membres félicitent Mme Grégoire pour tout ce qui est accompli.

## **5. Comité d’audit, des risques et des finances – séance du 2 octobre 2024**

---

### **5.1 Rapport du président du comité**

M. Michel Hamelin, président du comité, résume les travaux effectués à la séance du 2 octobre 2024. Il met en évidence les informations suivantes :

- Lors de l’examen des états financiers de la période 5, le CARF a observé que tout est en ligne avec le budget présenté;
- Une mise à jour des COF a été présentée au CARF. Il n’y a pas de changement pour la situation globale.
- Le Vérificateur général du Québec va recevoir cet automne les résultats du plan d’action adopté par BAnQ suivant l’audit de performance de la gestion contractuelle. Le CARF suit ce dossier;
- Plusieurs rapports de la direction de l’audit interne ont été déposés et présentés;
- Mme Mélanie Piecha, de la Direction de l’expérience et de la transformation, prendra le relai pour la coordination de la gestion des risques stratégiques. Cela permettra à la directrice de l’audit interne de se concentrer sur ses missions;
- M. Lupien a présenté les travaux effectués en matière de gestion des risques en matière de sécurité de l’information. Il n’y a plus de risques critiques.

Les membres du comité soulignent le travail effectué par les équipes. Les améliorations sont notables.

## **6. Secrétariat général et direction des affaires juridiques**

---

### **6.1 Dépôt du rapport annuel de gestion 2023-2024**

M<sup>e</sup> William K. Richard dépose la version finale du rapport annuel de gestion 2023-2024. Le rapport a été approuvé par le gouvernement et déposé par le ministre Lacombe à l’Assemblée nationale le 2 octobre. Il est depuis accessible dans BAnQ numérique.

Mme Gazo compare les données publiées par BAnQ dans son rapport annuel avec celles de la Ville de Montréal. Il sera intéressant que les deux organisations collaborent et travaillent ensemble pour être complémentaires.

## **7. Direction générale de l’administration et des finances**

---

### **7.1 Nouveau régime d’emprunt**

M. Giroux se joint à la rencontre. Il présente le projet de résolution qui vise l’institution d’un régime d’emprunts par BAnQ, valide du 1<sup>er</sup> novembre 2024 jusqu’au 31 octobre 2025, lui permettant d’emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n’excédant pas 165 918 660\$.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU QU'** en vertu du paragraphe 2° de l'article 18 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2), Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celui-ci et non encore remboursées au-delà d'un montant déterminé par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** conformément au décret numéro 1072-2008 du 5 novembre 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut, sans obtenir l'autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par celui-ci et non encore remboursées au-delà de 1 000 000 \$;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du 1<sup>er</sup> novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025, lui permettant d'emprunter un montant maximal de 165 918 660 \$ par marge de crédit ou, jusqu'au 31 mars 2025, à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications, dont le détail est mentionné à titre indicatif à l'annexe de la présente résolution;

**ATTENDU QUE** conformément au premier alinéa de l'article 83 de cette loi, Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**ATTENDU QU'** en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

**ATTENDU QUE** Bibliothèque et Archives nationales du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

**ATTENDU QU'** il y a lieu, aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts ainsi contractés, de consentir en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui lui sera accordée par le ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière;

**ATTENDU QUE** Bibliothèque et Archives nationales du Québec demande au ministre de la Culture et des Communications d'acquiescer purement et simplement à l'hypothèque mobilière sans dépossession précitée;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit en vigueur, conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification;

**ATTENDU QUE** le comité d'audit, des risques et des finances de BANQ recommande l'adoption de la présente résolution (RÉS CARF-2024-16);

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Michel Hamelin, il est résolu à l'unanimité:*

**RÉS CA-2024-31 :**

1. **D'INSTITUER un régime d'emprunts, valide du 1<sup>er</sup> novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025, permettant à Bibliothèque et Archives nationales du Québec d'emprunter un montant maximal de 165 918 660 \$ par marge de crédit ou, jusqu'au 31 mars 2025, à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministre de la Culture et des Communications, dont le détail est mentionné à titre indicatif à l'annexe de la présente résolution;**
2. **QU'aux fins du calcul du montant maximal autorisé au paragraphe précédent et des limites établies, il ne soit tenu compte :**
  - A) **pour les emprunts par marge de crédit, du capital global des emprunts en cours sans les intérêts courus, le montant maximal et la limite applicable étant diminués d'un montant équivalent à la valeur nominale des emprunts à long terme contractés d'ici le 31 mars 2025 ou, aux subventions versées par le ministre de la Culture et des Communications en remboursement des emprunts par marge de crédit contractés pour ces projets;**
  - B) **pour les emprunts à long terme, de la valeur nominale des emprunts effectués;**
3. **QUE les emprunts contractés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et les limites suivantes :**
  - A) **le taux d'intérêt payable sur les emprunts est établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;**
  - B) **les modalités et les conditions sont établies à la convention de marge de crédit en vigueur ou la convention de prêt à long terme à intervenir;**
  - C) **pour tout emprunt par marge de crédit ou pour tout paiement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec sur cette marge, une demande de transaction est transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
  - D) **chacun des emprunts à long terme à contracter d'ici le 31 mars 2025 est constaté par l'émission d'un billet souscrit par Bibliothèque et Archives nationales du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**

- E) Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne peut effectuer un emprunt à long terme, à moins de bénéficier d'une subvention du ministre de la Culture et des Communications pour le projet à financer;**
- 4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts des emprunts à long terme à contracter d'ici le 31 mars 2025 en vertu du présent régime, une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur toute subvention qui sera accordée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec par le ministre de la Culture et des Communications, au nom du gouvernement du Québec, soit consentie au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
  - 5. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, soit la présidente-directrice-générale, le directeur général de l'administration et des finances, ou la secrétaire générale et directrice des affaires juridiques, soit autorisé, au nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, à conclure en vertu du présent régime tout emprunt à long terme, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et des limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et les modalités, à signer toute convention de marge de crédit ou toute convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque mobilière, à consentir à toute clause qu'ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;**
  - 6. QU'en plus des dirigeants identifiés à l'alinéa précédent, la directrice des ressources financières de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, soit autorisée, pour et au nom de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à signer toute demande de transaction requise pour un emprunt par marge de crédit;**
  - 7. QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser Bibliothèque et Archives nationales du Québec à instituer le présent régime d'emprunts par marge de crédit ou à long terme.**

## **7.2 Appel d'offres pour l'entretien ménager**

L'entretien spécialisé en matière d'hygiène et salubrité des édifices de la Grande Bibliothèque et de la Bibliothèque nationale (site Rosemont) est donné en sous-traitance, et ce, depuis l'ouverture des deux édifices. La complexité et l'envergure du mandat font en sorte que la solution de l'impartition est considérée comme celle qui répond mieux aux besoins et à la réalité de BANQ.

Actuellement, un contrat pour chaque édifice est donné à deux fournisseurs différents. Les contrats ont chacun une durée de cinq (5) ans : celui pour la Grande Bibliothèque se termine le 16 janvier 2025 et celui pour la Bibliothèque nationale (site Rosemont) se termine le 23 novembre 2025.

Compte tenu de la fin prochaine des deux contrats, BANQ doit lancer un appel d'offres public afin de conclure un nouveau contrat pour les deux édifices, pour assurer les services spécialisés en matière d'hygiène et de salubrité.

Le contrat pour la Grande Bibliothèque débutera le 17 janvier 2025 et celui pour la Bibliothèque nationale (site Rosemont) le 24 novembre 2025.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** l'obligation de BANQ d'assurer l'hygiène et la salubrité de ses différents lieux d'affaires;
- ATTENDU** l'absence de ressources suffisantes à l'interne pour répondre à cette obligation et la nécessité de requérir aux services d'un fournisseur externe spécialisé;
- ATTENDU** le contrat de services CT-2019-4543 avec l'entreprise Services ménagers Roy Ltée, pour l'édifice de la Grande Bibliothèque, qui se termine le 16 janvier 2025;
- ATTENDU** le contrat de services CT-2019-4718 avec Conciergerie Speico Inc., pour l'édifice de la Bibliothèque nationale (site Rosemont), qui se termine le 23 novembre 2025;
- ATTENDU** la volonté de procéder à un appel d'offres public pour obtenir les services d'hygiène et salubrité, pour une durée totale de cinq (5) ans, incluant toute période de prolongation, pour les édifices de la Grande Bibliothèque et de la Bibliothèque nationale (site Rosemont);
- ATTENDU** les prévisions budgétaires pour les services qui sont estimées à six millions de dollars (6 000 000 \$), plus les taxes applicables;
- ATTENDU** la recommandation du directeur général de l'administration et des finances;
- ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BANQ (R-9) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;

*Sur proposition de Mme Nadine Le Gal, dûment appuyée par Mme Linda Beaupré, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-32 : D'AUTORISER BANQ, à la suite d'un appel d'offres public, à octroyer un (1) contrat pour les services d'un fournisseur spécialisé en hygiène et salubrité, pour un montant maximal de six millions de dollars (6 000 000 \$), plus les taxes applicables, pour une période de cinq (5) ans, incluant toute prolongation;**

**ET**

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de l'administration et des finances à signer le contrat au nom de BANQ.**

M. Martin Giroux quitte la réunion.

## 8. Direction générale de la Grande Bibliothèque

---

### 8.1 Contrat avec BTLF

Mme Mélanie Dumas se joint à la réunion. Elle explique que la Société de gestion de la Banque de titres de langue française (BTLF) est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de développer et maintenir une base de données bibliographique et commerciale pour les librairies et bibliothèques québécoises.

BAnQ a présentement un contrat avec la BTLF pour l'utilisation des services Memento et Memento Web, jusqu'au 31 décembre 2024. En vertu de ce contrat, l'abonnement à ces services est offert à l'ensemble des bibliothèques publiques et scolaires inscrites au Service québécois du traitement documentaire (SQTD). Ce contrat arrive à échéance et BAnQ souhaite renouveler ledit contrat pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 dans le cadre du SQTD.

Un avis juridique a confirmé la possibilité de conclure le contrat de gré à gré avec la BTLF.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

- ATTENDU** le souhait de conclure un contrat de gré à gré avec l'organisme sans but lucratif la Société de gestion de la BTLF inc. pour l'utilisation des services Memento et Memento Web par l'ensemble des bibliothèques publiques et scolaires inscrites au Service québécois du traitement documentaire (SQTD);
- ATTENDU** l'analyse de BAnQ qui démontre que la Société de gestion de la BTLF inc. est le seul fournisseur en mesure d'offrir les services requis par BAnQ dans le cadre du SQTD et qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de procéder par appel d'offres public;
- ATTENDU** la valeur totale du contrat estimée à un maximum d'un million neuf cent mille dollars (1 900 000 \$) pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (R-9) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;
- ATTENDU** la contribution financière du ministère de l'Éducation (MEQ) et du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'opération du SQTD par BAnQ;
- ATTENDU** le respect du cadre normatif applicable aux marchés publics;

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par M. Michel De Césaré, il est résolu à l'unanimité:*

**RÉS CA-2024-33 :** **D'AUTORISER la conclusion d'un contrat de gré à gré, d'une durée de trois (3) ans, avec la Société de gestion de la BTLF inc., pour les services Memento et Memento Web, pour une somme maximale d'un million neuf cent mille dollars (1 900 000 \$), sous réserve de la contribution financière du MEQ et du MCC;**

et

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général de la Grande Bibliothèque à signer conjointement le contrat au nom de BAnQ.**

Mme Dumas quitte la réunion.

## **9. Direction générale des ressources informationnelles**

---

### **9.1 Projet d'acquisition d'une unité de stockage (NAS)**

M. Alexandre Lupien se joint à la séance pour présenter le projet d'acquisition d'une unité de stockage (NAS).

Cette acquisition permet de réduire les coûts à long terme et de renforcer l'infrastructure technologique de BAnQ. BAnQ pourra affronter les défis à venir et à soutenir la croissance continue de BAnQ en matière de numérisation documentaire, répondant ainsi à l'une des principales missions de l'institution : la conservation.

Les présidents du CARF et du CTN recommandent cette solution et stratégie proposée par M. Lupien.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** la nécessité d'acquérir de nouveaux NAS afin de réduire les coûts à long terme et de renforcer l'infrastructure technologique de BAnQ;

**ATTENDU** le non-renouvellement du contrat de services du NAS depuis avril 2024;

**ATTENDU** le déplacement des infrastructures technologiques de BAnQ vers les centres de traitement informatique du MCN d'ici décembre 2025;

**ATTENDU** la demande de rehaussement du PQI-RI faite au MCC;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général des ressources informationnelles de BAnQ;

**ATTENDU** la recommandation comité de direction (séance du 7 octobre 2024);

**ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (R-9) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense dont la valeur totale de l'engagement est de plus de 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;

*Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par M. Bamba Sissoko, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-34 : D'APPROUVER la conclusion d'un contrat, suivant un appel d'offres public, pour l'acquisition d'une unité de stockage (NAS), pour un montant maximal de trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000 \$), sous réserve de la disponibilité des budgets;**

et

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ.**

M. Lupien quitte la réunion

#### **10. Affaires diverses**

---

Aucune affaire diverse n'est abordée.

#### **11. Huis clos**

---

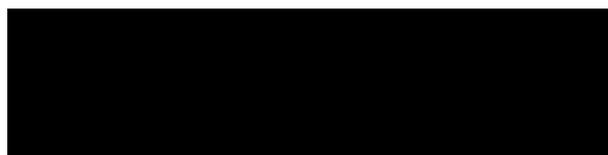
Un huis clos est requis par les membres.

Mme Kartner et M<sup>e</sup> William K. Richard quittent la réunion.

#### **12. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.



---

M. Frédéric Bouchard  
Président



---

M<sup>e</sup> William K. Richard  
Secrétaire de la séance



**RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR COURRIEL, PAR LES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALE DU QUÉBEC,  
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7.11.9 DU RÈGLEMENT DE GOUVERNANCE ET  
DE RÉGIE INTERNE (R-1)**

**Contrat de construction – Projet Labo**

- ATTENDU** la volonté de BAnQ de développer le projet Labo;
- ATTENDU** la production d'un programme fonctionnel et technique par la firme Menkès Shooner Dagenais Letourneux Architectes, pour réaliser le projet d'agrandissement et de revalorisation des espaces du Labo;
- ATTENDU** les prévisions budgétaires pour la réalisation des travaux qui sont estimées à un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$), plus les taxes applicables;
- ATTENDU** la contribution financière de la Fondation de BAnQ qui vise à couvrir la totalité des coûts de réalisation des travaux et qui est une condition pour l'octroi du contrat par BAnQ;
- ATTENDU** la recommandation du comité de direction;
- ATTENDU** l'article 6.2 de la Politique relative à la gestion financière et contractuelle de BAnQ (R-9) qui prévoit que tout contrat impliquant une dépense supérieure à 1 000 000 \$ doit être autorisé par résolution du conseil d'administration;
- ATTENDU** l'article 7.11.9 du Règlement de gouvernance et de régie interne (R-1) qui prévoit qu'une résolution peut exceptionnellement être approuvée par courriel et avoir la même validité que si elle avait été adoptée lors d'une séance à la condition que tous les administrateurs soient appelés par courriel à s'exprimer sur cette résolution et qu'une majorité absolue de ceux-ci signifient leur accord;

*il est résolu à la majorité absolue :*

**RÉS CA-2024-41 : D'AUTORISER BAnQ, à la suite d'un appel d'offres public, à octroyer un (1) contrat de construction pour un montant maximal d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$), plus les taxes applicables, sous réserve de la contribution financière de la Fondation de BAnQ ;**

**ET**

**D'AUTORISER la présidente-directrice générale et la directrice générale de la Grande Bibliothèque à signer le contrat au nom de BAnQ.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, à Montréal, le 9 janvier 2025



\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> William K. Richard  
Secrétariat général et direction des affaires juridiques  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec



**PROCÈS-VERBAL DE LA 101<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC TENUE LE JEUDI 5 DÉCEMBRE  
2024, À 13 h, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE**

---

Sont présent(e)s : M. Frédéric Bouchard, président  
M. Gaston Bellemare, vice-président  
Mme Marie Grégoire, présidente-directrice générale

Mme Linda Beaupré (à distance)  
Mme Chantal Brodeur (à distance)  
M. Michel De Césaré (à distance)  
Mme Dominique Gazo  
M. Michel Hamelin (à distance)  
Mme Sandy Hervieux  
Mme Theresa Rowat  
Mme Gina Tremblay

Sont excusé(e)s : Mme Nadine Le Gal  
Mme Lyne Olivier  
M. Bamba Sissoko

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> William K. Richard, avocat, SGDAJ

Sont invité(e)s : M. Jean-François Cusson, directeur du développement des services et de la médiation, DGGB  
Mme Valérie D'Amour, directrice des régions, DGAN  
M. Martin Giroux, directeur général, DGAF  
Mme Émilie Guertin, directrice générale, Fondation BANQ  
Mme Geneviève Marin, adjointe professionnelle et chargée de mission, SGDAJ  
Mme Valérie Messih, directrice générale, DGRH  
Mme Mélanie Piecha, directrice du Bureau de la transformation, DET  
Mme Isabel Vincent-Poirier, cheffe de pratique Santé et mieux-être, DGRH

## **1. Ouverture de la séance**

---

La réunion ayant été dûment convoquée et le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à 13 h.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

---

Les membres présents reconnaissent avoir reçu, accompagné de la documentation pertinente, le projet d'ordre du jour de la présente séance.

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Gina Tremblay, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-35 : D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.**

## 3. Adoption du procès-verbal

---

### 3.1 Séance du 17 octobre 2024

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 17 octobre 2024.

*Sur proposition de Mme Gina Tremblay, dûment appuyée par M. Gaston Bellemare, il est résolu par les membres présents lors de cette séance :*

**RÉS CA-2024-36 : D'ADOPTER le procès-verbal du 17 octobre 2024, en remplaçant au point 4.1 « Marie » par « Mme Grégoire ».**

## 4. Présidente-directrice générale

---

### 4.1 Rapport de la PDG

Mme Grégoire présente les faits saillants de son rapport, dont une copie a été déposée dans l'extranet du conseil. Elle aborde par ailleurs les sujets suivants :

- Réorganisation de la Grande Bibliothèque (« GB ») : la GB ne sera plus structurée par étages, mais par fonction. Le but est de favoriser la fluidité et d'éviter les silos. Un plan de gestion du changement est en déploiement afin d'accompagner les équipes. BAnQ souhaite que la GB offre une expérience et des collections qui se démarquent des autres bibliothèques, et qui répondent aux besoins changeant des citoyens;
- Programme d'intervention sociale : deux agents d'interventions sociales œuvrent à la GB. BAnQ cherche à maintenir ce service comme il est très apprécié des usagers et des membres du personnel;
- Année de la lecture et du livre : pour l'instant BAnQ ne sait pas si l'événement va avoir lieu;
- BAnQ a prêté le décret de nomination du ministre Georges-Émile Lapalme au ministre Lacombe, afin qu'il puisse l'exposer;
- 
- Finances :
  - un gel d'embauche, de temps supplémentaire et de déplacement est en vigueur, à la demande du Conseil du trésor;

- BAnQ doit absorber des coupures conséquentes imposées par le Conseil du trésor pour 2024-2025 [REDACTED]
- les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) 2025-2030 seront présentées au conseil en janvier prochain, pour délibération et décision. [REDACTED]

Le président du conseil souligne le sérieux du travail de Mme Grégoire et de son équipe, qui le tiennent informé de toute nouvelle exigence du gouvernement et des impacts pour BAnQ. L'information et les analyses sont de qualité.

Mme Grégoire remercie M. Bouchard pour ses bons mots. Elle veillera à les transmettre au comité de direction. Elle profite de l'occasion pour remercier William K. Richard et l'équipe du SGDAJ pour le travail réalisé en l'absence de la secrétaire générale.

## **5. Comité d'audit, des risques et des finances – séance du 26 novembre 2024**

---

### **5.1 Rapport du président du comité**

M. Michel Hamelin, président du comité, résume les travaux effectués à la séance du 26 novembre 2024, dont l'ordre du jour a été remis aux membres.

Les membres du comité soulignent le travail de qualité effectué par les équipes. La progression est notable au cours des dernières années.

## **6. Comité des ressources humaines – séance du 14 novembre 2024**

---

### **6.1 Rapport de la présidente du comité**

Mme Chantal Brodeur, présidente du comité, présente les faits saillants de la séance du 14 novembre 2024. Elle mentionne, entre autres, que le processus de recrutement du directeur général de la Grande Bibliothèque est en cours, avec comme objectif une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> avril 2024. Le comité a pris connaissance de la nouvelle politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail préparée par la Direction générale des ressources humaines (« DGRH »). Les membres recommandent au conseil d'administration de l'adopter à la présente séance, lorsqu'elle sera présentée par la DGRH.

## **7. Comité des usagers – séance du 19 novembre 2024**

---

### **7.1 Rapport du président du CA**

M. Michel De Césaré, président du comité, résume les travaux effectués lors de la séance du 19 novembre 2024. Il met en évidence les informations suivantes :

- la procédure de recrutement de nouveaux membres du comité sera lancée en 2025, au retour de M<sup>e</sup> Anne Milot;

- l'Office des personnes handicapées du Québec a informé BAnQ que son plan de services adaptés va servir de modèle aux autres organismes au niveau provincial;
- BAnQ a obtenu une certification partielle de l'organisme Kéroul.

M. De Césaré remercie Mme Geneviève Marin pour l'organisation du comité, ainsi que les autres membres du personnel de BAnQ qui y ont participé.

## **8. Direction de l'expérience et de la transformation**

---

### **8.1 Gestion des risques stratégiques**

Mme Mélanie Piecha se joint à la réunion. Avant sa présentation, Mme Grégoire avise les membres que Mme Piecha reprend le flambeau pour la gestion des risques stratégiques à BAnQ.

Mme Piecha passe en revue l'analyse des risques stratégiques qui a été effectuée par les membres du comité de direction de BAnQ. À l'aide d'une présentation PowerPoint qui a été remise aux membres, elle les informe notamment que :

- la mise en œuvre de la gestion des risques est illustrée dans le tableau des risques stratégiques, qui compare la nature des risques actuels, leur rang et leur évaluation par rapport à l'an dernier;
- des responsables ont été désignés pour chacun des risques;
- les risques seront suivis désormais lors de rencontres mensuelles;
- des séances spéciales seront tenues tous les trois mois.

Les membres apprécient le contrôle serré des risques stratégiques. Cet exercice est utile pour l'organisation.

Suivant une question des membres, Mme Piecha indique que des mesures de contrôles pourront être mise en place afin de contrer les effets négatifs du risque « travaux et entraves ».

En ce qui concerne le partage du document aux employés, les membres conviennent qu'il est préférable que cela soit discuté au comité de direction et au comité d'audit. À priori, le document est davantage un outil pour la haute direction de BAnQ, qu'un outil de communication aux employés.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** la Politique de gestion intégrée de risques de BAnQ (P-1) qui prévoit l'élaboration d'un tableau de bord des risques stratégiques permettant un suivi efficace et adéquat de la gestion intégrée des risques;

**ATTENDU** l'article 8.3 de ladite Politique qui requiert l'approbation par le conseil du tableau de bord, incluant les seuils de tolérance pour chacun des risques;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances;

Sur proposition de M. Michel Hamelin, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :

**RÉS CA-2024-37 : D'APPROUVER le tableau de bord des risques stratégiques 2024, tel que présenté.**

Mme Piecha quitte la réunion.

## **9. Direction générale des ressources humaines**

---

### **9.1 Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail**

Mme Valérie Messih et Mme Isabel Vincent-Poirier se joignent à la séance pour présenter la nouvelle Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, qui a été déposée dans l'extranet du CA, elles passent en revue les objectifs et les principaux changements de la politique. La nouvelle politique est une refonte majeure de la politique en vigueur. Elle intègre les nouvelles obligations légales et les bonnes pratiques actuelles.

Dès janvier 2025, des efforts soutenus seront déployés auprès des membres du personnel afin de prévenir le harcèlement et la violence en milieu de travail.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** le projet de loi n° 42, *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

**ATTENDU** la volonté de BAnQ d'offrir aux membres de son personnel un environnement de travail sain et sécuritaire, exempt de toute forme de harcèlement et de violence, y compris à caractère sexuel;

**ATTENDU** la recommandation du comité de direction;

**ATTENDU** la recommandation du comité des ressources humaines;

**ATTENDU** l'article 6.5.2 du [Règlement de gouvernance et de régie interne](#) (R-1) qui prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver les politiques de ressources humaines et d'adopter, modifier ou abroger les règlements et les politiques de BAnQ;

*Sur proposition de Mme Chantal Brodeur, dûment appuyée par Mme Gina Tremblay, il est résolu à l'unanimité:*

**RÉS CA-2024-38 : D'ABROGER la Politique de BAnQ visant à contrer le harcèlement en milieu de travail;**

**et**

**D'ADOPTER la Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail, telle que déposée.**

Mmes Messih et Vincent-Poirier quittent la réunion

## **10. Secrétariat général et direction de affaires juridiques**

---

### **10.1 Protectrice des usagers**

M<sup>e</sup> William K. Richard informe les membres que le Règlement sur le protecteur des usagers (R-2) prévoit la nomination par le conseil d'administration, sur recommandation de la présidente-directrice générale, d'une personne agissant comme protecteur des usagers.

Cette personne a pour fonction de recevoir et d'examiner toute plainte formulée par un usager qui, après avoir épuisé tous les recours internes à sa disposition, s'estime victime d'injustice ou de discrimination dans les services rendus par BAnQ.

À l'automne 2019, le conseil a nommé M<sup>e</sup> Julie Girard, associée du cabinet Davies Ward Philips & Vineberg, à titre de protectrice des usagers pour un mandat de cinq ans. BAnQ considère que M<sup>e</sup> Girard a assumé cette fonction de manière juste et équitable, en respect des devoirs et obligations prévus dans le Règlement sur le protecteur des usagers (R-2). Il est donc proposé de renouveler son mandat pour une période additionnelle de cinq ans.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'arrivée à échéance, le 6 décembre 2024, du mandat de la protectrice des usagers actuelle, M<sup>e</sup> Julie Girard;

**ATTENDU** la nécessité de nommer un protecteur des usagers pour les cinq (5) prochaines années;

**ATTENDU** l'intérêt de M<sup>e</sup> Julie Girard de prolonger son mandat pour cette durée;

**ATTENDU** le Règlement sur le protecteur des usagers (R-2) qui prévoit que le Protecteur des usagers de BAnQ est nommé par le conseil d'administration, sur recommandation du président-directeur général;

**ATTENDU** la recommandation de la présidente-directrice générale;

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Dominique Gazo, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-39 : DE NOMMER M<sup>e</sup> Julie Girard à titre de protectrice des usagers de BAnQ, pour un nouveau mandat de cinq (5) ans débutant le 7 décembre 2024.**

## 11. Direction générale de l'administration et des finances

---

### 11.1 Tarification des services offerts par BANQ

Mme Amélie Houle, se joint à la séance et présente la mise à jour des tarifs pour la période 2025. Les tarifs ajustés sont ceux identifiés en rouge dans le document remis aux membres. Les modifications visent notamment les frais de numérisation et reproduction, dont les hausses proposées visent à mieux couvrir les coûts de ces services, les tarifs de location de salle ainsi que les tarifs de stationnement qui sont révisés en fonction des prix du marché.

Compte tenu de ce qui précède, les membres conviennent de ce qui suit :

**ATTENDU** l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001) prévoit que « tout tarif est indexé de plein droit, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé »;

**ATTENDU** l'alinéa 1 de l'article 83.4 de cette même loi précise qu'« un tarif n'est pas indexé lorsque, dans l'année précédente, il a été fixé ou il a été augmenté autrement qu'en vertu de l'article 83.3 »;

**ATTENDU** la *Politique de tarification de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (résolutions CA-2009-25 et CA-2013-36) prévoit que la tarification de BANQ doit être revue annuellement pour fins d'approbation par le conseil d'administration;

**ATTENDU** la révision en profondeur des tarifs 2018, approuvée par la résolution CA-2017-40 du conseil d'administration;

**ATTENDU** la révision des tarifs 2024, approuvée par la résolution CA-2024-27 du conseil d'administration;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'audit, des risques et des finances;

*Sur proposition de M. Gaston Bellemare, dûment appuyée par Mme Sandy Hervieux, il est résolu à l'unanimité :*

**RÉS CA-2024-40 : D'ADOPTER la tarification des services offerts par BANQ pour 2025, tel que présentée.**

Mme Amélie Houle, quitte la séance.

## **12. Direction générale de la Grande Bibliothèque**

---

### **12.1 Appel d'offres pour le projet LABO**

M. Jean-François Cusson et Mme Émilie Guertin se joignent à la séance. À l'aide d'une présentation PowerPoint déposée dans l'extranet, ils révèlent le projet Labo ainsi que la campagne de financement de la Fondation BAnQ.

Afin de mener à bien le projet, BAnQ demande au conseil d'administration l'autorisation de lancer un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat [REDACTED].

Suivant une question des membres, M. Cusson indique que BAnQ a évalué l'offre déjà présente à la Ville de Montréal et ailleurs. La clientèle cible est le grand public, et non plus uniquement une clientèle adolescente.

Les membres conviennent que le projet de résolution doit être ajusté [REDACTED]. Les membres seront appelés par courriel à s'exprimer sur un projet de résolution révisé.

## **13. Direction générale des Archives nationales**

---

### **13.1 Programme Soutien au traitement des archives privées 2024-2025**

Mme Valérie D'amour se joint à la séance. À l'aide d'une présentation PowerPoint, elle met en exergue les éléments suivants du programme de soutien au traitement des archives privées pour 2024-2025 :

- [REDACTED];
- 32 projets ont été subventionnés, sur 52 demandes;
- [REDACTED];
- six projets subventionnés proviennent d'organismes religieux;
- trois régions n'ont pas de projets subventionnés.

Mme Valérie D'amour quitte la séance.

## **14. Comité de transformation numérique – séance du 8 novembre**

---

Mme Linda Beaupré résume les travaux du comité, qui s'est penché sur les sujets suivants :

- projet du SIGB mutualisé;
- état de la sécurité de l'information;
- projet de dépôt numérique fiable;
- mise en place du Bureau de transformation;
- appel d'offres pour l'étude de faisabilité pour une banque de données culturelles.

## **15. Affaires diverses**

---

Aucune affaire diverse n'est abordée.

## **16. Huis clos**

---

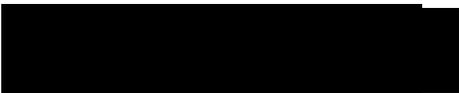
Un huis clos est requis par les membres.

Mme Marin quitte la réunion.

## **17. Clôture**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

  
M. Frédéric Bouchard  
Président

  
M<sup>e</sup> William K. Richard  
Secrétaire de la séance